



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2ème réunion de 2021

Annexe

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
POUR 2021

\*\*\*

21 et 22 avril 2021

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
POUR 2021

\*\*\*



# SOMMAIRE

## RAPPORT DE PRESENTATION - BUDGET PRINCIPAL 2021

1ÈRE COMMISSION – FINANCES.....	3
LES RECETTES.....	13
I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	13
II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	30
LES DÉPENSES.....	33
I - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	33
II - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	44
III - L'ÉPARGNE.....	51
IV - LA DETTE DÉPARTEMENTALE.....	52
V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE.....	53
2ÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL.....	74
MOYENS GÉNÉRAUX.....	74
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS.....	76
RESSOURCES HUMAINES.....	80
3ÈME COMMISSION : SOLIDARITÉS HUMAINES.....	83
LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI).....	84
LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH).....	85
LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION.....	86
LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL.....	88
L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE.....	88
L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE.....	89
4ÈME COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.....	93
VOIRIE DEPARTEMENTALE.....	93
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX.....	108
I – ENTRETIEN.....	109
II – TRAVAUX.....	111
5ÈME COMMISSION :.....	131
ÉDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT.....	131
ANIMATION SPORTIVE ET JEUNESSE.....	131
I – FONCTIONNEMENT.....	131
II – INVESTISSEMENT.....	133
BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT NICOLAS DE LA GRAVE.....	135
EDUCATION.....	144
I – FONCTIONNEMENT.....	144
II – INVESTISSEMENT.....	147
CENTRE UNIVERSITAIRE.....	159
RESTAURANT DU CENTRE UNIVERSITAIRE.....	161
TRANSPORTS.....	162
6 ÈME COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITÉ.....	163
AMÉNAGEMENT FONCIER.....	163

SOLIDARITÉ TERRITORIALE.....	164
AIDE AU SECTEUR AGRICOLE.....	164
AUTRES POLITIQUES.....	166
7ÈME COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	167
TOURISME ET PATRIMOINE.....	167
SOLIDARITE TERRITORIALE.....	167
TOURISME.....	173
OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE.....	176
8ÈME COMMISSION : ENVIRONNEMENT.....	180
LA RESSOURCE EN EAU.....	180
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES.....	186
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ.....	187
POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE.....	192
L'AIDE AUX ASSOCIATION QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.....	194
9ÈME COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE.....	195
VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES.....	195
TARN ET GARONNE REGIE SPECTACLE.....	196
MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE .....	197
I – FONCTIONNEMENT .....	197
II – INVESTISSEMENT.....	198
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....	200
I – FONCTIONNEMENT.....	201
II – INVESTISSEMENT.....	202
ABBAYE DE BELLEPERCHE.....	203
I - FONCTIONNEMENT.....	204
II - INVESTISSEMENT.....	205
ESPACE DES AUGUSTINS .....	206
I – FONCTIONNEMENT .....	207
II – INVESTISSEMENT.....	207

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2020

## 1ÈRE COMMISSION – FINANCES

Le projet de Budget Primitif pour 2021 s'équilibre, en dépenses et en recettes (en mouvements réels), à la somme de :

**407 394 313 €**

Ainsi que je vous l'ai indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, ce projet de budget reprend les restes à réaliser et les excédents de l'exercice 2020, reprise qui fait l'objet d'un rapport particulier auquel vous voudrez bien vous référer.

La structure du budget primitif 2021 se présente ainsi :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<u>Investissement</u>	68 630 159,70 €	49 904 084,88 €
Restes à réaliser	30 760 243,92 €	17 821 908,74 €
Déficit 2020	10 903 006,00 €	
<b>Total investissement</b>	<b>110 293 409,62 €</b>	<b>67 725 993,62 €</b>
<u>Fonctionnement</u>	297 100 903,38 €	308 811 739,31 €
Excédent 2020		30 856 580,07 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>297 100 903,38 €</b>	<b>339 668 319,38 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>407 394 313,00 €</b>	<b>407 394 313,00 €</b>

Ce budget s'attache, malgré le poids de nos dépenses obligatoires à préserver nos interventions en direction des communes, EPCI et associations ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissement important.

Il prend en compte :

- l'ensemble des éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires,
- les nouvelles dispositions de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 :

#### Art. 73 : Fixation pour 2021 de la DGF et des variables d'ajustement

Cet article fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2021, à un niveau stable d'environ 27 milliards d'euros. Il fixe également le périmètre ainsi que le taux de minoration des variables d'ajustement.

Pour 2021, il prévoit une minoration de ces variables à hauteur d'un peu plus de 50 M€ (contre 120 millions et 159 millions respectivement en projet de loi de finances 2020 et 2019), supportée pour moitié par les départements et pour moitié par les régions. Il reconduit également le plafonnement du prélèvement sur recettes (PSR) de compensation du relèvement du seuil du versement transport revenant aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Les montants versés à chaque bénéficiaire étant, comme en 2020, proportionnels à ceux perçus en 2019.

Comme depuis deux ans, la minoration des variables d'ajustement sera appliquée au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

#### Art. 252 : Minoration de la DGF des départements en raison de la recentralisation de certaines compétences

En raison de la recentralisation du revenu de solidarité (RSO) et du revenu de solidarité active (RSA) à La Réunion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (prévue par l'article 77 de la loi de finances pour 2020) et de la recentralisation de la gestion de la lutte contre la tuberculose à compter de 2021, cet article minore la dotation de compensation des départements concernés (à hauteur de près de 60 millions d'euros en 2021 pour La Réunion).

### Art. 256 : Prolongation et modification en 2021 du fonctionnement du fonds de stabilisation des départements

Cet article prolonge en 2021 le fonds de stabilisation à destination des départements dont le montant est passé de 115 à 200 M€ en LFR. En raison de l'impact de la crise économique, il a également été décidé de modifier légèrement plusieurs critères d'éligibilité afin que des départements supplémentaires bénéficient de ce soutien :

- il sera désormais fait référence à la médiane et non plus à la moyenne : seront éligibles les départements pour lesquels le montant par habitant des charges assurées au titre du financement des allocations individuelles de solidarité est supérieur à la médiane nationale et non à la moyenne comme actuellement ;

- le taux d'épargne brute qui déclenche l'inéligibilité est porté de 12 à 18 %.

Enfin, l'article précise que le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité est calculé hors solde du fonds de solidarité entre les départements (FSD) de 2019.

### Art. 80 : Institution d'un prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des bénéficiaires du fonds national de péréquation des départements

Cet article institue pour 2021 un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État à destination des départements éligibles cette année aux reversements du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). L'objectif est de maintenir à un niveau inchangé, soit 1,6 milliard d'euros (c'est-à-dire le niveau cible défini par la LFI 2020), le montant de ces reversements, et ce malgré la baisse anticipée des DMTO au cours de l'année 2020. Leur recul dans certains départements fortement contributeurs occasionnera de fait une baisse du montant des contributions au profit du fonds de péréquation puisqu'il est alimenté par deux prélèvements assis sur le produit des DMTO des départements de l'année précédente, et aurait donc provoqué automatiquement une baisse des attributions du Fonds. Basé sur un recul des DMTO d'environ 15 % en 2020, le montant de ce PSR est estimé à 60 M€ par le gouvernement.

### Art. 252 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » des départements (DPU et DFM) de 10 M€

La dotation de péréquation des départements augmente de 10 M€ ; son financement est assuré par une minoration de leur dotation forfaitaire.



## Art. 252 : Mesures d'ajustement des dispositifs de péréquation horizontale des départements

S'agissant du fonds de solidarité des départements de la région Île-de-France (FSDRIF), cet article modifie l'un des deux plafonnements qui déterminent la contribution des départements franciliens pour permettre de conserver son alimentation à hauteur de 60 millions d'euros. Ainsi, le plafond du prélèvement qui s'applique sur les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de chaque département francilien aux titres du FSDRIF, des fonds de péréquation de la CVAE et du fonds de péréquation des DMTO, s'élèvera à 15,5 % au lieu de 10 %. Cet ajustement a été rendu nécessaire du fait de la fusion en 2020 en un fonds unique sur les DMTO de deux autres fonds, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

S'agissant du fonds de péréquation sur la CVAE qui prévoit un mécanisme de garantie en cas de perte pour les départements de plus de 5 % de leur produit de CVAE par rapport au produit perçu l'année précédente, cet article suspend son application pour 2021. Les prévisions d'évolution de la CVAE en net recul en raison de la crise économique font en effet apparaître que les sommes nécessaires pour assurer ce mécanisme seraient supérieures au volume total du fonds constitué par les prélèvements traditionnels.

## Art. 54 : Simplification de la taxation de l'électricité

Il existe actuellement trois taxes portant sur la consommation d'électricité et acquittées par les fournisseurs d'électricité (qui les répercutent sur leur facture d'électricité, le montant étant explicitement indiqué) :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à destination de l'État ;
- et deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), la taxe départementale (TDCFE) et la taxe communale (TCCFE).

Ces trois taxes, bien qu'ayant en commun une assiette sur les volumes d'électricité consommés, se différencient par leurs tarifs, leur gestion, leurs exonérations ou encore leur indexation. Ces différences entraînent des coûts de gestion importants et des risques d'erreur accrus.

Pour les départements, l'harmonisation se fait dès 2021, avec un tarif unique de 4,25.

En 2022, le produit perçu par chaque département est égal à celui de 2021 augmenté de 1,5 %. Il n'existe plus de coefficient.

En 2023, le calcul pour chaque département se fait sur la base du produit de 2022 augmenté de l'évolution de l'électricité fournie sur le territoire en 2021.

#### Art. 155 : Ajustements de la gestion des taxes d'urbanisme

Cet article procède à plusieurs ajustements sur la gestion des taxes d'urbanisme :

- il supprime le versement pour sous densité peu mis en place par les communes et au produit faible ;

- il transfère la liquidation de la taxe d'aménagement à la DGFIP ;

- il modifie la date d'exigibilité de la taxe d'aménagement pour la fixer à la date d'achèvement des travaux ;

- il autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance afin de recodifier ou d'aménager les taxes d'urbanisme (taxe pour la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage, redevance d'archéologie préventive, taxe d'aménagement).

#### Art. 251 : Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA

Les attributions de FCTVA auraient dû être déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données depuis 2019. La mise en œuvre de cette procédure, qui devrait permettre d'améliorer la gestion du FCTVA, jusqu'à présent complexe et chronophage, a été décalée depuis pour des raisons de contraintes techniques.

Les attributions, jusqu'alors déterminées à l'issue d'une procédure déclarative au cours de laquelle les collectivités locales transmettent les pièces relatives à la dépense éligible, deviendront automatiques car la dépense sera automatiquement identifiée et traitée par les services de l'État.

Cet article définit l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA, qui correspondront à celles imputées sur certains comptes (logique d'imputation comptable), et non plus selon la nature juridique des dépenses.

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement des collectivités territoriales, et celles acquittées au titre de :

- l'entretien des bâtiments publics et de la voirie ;
- de l'entretien des réseaux payés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de la fourniture de solutions d'informatique en nuage.

Certaines dépenses restent soumises à un traitement déclaratif, à savoir les dépenses réalisées :

- pour des travaux de lutte contre les avalanches, glissements de terrains, inondations, incendies, ainsi que des travaux de défense contre la mer, des travaux pour la prévention des incendies de forêt, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence ;

- sur le domaine public fluvial de l'État, dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article L. 3113-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur des immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;

- au titre des subventions d'équipement versées à l'établissement public « Société du Canal Seine-Nord Europe » ;

- pour réparer les dommages directement causés par des intempéries exceptionnelles reconnues par décret, et situés dans des communes ayant fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle ;

- pour la construction ou l'extension d'établissements d'enseignement supérieur.

Cet article prévoit la première étape de l'automatisation des versements du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à compter du 1er janvier 2021 pour les collectivités locales actuellement soumises au régime de versement des attributions l'année de la dépense.

Cette mise en œuvre progressive doit permettre de mieux maîtriser le dispositif, en termes de déploiement technique de la nouvelle application, avec un périmètre restreint de bénéficiaires, et offre une perspective de correction ou de révision des paramètres techniques de la réforme permettant d'en assurer la neutralisation budgétaire.

L'automatisation concernera les dépenses éligibles relatives au régime N-1 en 2022, puis, concernera l'ensemble des dépenses éligibles issues des trois régimes de versements à compter de 2023 en intégrant le régime de versement de droit

commun (N-2), soit une montée en charge complète du dispositif. Une mesure correctrice pourra être appliquée en cas de constat d'un surcoût de la mesure pour l'État.

Art. 137 : Décalage d'un an du calendrier de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Le démarrage de l'expérimentation du CFU commencera à partir de l'exercice 2021 (au lieu de 2020) pour trois ans. Pour les conventions qui prévoyaient un début en 2021, elle commencera en 2022 pour deux ans. Cet article permet également à de nouvelles collectivités locales de se porter candidates et étend l'expérimentation aux services d'incendie et de secours. Ces nouvelles candidatures seront reçues avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour un démarrage dès l'exercice 2022. Le gouvernement remettra un rapport avant le 15 novembre 2023.

**Ce projet de budget pour 2021** (en mouvements réels) est ainsi constitué :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT AUTOFINANCEMENT</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	110 293 409,62	67 725 993,62	-42 567 416,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	297 100 903,38	339 668 319,38	42 567 416,00
<b>TOTAL</b>	<b>407 394 313,00</b>	<b>407 394 313,00</b>	

L'autofinancement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et sert à financer le remboursement en capital de la dette ainsi que les nouveaux investissements.

**L'autofinancement** prévu au titre de du projet de budget primitif s'élève à **42 567 416 €**, en progression de 3,3 % par rapport à 2020.

Il participe au financement de la section d'investissement à hauteur de **38,6 %** après reprise des restes à réaliser et des excédents de 2020.

**Avant d'entrer dans le détail des dépenses-recettes, les grands principes qui ont présidé à l'élaboration de ce budget sont présentés.**

Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été indiqué les axes majeurs pour l'année 2021 :

**En ce qui concerne les recettes :**

- **une maîtrise de l'endettement : volume d'emprunts limité à 13 millions d'euros permettant la continuité du désendettement du département.**

S'agissant des autres recettes, notamment celles induites par les mesures législatives et fiscales en cours, leurs montants ont été estimés sur la base des notifications 2020 et des données globales de la loi de finances pour 2021 dans l'attente des renseignements qui seront fournis par les services préfectoraux et fiscaux.

**En ce qui concerne les dépenses :**

- **une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de ce projet de budget primitif 2021 ont été estimées selon la méthode suivante :

- Pour les dépenses d'investissement : **maintien de la procédure « autorisations de programmes-crédits de paiements »** conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT en rappelant :

- qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements sur une opération donnée (investissements directs) ou sur une politique (investissements indirects),
- que le crédit de paiement fixe la limite maximum des dépenses autorisées par l'assemblée, pour l'année, sur la ligne budgétaire correspondante.

Le recours à cette méthode financière a un double but :

- ne pas geler inutilement des crédits sur des lignes budgétaires sans besoins réels,
- mieux percevoir le coût d'une opération ou d'un programme réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

Il s'agit, par cette pratique, non de différer des dépenses sur l'avenir mais, année par année, de s'engager résolument sur des actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier tant pour le présent que pour le futur.

Chaque autorisation de programme inscrite dans les rapports particuliers a fait l'objet d'un lissage dans le temps des besoins en crédits de paiement correspondants.

- Pour les dépenses de fonctionnement : **inscription sur chaque ligne budgétaire de la section de fonctionnement des dépenses prévisibles pour l'année** et ce, à partir des données suivantes :

→ besoins exprimés par les services départementaux pour 2021,

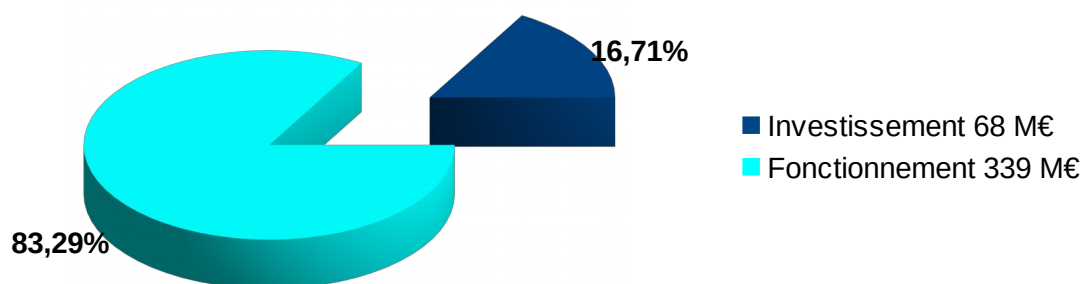
→ résultats anticipés de la gestion 2020,

→ données du compte administratif 2019 et du compte administratif prévisionnel de 2020.

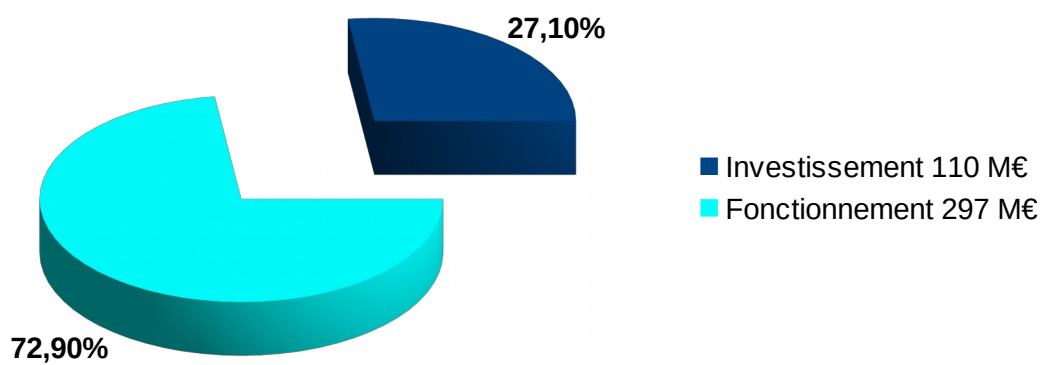
\* \*  
\*

## BUDGET PRIMITIF 2021

**RECETTES**  
**407 M€**



**DÉPENSES**  
**407 M€**



## LES RECETTES

Les recettes, d'un montant de **407 394 313 €**, se répartissent comme suit :

- ◆ Fonctionnement..... 339 668 319,38 €
- ◆ Investissement.....67 725 993,62 €

### I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**339 668 319,38 €**

NATURE	BP 2020	BP 2021	VARIATION
<b>FISCALITE DIRECTE</b>			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	78 336 271,00 €	0,00 €	-78 336 271,00
Rôles supplémentaires.....	150 000,00 €	0,00 €	-150 000,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	10 766 057,00 €	11 176 278,00 €	410 221,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).	4 925 000,00 €	5 000 000,00 €	75 000,00 €
Fonds nat. de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	0,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	593 000,00 €	626 000,00 €	33 000,00 €
artement (FSID).....	0,00 €	0,00 €	0,00 €
bâti)	6 696 776,00 €	7 096 052,00 €	399 276,00 €
<b>Sous-total fiscalité directe</b>	<b>107 601 461,00</b>	<b>30 032 687,00 €</b>	<b>-77 568 774,00</b>
<b>IMPOTS INDIRECTS</b>			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	30 000 000,00 €	32 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Taxe départementale ENS.....	50 000,00 €	0,00 €	-50 000,00 €
Taxe pour CAUE.....	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €
Fonds de péréquation DMTO.....	4 351 000,00 €	7 934 000,00 €	3 583 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	37 000 000,00 €	40 079 000,00 €	3 079 000,00 €
ctricité (TCFE).....	3 400 000,00 €	3 200 000,00 €	-200 000,00 €
T.I.C.P.E.....	2 900 000,00 €	2 800 000,00 €	-100 000,00 €
artement (FSID).....	1 712 000,00 €	0,00 €	-1 712 000,00
Fonds de solidarité DMTO.....	1 914 000,00 €	0,00 €	-1 914 000,00
TFPB.....	0,00 €	78 448 000,00 €	78 448 000,00
<b>Sous-total fiscalité indirecte</b>	<b>83 877 000,00 €</b>	<b>167 011 000,00</b>	<b>83 134 000,00</b>
<b>DOTATIONS</b>			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	40 656 276,00 €	41 088 488,00 €	432 212,00 €
FCTVA.....	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 642 594,00 €	1 642 594,00 €	0,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).	6 915 973,00 €	6 895 225,00 €	-20 748,00 €
Allocations compensatrices.....	2 200 000,00 €	2 257 923,00 €	57 923,00 €



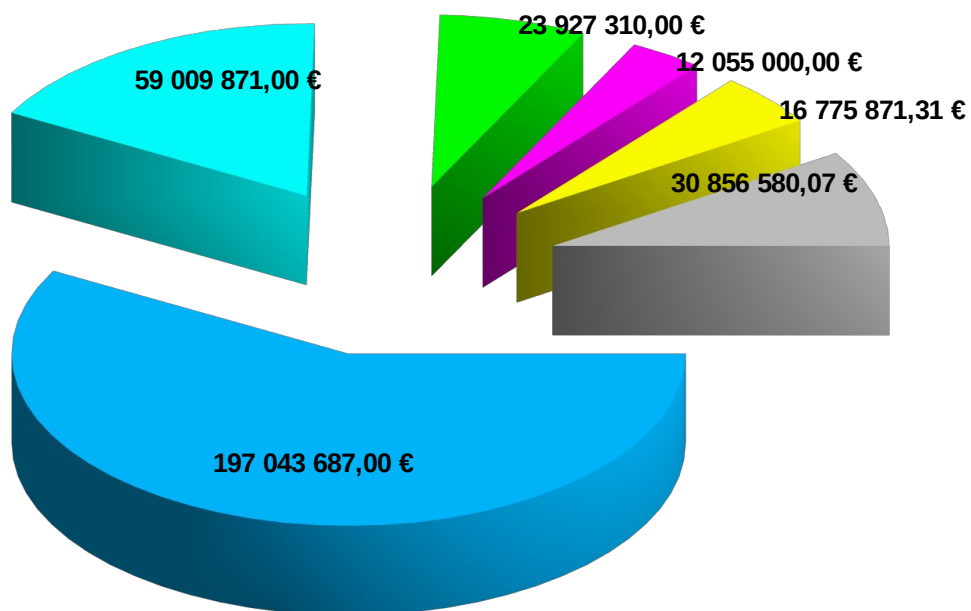
<b>Sous-total dotations État</b>	<b>51 714 843,00 €</b>	<b>52 184 230,00 €</b>	<b>469 387,00 €</b>
Prestation Compensation Handicap.....	2 840 000,00 €	3 000 000,00 €	160 000,00 €
M.D.P.H.....	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €
Participations.....	1 743 082,00 €	2 545 641,00 €	802 559,00 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
<b>Total dotations</b>	<b>57 577 925,00 €</b>	<b>59 009 871,00 €</b>	<b>1 431 946,00 €</b>

<b><u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u></b>			
Revenus des immeubles.....	940 800,00 €	916 000,00 €	-24 800,00 €
Recouvrements divers (maisons de retraite.....)	11 471 500,00 €	12 800 000,00 €	1 328 500,00 €
<b>Sous-total autres produits</b>	<b>12 412 300,00 €</b>	<b>13 716 000,00 €</b>	<b>1 303 700,00 €</b>
<b><u>ATTENUATION DE CHARGES</u></b>			
Remboursement indemnités journalières.....	<b>32 000,00 €</b>	<b>163 285,00</b>	<b>131 285,00 €</b>
<b><u>RMI/RSA</u></b>			
R.S.A.....	3 270 298,00 €	3 270 298,00 €	0,00 €
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	0,00 €
F.M.D.I.....	1 800 000,00 €	1 600 000,00 €	-200 000,00 €
Autres produits RSA/RMI (indus,fse.....)	2 866 624,00 €	1 876 200,00 €	-990 424,00 €
<b>Sous-total RMI/RSA</b>	<b>25 117 734,00 €</b>	<b>23 927 310,00 €</b>	<b>-1 190 424,00</b>
<b><u>APA</u></b>			
Dotation C.N.S.A.....	10 740 000,00 €	11 650 000,00 €	910 000,00 €
Indus.....	430 000,00 €	405 000,00 €	-25 000,00 €
<b>Sous-total APA</b>	<b>11 170 000,00 €</b>	<b>12 055 000,00 €</b>	<b>885 000,00 €</b>
<b><u>AUTRES RECETTES</u></b>			
Produits des services du domaine.....	1 934 144,00 €	2 104 570,00 €	170 426,00 €
Produits financiers.....	400 435,00 €	400 435,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels.....	507 544,98 €	391 581,31 €	-115 963,67 €
<b>Sous-total autres recettes</b>	<b>2 842 123,98 €</b>	<b>2 896 586,31 €</b>	<b>54 462,33 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>23 585 856,02 €</b>	<b>30 856 580,07 €</b>	<b>7 270 724,05 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>324 216 400,00</b>	<b>339 668 319,38</b>	<b>15 451 919,38</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

339 668 319,38 €

58,01%	Fiscalité directe/indirecte	197 043 687,00 €
17,37%	Dotations	59 009 871,00 €
7,04%	RSA	23 927 310,00 €
3,55%	APA	12 055 000,00 €
4,94%	Autres recettes	16 775 871,31 €
9,08%	Excédent 2020 reporté	30 856 580,07 €
	<b>TOTAL</b>	<b>339 668 319,38 €</b>



- **La fiscalité directe : 30 032 687 €**

- Les impôts locaux

Le foncier bâti, en vigueur pour la part départementale jusqu'en 2020 est supprimé et remplacé par une fraction de TVA. Comptablement, il sort de la fiscalité directe pour basculer sur la fiscalité indirecte.

Depuis 2011, il est attribué aux départements une part de CVAE et le produit des IFR. Au titre de 2021, le montant prévisionnel de CVAE est de **11 176 278 €** et tient compte du transfert de la compétence transport à la Région au titre de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

Le montant des IFR ne nous ayant pas encore été communiqué, je l'ai estimé à un montant de **5 000 000 €**, soit une actualisation de + 1,5 % par rapport au BP 2020.

- Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu l'instauration, à compter de 2011, du fonds national de garantie individuelle de ressources pour chaque niveau de collectivités territoriales.

L'objectif de ce fonds était de réaliser l'équilibre pour chaque collectivité en effectuant des prélèvements sur les collectivités « gagnantes » pour reverser aux collectivités « perdantes » lors de la réforme.

Dans ce projet de budget 2021, j'ai prévu une recette de **6 134 357 €** identique à celle perçue en 2020 car elle est figée depuis 2013.

- Le fonds national de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif à compter de 2013.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
831 544 €	835 304 €	891 594 €	579 330 €	536 370 €	635 206 €

Pour 2021, le cabinet Ressources Consultant Finances a estimé un montant de **626 000 €**.

- Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du foncier bâti par l'État)

L'État transfère des fonds aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

2016	2017	2018	2019	2020
6 576 346 €	6 506 234 €	6 336 100 €	6 490 831 €	6 713 589 €

Pour 2021, le fonds est estimé par le cabinet Ressources Consultant Finances à **7 096 052 €**, soit 5,7% de plus qu'au BP 2020.

**– La fiscalité indirecte : 167 011 000 €**

- Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Un rapport particulier vous est présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du taux à 4,5 %.

Compte tenu des montants encaissés pour 2019 (34 448 602 €) et pour 2020 (35 698 499 €), les recettes des droits de mutation ont été estimées à **32 000 000 €** pour 2021 et pourront faire l'objet d'un réajustement à la DM si besoin.

En 2020, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à 219 840,90 € (221 864 € en 2018 et 316 678 € en 2019). Dans ce projet de budget 2021, une recette prévisionnelle de **200 000 €** a été inscrite.

- Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

La loi du 29 décembre 2010 a substitué, à compter du 1er mars 2012, la taxe d'aménagement à toutes les taxes d'urbanisme (y compris la taxe pour le financement des CAUE et la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles).

Dans mon projet de budget 2021, j'ai donc prévu une recette de :

- **350 000 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE, (350 000 € inscrits au BP 2020) (taux à 0,3 %),

- **2 000 000 €** pour la taxe d'aménagement (taux à 1,9 %), montant identique inscrit au BP 2020.

- Le fonds de péréquation des droits de mutation

Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO), en application des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts, a été créé par l'article 255 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020. Pour rappel, il regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO «historique», le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID), lui-même créé en 2019.

Le Tarn-et-Garonne a été bénéficiaire de ce fonds pour un montant de 4 501 360 € en 2019, et de 8 701 906 euros en 2020.

Pour 2021, j'ai estimé ce fonds à **7 934 000 €**.

- La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux départements d'une fraction de TSCA destinée à **financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004**.

En 2007, la TSCA a intégré les compensations concernant l'**entretien des routes nationales transférées**, la prise en charge des **agents TOS**, le transfert des **agents DDE**, la **formation des assistants familiaux** et l'attribution d'un **forfait externat**. Au titre de 2008, la TSCA comprend également la **compensation du personnel de l'aménagement foncier**.

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a attribué aux départements une fraction de la TSCA concernant les contrats d'assurances des véhicules à moteur destinée à **contribuer au financement des SDIS**.

Enfin, l'article 77 de la loi de finances 2010 a prévu de transférer aux départements une part supplémentaire de TSCA pour compenser la **perte de recettes fiscales** liée à la réforme de la fiscalité de 2010.

Le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **37 950 788 € en 2019 et 39 457 491,30 € en 2020**. J'ai estimé un montant de **40 079 000 €** dans mon projet de budget 2021 du fait des incertitudes et de la volatilité liées aux évolutions de cette ressource.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le produit encaissé en 2019 s'est élevé à **3 389 720 €** et à **3 187 264,20 €** en 2020. J'ai inscrit un montant de **3 200 000 €** au titre de cette taxe pour 2021.

La loi de finances pour 2021 prévoit de simplifier cette taxation en étalant la révision sur trois ans :

- Création d'une taxe unique

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), sera une taxe unique composée en plus de la partie nationale, d'une part départementale et d'une part communale.

- Unification de la gestion

En 2022, la gestion de la TICFE sera unifiée avec celle de la TDCFE et confiée à la DGFIP, et, en 2023, la gestion de l'ensemble de la taxe sera confiée à la DGFIP.

- Simplification de la grille tarifaire et harmonisation des tarifs vers les tarifs maximums

Il est prévu d'harmoniser les tarifs des parts communale et départementale vers les tarifs maximums. Les produits obtenus sur la base de ces tarifs serviront de référence pour les produits futurs. Cette hausse de tarifs concernerait 13 départements et 22 % des communes (les autres étant déjà aux tarifs maximums).

Pour les départements, l'harmonisation se fait dès 2021, avec un tarif unique de 4,25.

En 2022, le produit perçu par chaque département est égal à celui de 2021 augmenté de 1,5 %. Il n'existe plus de coefficient. Le tarif de la TICFE est alors majoré de 3,1875 euros par mégawattheure, lorsque la puissance de raccordement est inférieure ou égale à 250 kilovoltampères (il s'agit de l'intégration via une majoration dans le tarif national du tarif maximum départemental avant indexation sur l'inflation, soit  $0,75 \times 4,25$ ).

En 2023, le calcul pour chaque département se fait sur la base du produit de 2022 augmenté de l'évolution de l'électricité fournie sur le territoire en 2021 (chaque année l'évolution sera appréciée par rapport à N-2).

L'assemblée n'a donc plus à se prononcer sur le coefficient appliqué jusqu'alors.

- La T.I.C.P.E

L'article 59 de la LFI pour 2004 attribue aux départements une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), devenue TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), pour compenser la décentralisation du RMI/RMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

A ce titre, notre département a perçu 2 912 139 € en 2018 et 2 909 784 € en 2019. En 2020, du fait de la crise sanitaire, le rendement de cette taxe s'est effondré pour atteindre 2 511 510,10 €. Pour 2021, j'ai donc prévu une recette prévisionnelle de **2 800 000 €**, les premiers encaissements sur l'année 2021 montrant une reprise de cette ressource.

- La compensation de la taxe foncière bâti par une fraction de TVA :

La Loi de Finances pour 2020 a entériné le transfert du foncier bâti départemental vers le bloc communal et sa compensation, sur la base des chiffres 2020, par une fraction de TVA.

J'ai donc, sur ces bases, prévu un montant de compensation de TVA de **78 448 000 €** pour 2021.

**- Les dotations : 52 184 230 €**

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)  
41 088 488 €

La DGF est composée de :

**- la dotation forfaitaire qui comprend :**

- la dotation de base calculée sur le montant N-1, augmenté des nouveaux habitants à raison de 74,02 € par habitant supplémentaire (sauf écrêtement),
- la dotation de compensation destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant **était figé** à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2018, son montant a été ramené à **7 597 488 €** et est reconduit à l'identique en 2021 puisqu'il est devenu fixe.

- la dotation de péréquation qui comporte deux volets :
  - la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
  - la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

Concernant cette dotation, j'ai estimé son montant à **8 752 000 € pour 2021**.

Depuis 2009, la DGF était indexée sur l'inflation prévisionnelle. A partir de 2011, son montant est fixé dans la loi de finances, et précisé pour chaque type de collectivité.

Dans mon projet de budget 2021, la DGF a été estimée à **41 088 488 €**.

Un écrêtement pourra toutefois être appliqué si le potentiel financier par habitant s'avérait être supérieur à 95 % de la moyenne nationale dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de la pénultième année. Cet écrêtement sert à financer le coût de la part « dynamique de la population ».

- DGF dotation forfaitaire.....	24 739 000 €
- DGF dotation de compensation.....	7 597 488 €
- DGF dotation de fonctionnement minimale (DFM).....	8 752 000 €

- Le FCTVA

Les articles 34 et 35 de la loi de finances pour 2016 ont élargi l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition s'applique à compter des dépenses constatées en 2016. A compter de 2020, les dépenses relatives aux réseaux seront éligibles.

J'ai prévu à ce titre un montant de **300 000 €**, comme pour 2020.



- La dotation générale de décentralisation (DGD)

La dotation générale de décentralisation a été instituée en 1984 et modifiée successivement en 1998, 1999 et enfin 2004.

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €**.

- La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

La loi de finances pour 2010 (art. 78) a institué le versement d'une dotation par catégorie de collectivités locales pour compenser la part de taxe professionnelle non couverte par les nouvelles recettes. Depuis 2014, le montant était figé à **7 909 921 €**. Cependant, la loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée à la DCRTP.

Les services de l'État nous ont versé un montant de 6 915 973 € en 2019 et en 2020. Je vous propose d'inscrire la somme de **6 895 225 €** au titre de 2021, comme le préconise le cabinet Ressources Consultants Finances.

- Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au département au moyen de l'état fiscal n°1253 DEP de notification des bases de la fiscalité directe et de compensation à compter de 2021.

Le montant de ces allocations ne nous ayant pas été notifié pour 2021, je prévois un montant de **2 257 923 €** répartis comme suit :

\* 27 239 € pour la contribution économique territoriale,

\* 88 223 € pour la taxe sur le foncier bâti,

\* 2 142 461 € pour la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti).

- La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'État verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de compensation du handicap : **3 000 000 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **480 000 €**

- Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Lancée en 2019, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec une contractualisation entre l'État et les départements porte sur 3 priorités :

- remettre l'accent sur l'insertion,
- prévenir toute "sortie sèche" pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- refondre et revaloriser le travail social au service de toutes les familles.

L'Assemblée départementale, lors de sa séance du 6 mars 2019, a acté le principe de l'engagement du Département de Tarn-et-Garonne dans cette démarche et le 4 juin 2019, la Commission permanente a approuvé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la convention sont effectués de façon conjointe par le Département et par l'État, avec notamment la production d'un rapport d'exécution annuel.

En 2020, au regard du rapport d'exécution 2019 présenté aux élus lors de la session du 5 mai 2020 et de l'avenant n°1 à la convention pré-citée passé en commission permanente le 8 décembre 2020, le Département a perçu 351 561.05 €.

Ces rapports mettent en évidence la dynamique positive engagée sur le territoire s'agissant du travail social et des politiques d'insertion.

Je vous propose une reconduction du montant perçu en 2020, étant précisé que les crédits 2021 pourraient être supérieurs, en fonction de l'avancement des actions.

- la dotation de la CNSA au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : 645 000 €

Installée depuis septembre 2016 en Tarn-et-Garonne, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est une instance créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Présidée par le Président du Conseil départemental et vice-présidée par l'Agence régionale de santé, elle réunit les acteurs œuvrant pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées : caisses de retraites, AGIRC-ARRCO, Agence nationale d'amélioration de l'habitat, Mutualité française, CPAM, ville de Montauban et CIAS des Deux-Rives.

Son objectif est double : d'une part, coordonner les financements des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, à domicile ou en établissement, et de leurs proches aidants, et d'autre part, d'impulser de nouveaux projets en ce sens.

Pour ce faire, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) alloue de manière annuelle deux enveloppes au Conseil départemental.

La première enveloppe, dite « **forfait autonomie** », permet le déploiement d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie en résidences autonomie (anciens foyers logements). Un montant de 45 000 € est inscrit au BP.

La seconde, dite « **autres actions de prévention** », facilite, via des appels à candidatures spécifiques, le développement de projets collectifs novateurs en Tarn-et-Garonne à destination des seniors à domicile ou en établissement et de leurs proches aidants. A noter que le Tarn-et-Garonne a fait le choix de flécher une partie de cette enveloppe sur les aides techniques individuelles (monte escalier, appareil auditif, adaptation du logement, travaux ne touchant pas au bâti...) afin de faciliter leur acquisition par les personnes âgées du territoire.

Le montant de ces enveloppes n'est connu qu'en avril pour l'année en cours, les 600 000 € inscrits au BP 2021 sont donc basés sur les montants des enveloppes des années précédentes.

- la stratégie enfance : 1 033 810 € : correspond aux prises en charge par l'Etat (5 640 544 €) et par l'ARS pour le reliquat.

Le Tarn-et-Garonne, par délibération de la commission permanente en date du 25 août 2020 s'est engagé dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Cette contractualisation pluriannuelle 2020-2022 s'oriente autour de 4 axes :

- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles,
- sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures,
- donner aux enfants des moyens d'agir et garantir leurs droits,
- préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte en complémentarité avec la mesure de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, visant à mettre fin aux sorties de l'aide sociale à l'enfance sans solution.

Afin de mettre en oeuvre ces axes stratégiques, l'Etat consacre des fonds au titre du programme 304 "inclusion sociale et protection des personnes" (fonds versés au Département, au titre du fonds d'intervention régional (fonds versés aux Départements) et sur l'ONDAM médico-social (fonds versés aux établissements).

- le recouvrement du FARPI (recettes concernant la restauration dans les collèges). Au titre de 2021, un montant de **800 000 €** a été inscrit, identique à 2020.

Pour la totalité de ces recettes, j'ai inscrit une prévision de **3 345 641 €** pour le budget 2021.

– **Les autres produits de gestion courante : 13 716 000 €**

- Les revenus des immeubles

Le montant inscrit pour 2021 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **916 000 €**, proche de celui de 2020 (940 800 €).

- Les recouvrements divers

Il s'agit de recouvrements auprès d'autres collectivités pour des frais engagés pour l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des établissements spécialisés, des frais de séjour, des foyers occupationnels ou des placements en maison de retraite. Dans mon projet de budget 2021, j'ai inscrit un montant de **12 800 000 €**.

**– Les atténuations de charges : 163 285 €**

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM. Pour 2021, des actions supplémentaires seront menées afin de recouvrer auprès de la sécurité sociale des indemnités journalières sur les 2 dernières années. Un montant de **163 285 €** a été inscrit à ce titre pour 2021.

**– Le RMI/RSA : 23 927 310 €**

Ces recettes se composent de :

- La participation de l'État au financement du RSA :  
**22 051 110 €**

- l'attribution d'une part de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - ex-TIPP)

L'article 59 de la loi de finances précise qu'au titre de l'année 2004, la compensation est calculée sur la base des dépenses engendrées par le paiement du RMI en 2003 et qu'au titre des années suivantes, elle sera ajustée de manière définitive au vu des comptes administratifs des départements pour 2004.

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

- le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, la loi « R.S.A. » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2019, nous avons encaissé **3 270 298 €** et **3 270 299 €** en 2020. J'ai inscrit un montant de **3 270 298 €** pour 2021.

- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€, ce fonds est constitué de trois parts :

- une première part destinée à compenser l'écart entre les dépenses de RSA et la compensation (40 % du fonds) ;

- une deuxième part de péréquation prenant en compte le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (30 % du fonds) ;

- une troisième part au titre des projets d'insertion et de retour à l'emploi (30 % du fonds).

La Loi de Finances 2017 pérennise le FMDI et **réoriente la troisième part** au regard des contrats aidés effectivement cofinancés par les départements.

La part attribuée au Département de Tarn-et-Garonne s'est élevée à 1 861 525 € en 2019 et 1 618 995 € en 2020. Au titre de 2021, je l'ai estimée à **1 600 000 €**.

Ce fonds est destiné à compléter la compensation versée par le biais de la TICPE.

En cumulant les dotations versées par l'État (TICPE + financement API + FMDI), **le taux de couverture** qui était de 80 % en 2009, est passé progressivement à 62 % en 2014, 58 % en 2015 et 54 % en 2020.

- Les autres produits RMI/RSA : 1 876 200 €

Ce sont principalement les recettes liées aux indus RSA (315 000 €) ainsi qu'au fonds social européen (1 500 000 €).

– L'APA : 12 055 000 €

- La participation de l'État au financement de l'APA : 11 650 000 €

La mise en place, à compter de 2002, de l'allocation personnalisée d'autonomie a induit un surcoût financier pour lequel l'État a décidé de verser aux départements une participation au titre du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA). A ce titre, j'ai prévu un montant de **10 250 000 €** pour 2021.

L'instauration de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement nous procure de nouvelles ressources. J'ai donc inscrit un montant prévisionnel de **1 400 000 €** à ce titre pour 2021.

Le **taux de couverture** des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 33 % en 2015 puis à 41 % en 2016 et 2020.

- Le recouvrement des indus de l'APA : 405 000 €

– **Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : 2 896 586,31 €**

- Les recettes des produits des services du domaine :  
**2 104 570 €**

Les principales sont :

- occupation du domaine public (247 300 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (154 390 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 656 680 €).

- Les produits financiers : **400 435 €**

Il s'agit du fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 qui vise à apporter une aide aux collectivités les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils sont porteurs. Cette aide vient atténuer l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de la renégociation de la dette engagée par le Département en 2017 avec la caisse française de financement local (ex Dexia). Elle est versée sous forme d'annuité d'un montant identique (400 425 €) pendant 12 ans.

Pour les 10 € restant il s'agit de rendement de valeur mobilière.

- Les produits exceptionnels : **391 581,31 €**

Des remboursements de sinistres sont inscrits, dont 131 000 € concernant la voirie.

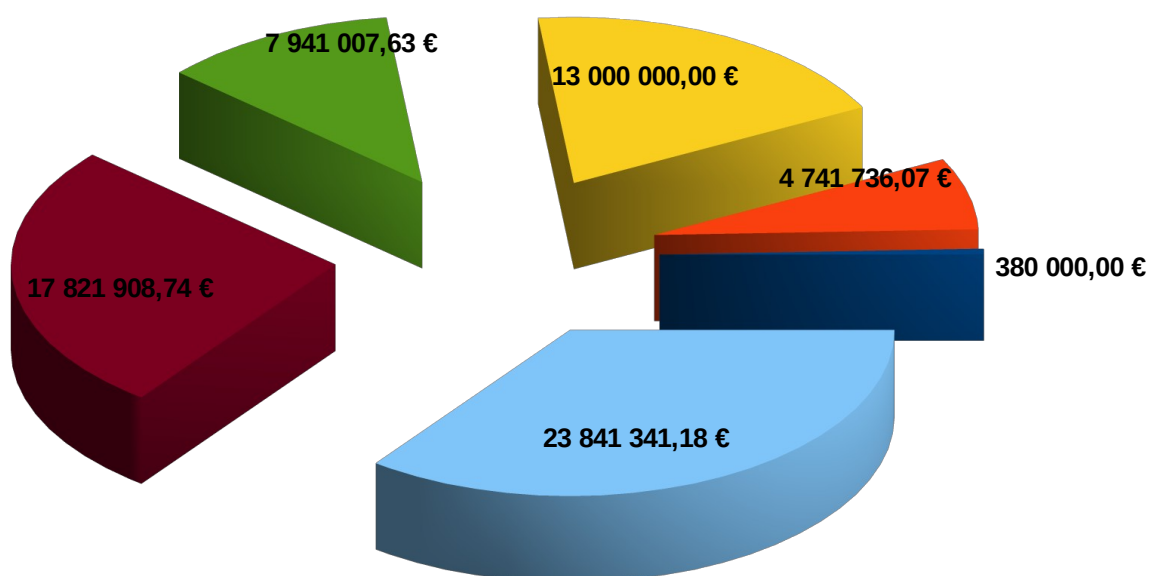
– **L'excédent 2020 reporté : 30 856 580,07 €**

Il s'agit de reprendre par anticipation le résultat 2020 dès le budget primitif 2021.

Je vous invite à vous référer à mon rapport particulier qui vous est présenté dans le cadre de cette session.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

**67 725 993,62 €**



<b>0,56%</b>	Produit amendes radars auto.	380 000,00 €
<b>7,00%</b>	Subventions et participations	4 741 736,07 €
<b>19,19%</b>	Emprunts	13 000 000,00 €
<b>11,73%</b>	Divers	7 941 007,63 €
<b>26,31%</b>	Restes à réaliser	17 821 908,74 €
<b>35,21 %</b>	Couverture du besoin de fin.	23 841 341,18 €
<b>TOTAL</b>		<b>67 725 993,62 €</b>



## II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

67 725 993,62 €

NATURE	BP 2020	BP 2021	VARIATION
F.C.T.V.A.....	4 900 033,53 €	5 350 000,00 €	449 966,47 €
D.S.I.D	0,00 €	1 140 070,00 €	1 140 070,00 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	0,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	380 000,00 €	380 000,00 €	0,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	8 942 062,00 €	4 741 736,07 €	-4 200 325,93 €
EMPRUNTS.....	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €	0,00 €
DIVERS.....	1 210 000,00 €	538 318,63 €	-671 681,37 €
<b>Sous-Total</b>	<b>29 344 714,53 €</b>	<b>26 062 743,70 €</b>	<b>-3 281 970,83 €</b>
EXCÉDENT REPORTE.....	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTES A RÉALISER.....	15 626 391,31 €	17 821 908,74 €	2 195 517,43 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT...	22 085 287,16 €	23 841 341,18 €	1 756 054,02 €
<b>TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT</b>	<b>67 056 393,00 €</b>	<b>67 725 993,62 €</b>	<b>669 600,62 €</b>

### **- Fonds de compensation de la T.V.A.**

Compte tenu du montant des dépenses mandatées aux comptes 20, 21 (acquisitions) et 23 (travaux) du Compte Administratif provisoire 2020, le F.C.T.V.A. pour 2021 a été estimé à la somme de **5 350 000 €**.

### **- DSID**

L'article 259 de la loi de finances pour 2019 la transforme la DGE en une dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) s'articulant autour de deux parts :

- une première part de 77% de l'enveloppe répartie en part régionale dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les préfets de région,
- une seconde part représentant 23% de l'enveloppe. Elle est répartie entre Départements à raison de leur insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi.

Un montant de **1 140 070 €** est estimé pour l'année 2021.

### **- La D.D.E.C.**

La dotation départementale d'équipement des collèges (D.D.E.C.), instituée par la loi du 22 juillet 1983, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, était indexée sur l'évolution de la D.G.E.

En 2008, la DDEC s'est élevée à **912 619 €** (elle était de 1 055 892,27 € en 2007). Cette dotation devait progresser selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (hypothèse 2009 : + 2,6 %). Depuis 2009, l'État a « gelé » cette dotation à hauteur du montant perçu en 2008.

### **- Produit des amendes de radars automatiques**

Instituée en 2008, cette dotation, calculée selon la longueur de la voirie départementale, s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 414 825 € en 2019.

Pour 2021, j'ai inscrit une recette prévisionnelle de **380 000 €**, identique par rapport à 2020.

**- Subventions et participations : 4 741 736,07 €**

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Participation logement : 4 127 545,00 €
- Participation voirie : 472 547,46 €
- Divers : 141 643,61 €

**- Emprunts**

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €**.

**- Divers**

Cette rubrique (**538 318,63 €**) recouvre principalement les prêts au personnel pour 100 000 €, le produit de cession de la maison de Molières pour 170 000 € et 50 000 € de cessions diverses ainsi que 58 318,63 € pour la vélo route des Gorges de l'Aveyron et 160 000 € pour la pente d'eau.

**- Le besoin de financement : 23 841 341,18 €**

Cette inscription correspond au différentiel entre les restes à réaliser de recettes (17 821 908,74 €) et de dépenses (30 760 243,92 €) et le résultat de la gestion de la section d'investissement 2020.

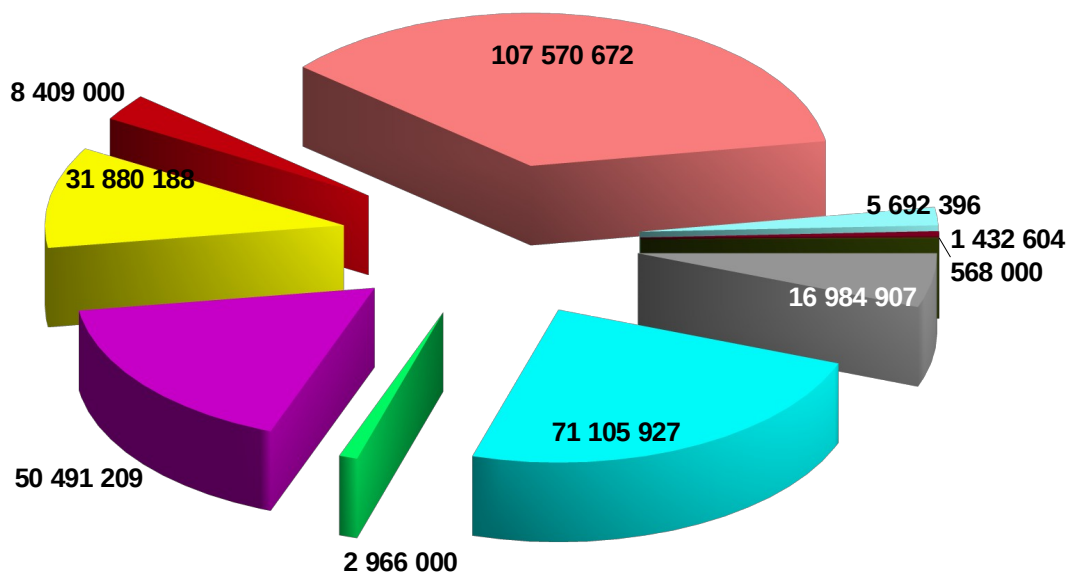
## LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **407 394 313 €**, se répartissent comme suit :

- ◆ Fonctionnement.....297 100 903,38 €
- ◆ Investissement.....110 293 409,62 €

### I - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**297 100 903,38 €**



5,72%	Charges à caractère général	16 984 907 €
23,93%	Charges de personnel y compris RSA	71 105 927 €
1,00%	Atténuation de produits	2 966 000 €
16,99%	RMI-RSA	50 491 209 €
10,73%	APA	31 880 188 €
2,83%	Dépenses imprévues	8 409 000 €
36,21%	Autres ch. de gestion courante	107 570 672 €
1,92%	Charges financières	5 692 396 €
0,48%	charges exceptionnelles	1 432 604,38 €
0,19%	Dotations aux provisions	568 000 €

**PRÉSENTATION PAR CHAPITRE**

Dépenses de gestion	BP 2020	BP 2021	Variation
<b><u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u></b>	<b>16 550 017,83 €</b>	<b>16 984 907,00 €</b>	<b>434 889,17 €</b>
dont transports scolaires	1 235 000 €	1 433 000 €	198 000 €
voirie	3 511 500 €	3 307 000 €	-204 500 €
fluides	1 800 450 €	1 646 700 €	-153 750 €
fournitures et alimentation	1 420 375 €	1 592 700 €	172 325 €
locations et crédit-bail	734 498 €	828 146 €	93 648 €
entretien et maintenance	1 715 302 €	1 623 928 €	-91 374 €
frais de déplacement	837 132 €	803 300 €	-33 832 €
<b><u>Chapitre 012 : Charges de perso (+ RSA)</u></b>	<b>69 790 607 €</b>	<b>71 993 877 €</b>	<b>2 203 270 €</b>
dont assistants familiaux	16 738 000 €	17 863 000 €	1 125 000 €
<b><u>Chapitre 014 : Atténuation de produits</u></b>	<b>4 797 267 €</b>	<b>2 966 000 €</b>	<b>-1 831 267 €</b>
<b><u>Chapitres 015+017 : RMI + RSA</u></b>	<b>43 139 408 €</b>	<b>49 603 259 €</b>	<b>6 463 851 €</b>
dont allocations et contrats	40 148 808 €	46 669 799 €	6 520 991 €
<b><u>Chapitre 016 : APA</u></b>	<b>31 013 980 €</b>	<b>31 880 188 €</b>	<b>866 208 €</b>
dont allocations APA	31 008 200 €	31 872 485 €	864 285 €
<b><u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u></b>	<b>103 923 236 €</b>	<b>107 570 672 €</b>	<b>3 647 436 €</b>
dont PCH	7 871 000 €	8 300 000 €	429 000 €
allocations sociales (hors PCH)	3 402 330 €	3 253 660 €	-148 670 €
frais de séjour et d'hébergement	60 951 686 €	61 638 121 €	686 435 €
dotations collèges	4 537 870 €	4 555 960 €	18 090 €
participations budgets annexes	5 385 428 €	5 636 665 €	251 237 €
participations SDIS	8 385 601 €	8 601 351 €	215 750 €
subventions de fonctionnement	7 410 278 €	7 705 756 €	295 478 €
<b><u>Sous-total dépenses de gestion</u></b>	<b>269 214 516 €</b>	<b>280 998 903 €</b>	<b>11 784 387 €</b>

<b><u>Chapitre 66 : Charges financières</u></b>	<b>6 113 332 €</b>	<b>5 692 396 €</b>	<b>-420 936 €</b>
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	823 332 €	792 396 €	-30 936 €
<b><u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u></b>	<b>2 893 830 €</b>	<b>1 432 604,38 €</b>	<b>-1 461 225,62 €</b>
dont subventions exceptionnelles	2 462 080 €	1 327 679 €	-1 134 401 €
<b><u>Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</u></b>	<b>568 487 €</b>	<b>568 000 €</b>	<b>-487 €</b>
<b><u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u></b>	<b>4 229 036 €</b>	<b>8 409 000 €</b>	<b>4 179 964 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>283 019 201 €</b>	<b>297 100 903,38 €</b>	<b>14 081 702,38 €</b>

Comme rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de la section de fonctionnement sont évaluées au plus près, avec l'ensemble des services, l'objectif étant double : respecter notre engagement d'évolution de dépenses tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, à l'exclusion des frais financiers qui seront examinés plus loin et qui s'élèvent à 5,7 millions d'euros, les **dépenses de gestion** de ce projet de BP 2021 représentent **281 millions d'euros**. Elles sont en hausse de plus de 4 % par rapport au BP 2020.

- les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont en hausse de 2,6 % (+ 434 889 €). Le poste transport augmente de 198 000 € de BP à BP du fait du nombre d'enfants qui augmente et des coûts de fonctionnement des entreprises de transport en hausse. Le poste fournitures a également progressé de façon significative par rapport au BP, compte tenu des dépenses liées à la crise sanitaire.

- les **charges de personnel (chapitre 012 y compris personnel RSA)** augmentent globalement de 3,15%. Mais, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 6,72 % de BP à BP, la hausse concernant le personnel départemental se limite à + 2,03 %.

- le **chapitre 014 « atténuation de produits »** enregistre une baisse de 1,8 M€ notamment due au transfert de l'attribution de compensation versée à la Région dans le cadre du transfert des transports vers le chapitre 65, à la demande de la Paierie départementale.

- les **dépenses d'aide sociale** : Les trois allocations de solidarité (APA, RSA et PCH), d'un volume proche de 90 millions d'euros, sont en augmentation de près de 10 % par rapport au BP 2020 (82 M€) avec une évolution différenciée selon :

- le RSA : + 6,4 M€,
- la PCH : + 0,4 M€,
- l'APA : + 0,8 M€.

### **LES RESTES A CHARGE 2021**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
APA	31 880 188 €	12 055 000 €	19 825 188 €
PCH	8 300 000 €	3 000 000 €	5 300 000 €
RSA	49 603 259 €	23 927 310 €	25 675 949 €
<b>TOTAL</b>	89 783 447 €	38 982 310 €	<b>50 801 137 €</b>

Au total, charges de personnel exclues et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **165 941 171 euros (+ 6,2 %) soit 55,8 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

	BP 2020	BP 2021
Prévention médico-sociale	316 874 €	413 564 €
Famille et enfance	22 599 733 €	22 601 712 €
Personnes handicapées	44 331 576 €	46 709 323 €
Personnes âgées	11 804 732 €	11 804 732 €
RMI / RSA	43 139 408 €	49 603 259 €
APA	31 013 980 €	31 880 188 €
Autres interventions	1 792 965 €	1 781 993 €
Services communs	1 215 358 €	1 146 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 214 626 €</b>	<b>165 941 171 €</b>

On constate en particulier une hausse significative pour les personnes handicapées (+ 2,4 M€), de l'APA (+ 0,8 M€) et surtout pour le RSA (+ 6,4 M€).

**- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) comprennent :**

- les dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 555 960 € en hausse de 18 000 €,

- la participation du département aux dépenses du **SDIS** pour un montant de 8 601 351 euros (+ 2,57 %), conformément à la convention signée entre les deux structures.

- les participations versées aux budgets annexes. Elles sont en augmentation de 4,6 % à 5 636 665 €,

. GIP LABO et LABO : - 6 463 €

. TGCC : + 110 500 €

. RU : - 7 653 €

. Base de loisirs du Tarn et de la Garonne : + 27 437 €

. Satese : + 5 000 €

. CDEF : + 122 416 €

. IMEP : identique à 2020 soit 6 000 €.

- les autres charges de gestion qui s'élèvent à 7 879 159 € (+ 31,78%)  
dont :

- l'attribution de compensation versée à la Région pour le transfert des transports et des déchets pour 1 977 842 €, intégrée désormais dans ce chapitre,

- les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux (articles 653) pour 1 048 735 €, en diminution de 13 265 €,

- la participation aux organismes de regroupement (barrage de St Géraud, SMEAG, Syndicat des déchets ménagers et SDAN) pour 519 489 € (article 6561 sauf GIP LABO regroupé avec le budget annexe LABO ci dessus), en diminution de 64 900 €,

- les secours d'urgence, bourses scolaires, fonds de solidarité logement, cotisations et adhésions pour 780 800 €,

- les autres participations d'un montant de 1 755 400 € dont l'essentiel concerne le domaine scolaire et culturel (classes de découverte, transports, participation pédagogique,...), le secteur économique ou social,

- enfin, l'enveloppe des **subventions de fonctionnement** (chapitre 65 : 7 705 756 €) et **exceptionnelles** (chapitre 67 : 1 327 679 €) représente un montant global de 7 033 435 € (en diminution de 8,5 % compte-tenu des 1,5 M€ inscrit en 2020 pour les différents fonds de soutien « COVID »).



## 2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

<i>EN EUROS</i>		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
<b>SERVICE SOCIAL VUE : 08</b>		<b>AE 2021</b>	<b>CP 2021</b>		
			BP	DM	TOTAL
<b>Imputation Code</b>	<b>Subventions de fonctionnement</b>				
657425 0202 ADOS	Subventions de fonctionnement	50 000	50 000		50 000
657425 32 ASCG	Association sportive Conseil Départemental	2 000	2 000		2 000
<b>TOTAL</b>		<b>52 000</b>	<b>52 000</b>		<b>52 000</b>

<i>EN EUROS</i>		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
<b>BUREAU DE LA PROGRAMMATION VUE : 2501</b>		<b>AE 2021</b>	<b>CP 2021</b>		
			BP	DM	TOTAL
<b>Imputation Code</b>	<b>Subventions de fonctionnement</b>				
6574 74 STER	Solidarité territoriale aux associations	104 800	104 800		104 800
<b>TOTAL</b>		<b>104 800</b>	<b>104 800</b>		<b>104 800</b>

## 3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

<i>EN EUROS</i>		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
<b>PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE VUE : 4003</b>		<b>AE 2021</b>	<b>CP 2021</b>		
			BP	DM	TOTAL
<b>Imputation Code</b>	<b>Subventions de fonctionnement</b>				
657418 41 CAMSP	CAMSP	206 000	206 000		206 000
<b>TOTAL</b>		<b>206 000</b>	<b>206 000</b>		<b>206 000</b>

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,  
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	<u>Conférence des financeurs</u>				
65734 532 CONF	Actions collectives	100 000	100 000		100 000
657451 532 CONF	Actions collectives associations	450 000	450 000		450 000
657417 538 CLIC	Instances de coordination gérontologique	106 993	106 993		106 993
657417 538 ILCG	Aides aux instances locales	24 391	24 391		24 391
<b>TOTAL</b>		<b>681 384</b>	<b>681 384</b>		<b>681 384</b>

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65734 58 ENFA	Organismes publics	600	600		600
6574 58 CARI	Associations caritatives	96 000	96 000		96 000
6574 58 ENFA	Enfance et famille	157 655	157 655		157 655
6574 58 INSE	Insertion	70 171	70 171		70 171
6574 58 SOHU	Solidarités humaines	145 885	145 885		145 885
6574 58 STAU	Soutien à l'autonomie	43 525	43 525		43 525
6574 58 HINC	Habitat inclusif	37 500	37 500		37 500
<b>TOTAL</b>		<b>551 336</b>	<b>551 336</b>		<b>551 336</b>

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,  
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	<u>Fonds de Solidarité Logement :</u>				
6573471 58 FSLM	Grand Montauban	121 634	121 634		121 634
657374 58 FSLH	Tarn-et-Garonne Habitat	20 000	20 000		20 000
65740 58 LGSO	Logement social	232 450	232 450		232 450
<b>TOTAL</b>		<b>374 084</b>	<b>374 084</b>		<b>374 084</b>

**5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
SPORT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657371 221 COLLEGES	Classes de découverte collèges	240 000	240 000		240 000
6574 28 AENF	Aide à l'enseignement	58 000	58 000		58 000
6574 221 BMTG	Bien manger en Tarn-et-Garonne	100 000	70 000		70 000
<b>TOTAL</b>		<b>398 000</b>	<b>368 000</b>		<b>368 000</b>

**5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
SPORT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6574 32 SPER	Sport Performance	855 000	855 000		855 000
6574 32 SPEV	Sport Evènement	92 390	92 390		92 390
6574 32 SPSC	Soutien au sport scolaire	42 700	42 700		42 700
6574 32 SPTO	Sport pour Tous	408 715	408 715		408 715
<b>Sous-total Subventions de fonctionnement</b>		<b>1 398 805</b>	<b>1 398 805</b>		<b>1 398 805</b>

**6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65737 738 AAGE	Promotion départementale Ets publics locaux	160 000	160 000		160 000
6574 738 AAGE	Promotion départementale asso et privés	150 000	254 497		254 497
657414 928 ASGR	Assurance Grêle	65 000	65 000		65 000
<b>TOTAL</b>		<b>375 000</b>	<b>479 497</b>		<b>479 497</b>

**7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65734 / 65737 / 6574 94 AAGT	Promotion touristique	10 000 22 000 290 000 <b>322 000</b>	10 000 22 000 290 000 <b>322 000</b>		10 000 22 000 290 000 <b>322 000</b>
657343 738 SERA	Sentiers de randonnée	27 000	20 000		20 000
6574 94 TOUF	Actions touristiques	6 750	6 750		6 750
65740 72 CAUE	C.A.U.E.	120 000	120 000		120 000
65740 94 OVDT	Organismes départementaux à vocation touristique	1 120 000	1 120 000		1 120 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 595 750</b>	<b>1 588 750</b>		<b>1 588 750</b>

**8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6573476 738 ENST	Gestion des Espaces Naturels Sensibles		9 300		9 300
6574 738 ATUF	Protection de l'environnement	300 000	300 000		300 000
<b>TOTAL</b>		<b>300 000</b>	<b>309 300</b>		<b>309 300</b>

## 9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	Actions éducatives, culturelles et sportives				
657342 311 EDMU	Écoles de musique communales	182 000	182 000		182 000
65743 311 EDMU	Ecoles de musique asso.	24 000	24 000		24 000
6573473 311 CART	Centre des Arts	42 000	56 800		56 800
6573474 311 INVE	Inventaire du patrimoine	60 000	60 000		60 000
65740 311 ADDA	A.D.D.A	430 000	430 000		430 000
65734 311 ACAS	Communes-communautés de communes	5 000	5 000		5 000
FEST		10 000	10 000		10 000
INIC		25 000	25 000		25 000
POCI		12 000	12 000		12 000
PRIS		3 000	3 000		3 000
		<b>55 000</b>	<b>55 000</b>		<b>55 000</b>
6574 311 ACAS		330 000	330 000		330 000
FEST		235 000	235 000		235 000
INIC		200 000	200 000		200 000
PRAR		57 000	57 000		57 000
PRIS		3 000	3 000		3 000
CHOR		8 000	8 000		8 000
		<b>833 000</b>	<b>833 000</b>		<b>833 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 626 000</b>	<b>1 640 800</b>		<b>1 640 800</b>

## 9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
MEDIATHEQUE VUE : 3606		AE 2021	CP 2021		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657346 313 BIET	Aide aux bibliothèques	5 000	0		0
<b>TOTAL</b>		<b>5 000</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## II - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**110 293 409,62 €**

La gestion des investissements du département s'articule autour des autorisations de programmes dont la couverture pluriannuelle est compatible avec les ressources fiscales et les possibilités d'emprunt à moyen terme.

Les dépenses d'investissement 2021 sont supérieures de 1,9 % à celles de 2020 (110 293 409,62 € contre 108 253 592 €). Elles se décomposent, en crédits de paiement, de la manière suivante :

- programmes départementaux : **51 906 678,19 €** (dont 437 200 € hors AP) dont 22 342 259,92 € de restes à réaliser 2020 (dont 11 958,49 € hors AP). Uniquement sous AP, ils sont de **51 557 519,70 €**,

- programmes non départementaux (subventions versées aux communes, EPCI et tiers) : **27 334 110,43 €** (dont 500 000 € hors AP) dont 8 417 984 € de restes à réaliser 2020,

- des dépenses financières d'un montant total de **31 052 621 €** dont 17 049 615 € au titre du remboursement du capital de la dette, 3 millions d'euros de dépenses imprévues, 100 000 € au titre des immobilisations financières et 10 903 006 € de déficit 2020 reporté.

## - Les programmes départementaux

Les autorisations de programmes propres à l'exercice 2021 s'élèvent à **44 601 100 €**, supérieure de 49 % à 2020 (29 938 167 €), avec en particulier, 8 000 000 € pour le programme d'adaptation des collèges, 700 000 € pour la réhabilitation du chauffage du collège de Nègrepelisse, 300 000 € pour les vestiaires du collège Olympe de Gouges à Montauban, 3 800 000 € pour le programme de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie à Montauban.

Les crédits ouverts pour l'ensemble des dépenses d'investissement de cette catégorie, se chiffrent à **51 906 678,19 €**, restes à réaliser compris. Hors restes à réaliser, ils s'élèvent à 29 564 418,27 €.

Concernant les crédits pour les équipements scolaires, culturels et sportifs, ils s'élèvent en 2021 à 617 986,86 €.

Concernant le patrimoine départemental, les crédits ouverts s'élèvent à 21 843 412,97 € en 2021 et proviennent essentiellement des dépenses pour des MDS (733 K€), la MDPH (815 K€), la médiathèque (460 K€), les archives (2,3 M€), les travaux gendarmeries pour 1,97 M€, le centre universitaire pour 4,3 M€ ou encore les travaux dans les collèges pour 7,75 M€.

La voirie se voit attribuer une enveloppe de 19,8 M€ (+2%), RAR compris alors que les moyens informatiques (collèges, administration) sont abondés à hauteur de 5,6 M€ (restes à réaliser intégrés) dont 2,1 M€ pour les ordinateurs aux collèges.

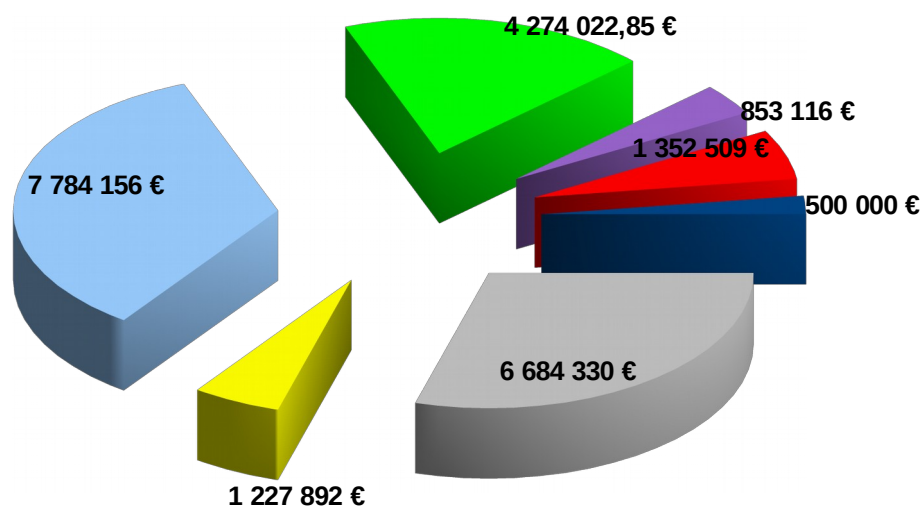


La décomposition, par domaine, des investissements départementaux pour 2021 est la suivante :

	<b>AP 2021</b>	<b>CP 2021</b>
Voirie	18 610 000 €	19 799 653,06 €
Enseignement, Culture, Sport et transports	389 400 €	617 986,86 €
Patrimoine	16 633 000 €	21 843 412,97 €
Tourisme	22 000 €	414 480,36 €
Environnement	372 500 €	373 334,13 €
Moyens Généraux (matériels subdi, CMS, CD, ...acquisition véhicules, engins...)	0 €	2 769 434,97 €
Acquisition de matériel, logiciels et divers	8 574 200 €	5 639 217,35 €
<b>TOTAL AP</b>	<b>44 601 100 €</b>	<b>51 457 519,70 €</b>
<b>TOTAL Hors AP</b>		<b>449 158,49 €</b>
<b>TOTAL Programmes Départementaux</b>	<b>44 601 100 €</b>	<b>51 906 678,19 €</b>

## SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

**22 676 025,85 €**



<b>29,48%</b>	<b>Logement</b>	<b>6 684 330 €</b>
<b>5,41%</b>	<b>Voirie communale</b>	<b>1 227 892 €</b>
<b>34,34%</b>	<b>Aménagement communaux</b>	<b>7 784 156 €</b>
<b>18,85%</b>	<b>Equipements scolaires, culturels et sportifs</b>	<b>4 274 022,85 €</b>
<b>3,76%</b>	<b>Economie, tourisme, agriculture</b>	<b>853 116 €</b>
<b>5,96%</b>	<b>Environnement</b>	<b>1 352 509 €</b>
<b>2,20%</b>	<b>Subvention COVID Hors AP</b>	<b>500 000 €</b>
		<b>22 676 025,85 €</b>

## - Les programmes non départementaux

Les autorisations de programmes destinées aux communes, aux EPCI et aux tiers représentent, cette année, **23 091 796 €** :

\* subventions en capital..... 19 473 186 € (18 962 461 € en 2020)

\* subventions en annuités.....3 618 610 € (3 700 000 € en 2020)

Les crédits de paiement 2021 (y compris les restes à réaliser pour un montant de 8,4 millions d'euros) s'élèvent à **27 334 110,43 €** :

\* subventions en capital....22 676 025,85 € (23 537 665 € en 2020)

\* subventions en annuités....4 658 084,58 € (5 306 196 € en 2020)

### • Les subventions en capital

	AP 2021	CP 2021
Voirie communale	786 021 €	1 227 892 €
Aides aux communes et tiers en matière scolaire, culturelle et sportive	3 018 800 €	4 274 022,85
Économie, tourisme, agriculture	917 423 €	853 116 €
Environnement	1 190 000 €	1 352 509 €
Aides au logement	5 558 424 €	6 684 330 €
Aménagements communaux (dont AEP et assainissement)	8 002 518 €	7 784 156 €
Subvention COVID hors AP	0 €	500 000 €
<b>Sous-total en capital</b>	<b>19 473 186 €</b>	<b>22 676 025,85 €</b>

- Les subventions en annuités

S'agissant **des subventions en annuités** pour les communes, les EPCI et les tiers, je vous rappelle que, conformément au guide des aides départementales aux communes et EPCI, approuvé le 16 mars 2016, le seuil de ces subventions avait été fixé à **150 000 €**. Lors du ROB du 6 mars 2020, le seuil pour les subventions en annuités a été abaissé à **100 000 €**.

Les nouveaux dossiers, reçus à ce jour, susceptibles de bénéficier d'une aide en annuités concernent :

- Alimentation en eau potable .....	1 300 000 €
- Construction scolaires (élémentaire et maternelle Ducau à Castelsarrasin)	500 000 €
- Bâtiments communaux (création salle intergénérationnelle à Mirabel, amélioration thermique salles polyvalentes de St Porquier et Espalais, construction d'un bâtiment communal à Savenes, construction ateliers municipaux à Sistels, rénovation thermique hôtel de ville à montauban, réhabilitation de la mairie de St Vincent Lespinasse)	910 633 €
- Communes et Communautés de Communes : divers (aménagement du cœur de village à Bourret, restauration place Nationale à Montauban, aménagement de la place de la poste à St Porquier, piste cyclable route de Toulouse et aménagement de la place Roosvelt à Montauban)	650 979 €
- maisons de retraite (EHPAD St Jean-Marie Vianney à Montbeton)	256 998 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>3 618 610 €</b>

Est présentée, ci-après, la ventilation par politique de l'annuité 2021 relative aux dossiers de subventions déjà attribuées par la Commission Permanente :

- Alimentation en eau potable .....	1 259 530 €
- Assainissement .....	530 288 €
- Bâtiments communaux.....	309 272 €
- Bâtiments et patrimoine culturels.....	511 488 €
- Bâtiments scolaires.....	530 490 €
- Développement économique.....	31 662 €
- Équipements sportifs.....	227 861 €
- Équipements touristiques.....	15 397 €

- Hébergement interne.....	23 916 €
- Maisons de retraite.....	401 107 €
- Maison de santé pluriprofessionnelle.....	108 591 €
- Nouvelles technologies de communication.....	69 169 €
- Ordures ménagères.....	68 019 €
- Divers (associations, organismes, mutuelles).....	<u>571 294.58 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>4 658 084.58 €</b>

### - Les dépenses financières

Ces dépenses qui s'élèvent à **31 052 621 €**, concernent à titre principal :

- le remboursement du capital des emprunts pour 17 049 615 € dont 569 028 € au titre du pont de Verdun,
- les immobilisations financières (100 000 €),
- les dépenses imprévues (3 000 000 €),
- le déficit reporté 2020 (10 903 006 €).

Les dépenses imprévues augmentent de 2 M€ en 2020 à 3 M€ en 2021. Le montant consacré au remboursement de capital de la dette hors PPP augmente de 6,3 % de BP à BP (+ 1 012 790 €).

### **III - L'ÉPARGNE**

#### **- L'épargne de gestion : 27 020 820 €**

Il s'agit des dépenses et recettes de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

Les recettes de gestion 2021 augmentent de 8,3 M€ et passent de 299,7 M€ au BP 2020 à 308 M€ au BP 2021 (principalement + 2 M€ de droits de mutation, + 3 M€ sur la TSCA, + 1,4 M€ sur les dotations, + 855 K€ sur l'APA, + 1,3 M€ sur les autres produits de gestion).

Dans le même temps, les dépenses de gestion augmentent de 11,8 M€ (269,2 M€ au BP 2020 et 281 au BP 2021). Cette évolution se traduit par des disparités dans l'augmentation : ainsi, les charges à caractère général augmentent de 0,4 M€, les charges de personnel augmentent de 2,2 M€ dont 1,1 M€ pour les assistants familiaux, le RSA augmente de 6,4 M€, l'APA augmente de 866 K€ et les autres charges de gestion de 3,6 M€ (PCH + 429 K€, frais de séjour et d'hébergement + 686 K€, transfert de l'attribution de compensation versée à la Région de +1,8 M€ du chapitre 014 qui diminue d'autant).

L'épargne de gestion 2021 évolue de 30,5 M€ au BP 2020 à 27 M€ dans ce projet de BP 2021 (-3,5 millions d'euros).

#### **- L'épargne brute : 11 710 836 €**

L'épargne brute, qui est l'épargne de gestion diminuée des dépenses et recettes financières et du solde des opérations exceptionnelles, passe de 17,6 millions d'euros au BP 2020 à 11,7 M€ au BP 2021 (- 5,9 millions d'euros). Cette évolution négative provient notamment des crédits de réserve de fonctionnement supérieur de 4,2 M€ par rapport à 2020.

#### **- L'épargne nette : - 5 338 779 €**

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette du BP 2021 est en baisse de 6,9 M€ par rapport au BP 2020 qui est la conséquence de la hausse des crédits de réserve décrite ci-dessus. Le capital de la dette, PPP inclus passe de 16 M€ en 2020 à 17 M€ en 2021.

## **IV - LA DETTE DÉPARTEMENTALE**

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

La répartition et la structure de l'encours de la dette ont été présentées lors des orientations budgétaires en précisant qu'elles font l'objet d'un rapport particulier, présenté conformément à la réglementation dans le cadre de ce budget primitif. Il est apporté les précisions suivantes :

### **A-DETTE PROPRE**

- ◆ encours de la dette (hors PPP) : 187 984 649,14 €,
- ◆ taux moyen : **2,84 % en 2020** (il était de 8,30 % en 1996 et de 3,02 % en 2019 dont 2,76 % pour les taux fixes uniquement),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **13 ans.**

### **B -DETTE PPP DE VERDUN-SUR-GARONNE**

- ◆ encours de la dette PPP : 14 258 415,60 €,
- ◆ taux : **5,50 %**,
- ◆ durée résiduelle : **16 ans 10 mois.**

Suite à la renégociation de 2 emprunts structurés en 2017, le Département a bénéficié d'un fonds de soutien de 4,8 M€. Après prise en compte de ce fonds de soutien, l'encours net de la dette s'élève à 198 639 232,61 € au 01/01/2021. Ce fonds sera versé jusqu'en 2028 à hauteur de 400 426 € par an.

Par rapport à 2020, on constate que le stock de dette continue sa décroissance (-3 M€ en 2020) pour atteindre un stock net fin 2020 en dessous des 200 M€.

Enfin, le volume d'emprunt proposé pour 2021 soit 13 millions d'euros, inférieur au capital remboursé, permet de poursuivre l'effort de désendettement (-3,6 M€).

## V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE

Compte tenu d'une part, des contraintes financières évoquées au début de rapport et, d'autre part, de la rigueur qui a prévalu à l'élaboration du projet de budget 2021, **les crédits de réserve dont dispose le Département s'élèvent à 11 409 000 €** (ils étaient de 5,2 M€ au BP 2020).

Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement :

Chapitre 020.....3 000 000 €

- Section de fonctionnement :

Chapitre 022.....8 409 000 €

Le montant des crédits de réserve représente 2,8 % du budget, en progression de 6,18 millions par rapport à 2020.

2 500 000 € sont provisionnés pour financer, en fonction des besoins qui se dessineront en cours d'année pour, comme en 2020, soutenir les acteurs départementaux sévèrement touchés par la crise sanitaire.



## 2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
20513 023 LOGI	Création site Internet	0	20 000		20 000
216 311 OEUVREAR	Objets œuvres d'art	3000	3 000		3 000
2188 023 MATOS	Acquisition de matériel	12 000	12 000		12 000,00
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>15 000</b>	<b>35 000</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
27431 01	Prêts au personnel	100 000	100 000	0	100 000
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PARC AUTOMOBILE VUE : 6002		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21573 621 MATVOIES	Acquisition matériel technique voirie	0	212 000	189 000	401 000
2182 0202 VEHI	Acquisition de véhicules	0	112 600	183 300	295 900
21822 0202 VEHIE	Acquisition d'engins	0	1 325 400	84 840	1 410 240
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>0</b>	<b>1 650 000</b>	<b>457 140</b>	<b>2 107 140</b>

## 2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ACHAT / APPROVISIONNEMENT VUE : 6001		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21573 0202 MATOS	Acquisition matériel technique	0	0	21 040,01	21 040,01
21573 23 MATOS	Acquisition matériel technique	0	0	0	0
21573 621 MATOS	Acquisition matériel subdivision	0	0	24 677,62	24 677,62
21848 0202 MATERIEL	Acquisition matériel	0	0	7 664,39	7664,39
21848 0202 POSTAD	Acquisition matériel postes adaptés Département	0	0	3 859,92	3 859,92
21848 313 MATERIEL	Acquisition matériel Médiathèque	0	0	4 476,80	4 476,80
21848 315 MATERIEL	Acquisition matériel Archives	0	220 000	40 647,92	260 647,92
21848 48 MATERIEL	Acquisition matériel CMS	0	0	11 767,77	11 767,77
21848 50 MATERIEL	Acquisition matériel DSD	0	0	10 483,49	10 483,49
21848 621 MATERIEL	Acquisition matériel subdivisions	0	0	2 033,10	2 033,10
21882 0202 MATERIEL	Acquisition matériel Département	0	0	136 191,20	136 191,20
21882 0202 POSTAD	Acquisition matériel postes adaptés Département	0	0	0	0
21882 23 MATERIEL	Acquisition matériel C.U	0	0	274,80	274,80
21882 313 MATERIEL	Acquisition matériel bibliothèque	0	0	0	0
21882 315 MATERIEL	Acquisition matériel archives	0	80 000	18 148,16	98 148,16
21882 48 MATERIEL	Acquisition matériel CMS	0	0	33 000	33 000
21882 50 MATERIEL	Acquisition matériel DSD	0	0	22 800	22 800
21882 621 MATERIEL	Acquisition matériel subdivisions	0	0	25 229,79	25 229,79
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>362 294,97</b>	<b>662 294,97</b>

## 2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
INFORMATIQUE VUE : 1501		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 0202 AMOGENE	Audit général informatique	0	302 468	47 532	350 000
2031 0202 REINFIN	Re informatisation finances	0	280 000	0	280 000
2031 0202 SCHDI	Re informatisation finances	50 000	50 000	0	50 000
2031 0202 SECURITE	Etudes Sécurité	0	2 104	13 896	16 000
20512 0202 LOGICIEL	Acquisition de logiciels	0	597 238,71	95 637,79	692 876,50
20512 0202 LOG2019	Achat logiciels 2019	0	57 459,21	120 236,60	177 695,81
20512 221 GEDSAE	Logiciels	0	315 568,00	0,00	315 568,00
20512 0202 POSTES	Achat logiciels 2020	0	140 000,00	919,30	140 919,30
20512 0202 SAUVEG	Achat logiciels 2020	0	35 000,00	0,00	35 000,00
20512 0202 SECURITE	Achat logiciels 2020	0	193 482,50	0,00	193 482,50
20512 0202 SERVEUR	Achat logiciels 2020	0	7 500	0	7 500
20512 0202 DIVERS	Achat logiciels 2020	0	65 837,36	0,00	65 837,36
20512 0202 RDPD	Achat logiciels 2020	0	18 000	0	18 000
20512 221 COLLEGE	Achat logiciels 2020	0	186 599,96	0,00	186 599,96
21831 221 VERDUN	Acquisition matériel informatique collèges	0	-0,01	0,01	0,00
21831 221 ORDICOL	Acquisition matériel informatique	8 400 000	2 100 000	0	2 100 000
2185 0202 TELEPH	Matériel de téléphonie	0,00	85 195,18	16 778,82	101 974,00
2185 221 COLLEGE	Matériel de téléphonie	0	84 000	0	84 000
21838 0202 GEDSAE	Matériel de téléphonie	0	100 000	0	100 000

21838 0202 MATINF	Matériel Informatique	0	0,00	320,40	320,40
21838 0202 POSTES	Acquisitions matériels 2020	0	291 672,81	44 113,17	335 785,98
21838 0202 RESEAUX	Acquisitions matériels 2020	0	50 000	0	50 000
21838 0202 SAUVEG	Acquisitions matériels 2020	0	70 500	0	70 500
21838 0202 SECURITE	Acquisitions matériels 2020	0	2 793,87	0,00	2 793,87
21838 0202 SERVEUR	Acquisitions matériels 2020	0	141 201,56	0,07	141 201,63
21838 221 CNIP	Collèges numériques	0	-0,05	0,05	0,00
21838 221 COLLEGE	Collèges numériques	0	50 257,79	0,00	50 257,79
21838 221 VERDUN	Collèges préfigureurs	0	7 746,06	244,80	7 990,86
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>8 400 000</b>	<b>5 234 624,95</b>	<b>339 679,01</b>	<b>5 574 303,96</b>

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,  
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PMI VUE : 4003		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 40 MATOS	Acquisition de matériel PMI	8 300,00	8 513,00	8 850,39	17 363,39
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>8 300,00</b>	<b>8 513,00</b>	<b>8 850,39</b>	<b>17 363,39</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 538 PAEM	Modernisation établissements publics personnes âgées	132 000	101 500	53 466	154 966
2041811 52 MDPH	Subvention MDPH	169 981	169 981	0	169 981
20422 538 PAEP	FAMEPA	13 943	13 943	54 331	68 274
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>315 924</b>	<b>285 424</b>	<b>107 797</b>	<b>393 221</b>

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,  
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204220 58 X914	Subvention exceptionnelle aux organismes à vocation sociale	200 000	200 000	44 522	244 522
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>44 522</b>	<b>244 522</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 72 204142 72 APOB	Aides aux collectivités locales (ANAH)	0 310 000	0 190 871	50 479 65 153	50 479 256 024
		310 000	190 871	115 632	306 503
204142 72 APCO	Aides pour Palulos communaux	0	-1 000	1 700	700
204142 72 LOLO	Aménagement de bâtiments communaux en logements sociaux	0	0	3 435	3 435
2041782 72 APPB	Aide à la pierre aux organismes publics	200 000	63 781	193 501	257 282
2041782 72 APPO	Aide production T&G	0	-13 275	13 275	0
2041782 72 FHAB	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat surcoût	92 500	0	27 500	27 500
2041782 72 FHAP	Aide à la production ets publics locaux	0	-22 860	49 530	26 670
2041782 72 LOBO	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat bonus	260 000	0	25 000	25 000
2041782 72 PRPO	Plan de réhabilitation du parc immobilier de Tarn-et-Garonne Habitat	420 000	299 417	0	299 417
20422 72 APOB	Aide aux particuliers	3 500 000	3 594 103	1 153 498	4 747 601
20422 72 APOP	Aide à la pierre prop.privés	160 000	105 647	115 770	221 417
204254 72 APPR	Aide à la pierre org.privés	100 000	-17 200	148 262	131 062
<b>Sous-total Programmes pour les Tiers</b>		<b>5 042 500</b>	<b>4 199 484</b>	<b>1 847 103</b>	<b>6 046 587</b>

**4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS  
DÉPARTEMENTAUX**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 5001		AP 2021	BP	CP 2021 Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 621 ETUD	Frais d'études de voirie	30 000	30 000	10 534	40 534
203114 621 ETUDOA	Frais d'études et d'investigations pour les ouvrages d'art	70 000	70 000	11 724	81 724
2111 94 CSJC	Acquisition foncière Saint Jacques de Compostelle	0	0	23 829	23 829
2115 621 FONCIER	Acquisition terrains batis	0	0	34 992	34 992
2121 621 PLANT	Plantations d'alignement	40 000	30 000	4 075	34 075
2151 621 FONCIER	Acquisition foncière pour la voirie	20 000	66 001	76 017	142 018
2152 621 ECLAIR	Modernisation éclairage public	120 000	140 000	16 530,80	156 530,80
2152 621 COMPT	Installations de voirie	25 000	25 000	0	25 000
2152 621 SIGN	Acquisition de matériel de signalisation pour les routes départementales	175 000	175 000	35 524,26	210 524,26
231511 621 231512 622	Travaux sur routes départementales	17 000 000	16 200 000	1 906 498	18 106 498
231517 621 GRRD / INTP		1 000 000	600 000	48 715	648 715
DOMAGRDR		80 000	80 000	39 298	119 298
		18 080 000	16 880 000	1 994 511	18 874 511
231511 621 VVVT	Vélo voie verte du Tarn	0	0	0	0
231515 621 FALAISE	Travaux sur falaises	50 000	50 000	25 000	75 000
23152 621	Travaux sur les ponts Bowstring	0	0	100 915	100 915
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>18 610 000</b>	<b>17 466 001</b>	<b>2 333 652,06</b>	<b>19 799 653,06</b>
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 628 DOUX	Chemins doux	100 000	50 000	0	50 000
<b>Sous-total Programmes pour les Tiers</b>		<b>1 873 000</b>	<b>2009600</b>	<b>2 158 000</b>	<b>1 928 500</b>

**4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS  
DÉPARTEMENTAUX**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 621 SUDE	Frais d'études	21 000	21 000	0	21 000
203117 315 ARCHIV	Frais d'études des bâtiments scolaires, culturels et sportifs	0	-20 160	20 160	0
203121 0202 REGIECAB	Frais d'études hotel département	30 000	30 000	0	30 000
20316 221 FRET	Frais d'études	0	0	125 735,80	125 735,80
2115 0202 FONCIER	Acquisition foncière	0	-17 416,77	221 332,00	203 915,23
21318 0202 JARDIMOD	Acquisition autre	0	0	90 000	90 000
2157 221 CUIS	Acquisition matériel de cuisine pour les collèges	262 000	182 386,82	285 532,81	467 919,63
23122 0202 HODE	Aménagement de terrains	20 000	20 000	0	20 000
23122 11 RECACHE	Aménagement de terrains	28 000	-3 010	201 734,08	198 724,08
23122 221 COURS	Réfection des cours des collèges	52 000	76 000	15 000	91 000
23122 221 PTIG	Aménagement de terrains	52 000	52 000	0	52 000
23128 0202 HODE	Escalier coté Tescou	0	0	90 000	90 000
23128 621 SUDE	Aménagements subdivision	27 000	27 000	44 544,90	71 544,90
23128 48 MDSOL	Aménagement Cours MDS	10 000	10 000	59 082,68	69 082,68
23128 50 PSHUM	Abri vélo PSH	10 000	10 000	0	10 000
231311 0202 REHODE	Restructuration de l'Hôtel du Département	264 000	129 000	168 047,83	297 047,83
231311 0202 AUBA	Travaux à l'Hôtel du Département	2 500	2 500	0	2 500
231311 0202 CVCHODE	Travaux à l'Hôtel du Département	0	0	878 159,10	878 159,10
231311 0202 TORDRE	Travaux	80 000	30 000	0	30 000
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>858 500,00</b>	<b>549 300,05</b>	<b>2 199 329,20</b>	<b>2 748 629,25</b>

231311 0202 REHODE	Travaux à l'Hôtel du Département	0	0	45 671,00	45 671,00
231312 0202 AUBA	Travaux CIO et Paierie	2 500	2 500	6 159,11	8 659,11
231312 221 PROG	Grosses réparations collèges	440 000	269 845,96	246 339,31	516 185,27
231312 221 NEGRE	Grosses réparations chauffage	700 000	50 000,00	0,00	50 000,00
231312 221 EXTENS	Grosses réparations extens	8 000 000	200 000	0	200 000
231312 23 REPA	Grosses réparations batiments	35 500	35 500	1 554,55	37 054,55
2313126 221 VERDUN	Construction du collège de Verdun-sur-Garonne	0	0	827 149,72	827 149,72
231313 48 CMSD	Grosses réparations sur les bâtiments sociaux	0	85 000	648 253,15	733 253,15
231313 48 MDSOL	Grosses réparations sur les bâtiments sociaux	273 000	144 999,12	65 358,44	210 357,56
231313 50 DSD PSHUM	Grosses réparations DSD	88 000	113 000	250 041	363 041
231313 52 MDPH	Travaux MDPH	0	0	815 603,70	815 603,70
231314 221 COGY	Construction du gymnase du collège Azana	0	-26 169,57	44 604,30	18 434,73
231314 221 PTIG	Travaux sur installations sportives des collèges-gymnases	154 000,00	130 999,99	79 036,05	210 036,04
2313122 221 VERDUN	Plateau sportif	0	0	20 714,24	20 714,24
231314 221 GYMVERD	Gymnase Verdun	0	200 000,00	0,00	200 000,00
231314 221 GYMOLYMP	Vestiaire sportif	300 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
231314 312 / 313 GRRPBELL MEDIAT	Travaux sur les bâtiments culturels	0 0	126 501,19 100 000,00	36 070,85 359 743,10	162 572,04 459 743,10
		0	226 501,19	395 813,95	622 315,14
2313143 312 GRRPBELL	Travaux Belleperche	25 000	25 000	0	25 000
2313143 312 TEMPLE	Travaux Espaces Augustins	30 000	25 000	7 919,74	32 919,74
2313143 315 ARCHIV	Construction des Archives Départementales	0,00	-1 000 000,00	3 279 354,44	2 279 354,44
2313186 11 CAGE RECAGE CAGEMTB	Travaux sur les gendarmeries + toiture Montauban	182 000 0 3 800 000	113 000 500 000 300 000	107 370,56 637 416,08 120 000,00	220 370,56 1 137 416,08 420 000,00
		3 982 000	913 000	864 786,64	1 777 786,64
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>14 888 500</b>	<b>1 974 476,74</b>	<b>9 797 688,54</b>	<b>11 772 165,28</b>



BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2313186 621 SUDE	Travaux Subdi départementales	187 000	126 800	81 290,55	208 090,55
2313186 621 LABAT	Travaux Subdi	0	0	300 000	300 000
2313186 621 CTDEP	Travaux	0	0	200 000	200 000
2313513 0202 HODE	Travaux signalétique	0	25 000	77 164,94	102 164,94
2313186 91 NOVAL	Travaux Novalia	7 000	7 000	0	7 000
231532 0202 REDI	Câblage informatique	20 000	20 000	0	20 000
231722 221 COURS	Travaux sur terrains collègues	170 000	163 000	214 294,54	377 294,54
2317312 221 PROG	Travaux collègues recus MAD	969 000	700 000	861 093,46	1 561 093,46
2317312 221 FLAMENS	Travaux collègues recus MAD	0	0	35 963	35 963
2317312 221 CAUSSADE	Travaux collègues recus MAD-demi Pension	0	450 000	1 054 899,76	1 504 899,76
2317312 221 INGRES	Travaux collègues recus MAD-mur enceinte	0	0	180 000	180 000
2317312 221 CAUSSADE	Travaux collègues recus MAD-loges	160 000	80 000	0	80 000
2317312 221 GRISOLLES	Travaux collègues recus MAD-Toiture préau	90 000	40 000	0	40 000
2317312 221 MOISSAC	Travaux collègues recus MAD-Salle des personnels	80 000	20 000	0	20 000
2317312 221 PPIC	Construction collègues	0	0	199 429,24	199 429,24
2317318 621 ANTE	Travaux antennes départementales	61 500	51 700	32 548,99	84 248,99
231314 221 ADAP	Accessibilité installations sportives	0	0	150 000	150 000
231312 221 ADAP	Accessibilité collègues	0	14 000	17 589	31 589
2317312 221 ADAP	Accessibilité collègues reçus MAD	0	0	283 704	283 704
231312 221 LABASTI	Grosses réparations collègues. Toiture	0	0	350 000,00	350 000,00
2381 23 CUESRI	Construction C.U	0	0	4 335 770,21	4 335 770,21
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>16 633 000</b>	<b>3 671 976,74</b>	<b>18 171 436,23</b>	<b>21 843 412,97</b>

**5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21571 221 ESCO	Équipement sportif des collèges	60 000	60 000	10 468,97	70 468,97
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>10 468,97</b>	<b>70 468,97</b>
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204142 32 ESPC	Équipements sportifs communaux	600 000	843 153	485 175	1 328 328
20422 32 SPAB	Travaux bâtiments associatifs	40 000	27 500	40 125	67 625
<b>Sous-total programmes pour les tiers</b>		<b>640 000</b>	<b>870 653</b>	<b>525 300</b>	<b>1 395 953</b>
<b>TOTAL</b>		<b>700 000</b>	<b>930 653</b>	<b>535 769</b>	<b>1 466 422</b>

**5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET  
SPORT**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 221 MATOS	Matériel collèges	10 000	30 000	16 571,67	46 571,67
21831 221 MATOS	Matériel informatique collèges	2 000	7 000	10 000	17 000
21841 221 1ESC/CREQ	1 <sup>er</sup> équipement collèges	180 000	80 000	0	80 000
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>192 000</b>	<b>117 000</b>	<b>26 571,67</b>	<b>143 571,67</b>
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204122 221 REGION	Travaux dans les cités scolaires	0	131 000	71 760	202 760
204142 21 BSAA BSCC	Constructions scolaires liste A Constructions scolaires liste C	200 000 495 000	110 000 380 080	275 170 116 911	385 170 496 991
		695 000	490 080	392 081	882 161
204142 21 BSCD	Réhabilitation énergétique établissements scolaires 1 <sup>er</sup> degré	445 000	238 076	89 199	327 275
204142 21 BSRB	Grosses réparations bâtiments scolaires	400 000	293 022	232 110	525 132
20431 221 FCSH / PECP	Participations versées aux établissements scolaires	30 000	17 416,85	18 052,00	35 468,85
20422 221 COLLSECU	Travaux sécurité collèges privés	100 000	51 341	0	51 341
<b>Sous-total programmes pour les tiers</b>		<b>1 670 000</b>	<b>1 220 936</b>	<b>803 202</b>	<b>2 024 138</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 862 000</b>	<b>1 337 936</b>	<b>829 774</b>	<b>2 167 710</b>

**5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CENTRE UNIVERSITAIRE VUE : 3607		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 23 MATOS	Acquisition de matériel	1 000	1 000	0	1 000
21841 23 MOBI	Acquisition de mobilier	60 000	60 000	0	60 000
2188 23 MATSPE	Acquisition de matériel spécifique	11 000	11 000	0	11000
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>72 000</b>	<b>72 000</b>	<b>0</b>	<b>72 000</b>

**6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 3801		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 93 FIEC	Aides immobilières aux activités commerciales en zone fragile	90 000	40 000	102 219	142 219
204163 91 SDAN	Tarn-et-Garonne Numérique	179 323	179 323	0	179 323
<b>Sous-total programmes de tiers</b>		<b>269 323</b>	<b>219 323</b>	<b>102 219</b>	<b>321 542</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 928 20422 928 ASTC ASTP	Travaux d'assainissement des terres agricoles	32 000 5 000	-8 628 0	31 914 0	23 286 0
		37 000	-8 628	31 914	23 286
20421 928 AISA	Aides aux investissements en matériel agricole	30 000	6 572	12 152	18 724
20421 928 CUMA	Politique en faveur des CUMA	190 000	190 000	0	190 000
20421 928 PDAE	Échanges amiables d'immeubles ruraux	20 000	-2 929	20 000	17 071
20421 928 SDNAGRI	Nouveaux agriculteurs	100 000	25 000	0	25 000
20422 928 PDAR	Retenues collinaires	16 000	0	0	0
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>393 000</b>	<b>210 015</b>	<b>64 066</b>	<b>274 081</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL VUE : 2502		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2051 95 SDASPINT	Accueil internes	500	500	0	500
2188 95 SDASPINT	Accueil internes	400	400	0	400
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>0</b>	<b>900</b>
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 74 FDSE	Études et phases pré-opérationnelles	300 000	217 431	196 659	414 090
204142 74 FDSC	Phases opérationnelles	0	53 341	61 041	114 382
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>300 000</b>	<b>270 772</b>	<b>257 700</b>	<b>528 472</b>
<b>TOTAL</b>		<b>300 900</b>	<b>271 672</b>	<b>257 700</b>	<b>529 372</b>

**7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
POLITIQUES TERRITORIALES VUE : 2503		AP 2021	BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 0202 CIME	Travaux cimetières communes	50 000	54 815	981	55 796
204142 312 MONU	Travaux rénovation patrimoine commémoratif	10 000	4 815	15 194	20 009
204142 61 CABT	Caniveaux, bordures et trottoirs	100 000	-65 508	190 606	125 098
204142 628 COBO	Aires de covoiturage et bornes élect.	50 000	119 627	58 487	178 114
204142 628 VCEM / VCDE	Voies d'intérêt intercommunal et réfections de ponts	80 000	18 319	33 646	51 965
204142 628 VCEN	Divers voies d'intérêt intercommunal	2 887 518	1 764 742	863 175	2 627 917
204142 628 VCIN	Intempéries sur voirie communale	300 000	124 263	52 228	176 491
204142 72 HAIN	Amélioration habitat insalubre	150 000	91 000	78 322	169 322
204142 74 LOCQ	Lotissements de qualité	25 000	11 220	29 200	40 420
204142 74 OPAA	Amélioration de l'habitat	1 200 000	992 485	130 192	1 122 677
204142 74 VIAM	Aménagement de villages	600 000	650 977	4 254	655 231
204142 74 SUMR	Salles à usages multiples	1 000 000	199 456	564 209	763 665
204142 74 BCTR HAAP MAIA MAIC	Bâtiments communaux réparations	1 200 000	701 177	517 810	1 218 987
204142 74 INRU	Internats ruraux	50 000	9 992	40 000	99 992
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>7 702 518</b>	<b>4 677 380</b>	<b>2 578 304</b>	<b>7 255 684</b>

**7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2152 94 SIGNTOUR	Signalisation touristique	10 000	89 280	6 097	95 377
2188 94 MATSPE	Compteurs Saint Jacques de C.	12 000	12 000	0	12 000
4541132 01 032	Vélo voie verte gorges et vallée de l'Aveyron	0	45 087	2 342,94	47 429,94
4541134 01 CSJC 034	Chemin Saint Jacques de Compostelle	0	80 396	40 374	120 770
458133 01 033	Pente d'eau de Montech	0	889,85	135 913,57	136 803,42
4541135 01 035	Grotte de Bruniquel	0	2 100	0	2 100
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>22 000</b>	<b>229 752,85</b>	<b>184 727,51</b>	<b>414 480,36</b>
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 94 20422 94 FTOT	Structuration offices de tourisme communaux	12 000 3 000	6 000 1 500	0 0	6 000 1 500
		15 000	7 500	0	7 500
204142 94 FIT1 GESG	Modernisation et aménagement de gîtes d'étapes	13 500 30 000	6 000 0	9 000 36 638	15 000 36 638
		43 500	6 000	45 638	51 638
204142 94 FITC	Modernisation de campings communaux	15 000	15 000	2 163	17 163
204142 94 FITE	Équipement de loisirs liés à l'eau	50 000	25 000	36 938	61 938
204142 94 FTPC	Hébergement plus produits communaux	3 000	3 000	0	3 000
204142 94 MVVP	Modernisation villages de vacances pavillonnaires	50 000	15 000	0	15 000
204142 94 PTEH	Modernisation haltes nautiques	27 000	24 570	0	24 570
204142 94 VVCM	Valorisation Canal des 2 Mers	13 500	13 500	0	13 500
204183 94 VVCANAL	Etude station dépotage canal 2 mers	23 100	21 184	7 500	28 684

20421 94 TSVI	Équipement audio des sites de visites	15 000	5 000	29 500	34 500
<b>Sous-total Programmes pour les Tiers</b>		<b>255 100</b>	<b>135 754</b>	<b>121 739</b>	<b>257 493</b>
<b>TOTAL</b>		<b>277 100</b>	<b>365 506,85</b>	<b>306 466,51</b>	<b>671 973,36</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ÉLECTRIFICATION RURALE VUE : 5002		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
2041782 74 ELER	Électrification rurale	686 021	686 021	491 871	1 177 892
<b>Sous-total Programmes pour les Tiers</b>		<b>686 021</b>	<b>686 021</b>	<b>491 871</b>	<b>1 177 892</b>

### 8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
20310 61 GOUYRE THERON TORDRE	Frais d'études barrages	0	12 000	0	12 000
203110 738 ENST	Plan de gestion	6 500	21 500	0	21 500
2152 738 SIGNENV	Signalétique environnement	150 000	10 000	0	10 000
2153 61 FALQ	Branchement réseaux AEP	0	0	634,13	634,13
21573 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ MIROUNAC BARRAGE	Acquisition matériel spécialisé	0	43 000	51 260	94 260
231721 61 HAIEFAL	Travaux barrages	6 000	6 000	0	6 000
231721 738 GARON	Travaux sur terrains ENS	210 000	190 000	38940	228 940
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>372 500</b>	<b>282 500</b>	<b>90 834,13</b>	<b>373 334,13</b>



EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 61 EPTRPP	Etudes eau potable	30 000	10 000	0	10 000
204141 68 204142 68 RICE RICA	Aménagement de rivières	20 000 80 000	22 266 79 180	20 976 105 853	43 242 185 033
		100 000	101 446	126 829	228 275
204142 61 ASAG	Assainissement des agglomérations	250 000	178 140	146 617	324 757
204142 61 EPTC EPTR	Alimentation en eau potable	0 400 000	- 1 171 226 808	2 234 230 240	1 063 457 048
		400 000	225 637	232 474	458 111
204142 731 DECH	Création de déchetteries	140 000	50 000	0	50 000
204142 738 ENST	Travaux espaces naturels sensibles	0	-4	11 370	11 366
2041152 738 DECHSYN	Syndicat départemental des déchets	170 000	170 000	0	170 000
204152 61 CEROU	Subv.equipement	100 000	100 000	0	100 000
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>1 190 000</b>	<b>835 219</b>	<b>517 290</b>	<b>1 352 509</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 190 000</b>	<b>835 219</b>	<b>657 290</b>	<b>1 492 509</b>

## 9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 312 TEMPLE	Acquisition d'outillage technique pour l'Espace des Augustins	0	18 000	1 753,21	19 753,21
21841 312 TEMPLE	Mobilier bureau	22 000	15 000	3 498,26	18 498,26
2188 312 TEMPLE	Equipement salle des Augustins	1 000	1 000	0	1 000
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>23 000</b>	<b>34 000</b>	<b>5 251,47</b>	<b>39 251,47</b>
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 312 PIRC	Restauration de pigeonniers	0	-634	3 407	2 773
204142 311 ALEM	Adaptation locaux Interco musique	64 000	0	0	0
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>64 000</b>	<b>-634</b>	<b>3 407</b>	<b>2 773</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 000</b>	<b>33 366</b>	<b>8 658,47</b>	<b>42 024,47</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ARCHIVES DÉPARTEMENTALE VUE : 3605		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 315 / MATSPE	Acquisition matériel technique et divers	1 500	1 500	349	1 849
216 315 FDSARCHI	Acquisition fonds d'archives	0	0	1 250	1 250
21838 315 MATINF	Autres matériels informatique	1 500	1 500	0	1 500
2316 315 RESTAUR	Restauration Archives	0	45 000	9 145,38	54 145,38
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>3 000</b>	<b>48 000</b>	<b>10 744,38</b>	<b>58 744,38</b>

## 9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE VUE : 3606		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21838 313 MATINF	Acquisition de matériel informatique	2 300	2 300	0	2 300
21882 313 MATOS	Acquisition de matériel	5 600	5 600	0	5 600
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>7 900</b>	<b>7 900</b>	<b>0</b>	<b>7 900</b>
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 313 BIBM	Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques	50 000	38 000	12 502	50 502
204142 313 BIBA	Aide à la construction et à l'aménagement de bibliothèques	50 000	10 000	8 620	18 620
204141 313 BINF	Informatisation	10 000	5 333	4 000	9 333
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>110 000</b>	<b>53 333</b>	<b>25 122</b>	<b>78 455</b>
<b>TOTAL</b>		<b>110 000</b>	<b>53 333</b>	<b>70 209</b>	<b>80 798</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COGEMATS VUE : 3609		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 311 MATCUMAT	Acquisition de matériel et mobilier	20 000	10 000	0	10 000
<b>Sous-total Programmes départementaux</b>		<b>20 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>

## 9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ABBAYE DE BELLEPERCHE VUE : 3610		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2121 312 CLOITRE	Plantation d'arbres	400	400	0	400
21838 312 MATOS	Acq. Mat. Et outillages	400	400	0	400
2188 312 MOBBELLE	Mobilier urbain et vitrines	10 000	10 000	0	10 000
<b>Sous-total programmes départementaux</b>		<b>10 800</b>	<b>10 800</b>	<b>0</b>	<b>10 800</b>
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 312 OMCC OMIC	Objets et mobiliers classés et inscrits	25 000	11 592	42 817	54 409
204142 31 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	390 000	277 010	375 525	652 535
204142 312 PIRC	Restauration pigeonniers	24 800	24 800	0	24 800
204142 312 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	95 000	30 960	10 000	40 960
<b>Sous-total programmes pour les Tiers</b>		<b>534 800</b>	<b>344 362</b>	<b>428 342</b>	<b>772 704</b>
<b>TOTAL</b>		<b>545 600</b>	<b>355 162</b>	<b>428 342</b>	<b>783 504</b>

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
C.I.0 VUE : 3603		AP 2021	CP 2021		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21848 28 AMMCIO	Acq. mobilier	400	400	0	400
2185 28 MATEL	Acq. Matériel téléphonie	300	300	0	300
<b>Sous-total Programmes départementaux</b>		<b>700</b>	<b>700</b>	<b>0</b>	<b>700</b>

## 2ÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL

### MOYENS GÉNÉRAUX

D'une manière générale, et si on excepte les dépenses liées à la pandémie de COVID-19, les prévisions budgétaires pour 2021 sont relativement stables sur tous les postes de dépense. Certains éléments sont à souligner :

#### **Véhicules et engins :**

Les critères de renouvellement des engins prennent en compte l'âge des véhicules à remplacer et le nombre de kilomètres parcourus ; ce qui permet d'extraire une liste de matériels qui sera ensuite corrélée avec la connaissance que les techniciens ont de ces véhicules.

C'est ce travail qui conduit à déterminer la pertinence des renouvellements et de réduire le nombre de véhicules pré-sélectionnés dans la liste.

Par ailleurs, depuis 2020 les achats de véhicules d'occasion sont privilégiés toutes les fois que cela est possible. Des filières sont aujourd'hui en place pour ce type d'engin et ceux achetés en 2020 ont donné entière satisfaction, cette politique sera donc proposée à nouveau en 2021.

Principalement pour 2021 les achats porteront sur :

- 6 véhicules utilitaires et un fourgon de transport,
- 9 camions (4 neufs et 5 d'occasion),
- 3 tracteurs avec épareuse,
- 3 véhicules légers.

#### **Transports de biens :**

Ce poste de dépense est amené à augmenter dans la mesure où les grosses opérations de travaux menées par la direction de l'immobilier vont se poursuivre sur 2021 ; elles s'accompagnent généralement de déménagements conséquents qui ne peuvent être réalisés en régie.

Il est d'ores et déjà envisagé de faire appel à une entreprise spécialisée pour les déménagements du centre universitaire, des archives, de la MDPH et du CDEF ; compte-tenu des montants estimés pour ces opérations, un marché a été conclu.

### **Nettoyage des locaux :**

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Visalo, chargée de l'entretien de la médiathèque et les archives départementales, ce sont désormais des agents du département qui interviennent sur ces deux sites pour lesquels il n'est pas utile de reconduire les crédits correspondants.

### **Fluides :**

Il n'y aura pas d'augmentation de prix structurelle sur ce type de dépense pour l'année 2021, d'une manière générale les prévisions suggèrent une stabilité.

Il en va de même pour les carburants, pour lesquels aucun contexte externe ou interne ne permet d'anticiper une variations des prix ou des consommations.

### **Matériels, outillage, mobiliers et autres :**

Les dépenses en produits consacrés à la pandémie vont considérablement diminuer :

- d'une part, certains matériels sont déjà achetés et n'auront pas besoin d'être remplacés : ex les écrans, les visières,

- d'autre part, les marchés conclus notamment pour l'achat des masques (tissus et lavables) ont permis une diminution drastique des coûts.

Un budget de 730 000 € a été consacré aux matériels de protection en 2020, la dépense pour 2021 est estimée à 165 000 €.

L'augmentation des prévisions concernant le mobilier est multifactorielle :

- les opérations de travaux qui sont l'occasion pour les services de renouveler un mobilier souvent vieillissant,

- l'épidémie de COVID qui a amené le pôle des solidarités humaines à envisager un remplacement de tous les fauteuils en tissu par des sièges en bois ou en plastique, plus faciles à nettoyer,

- la multiplication des préconisations du SSVT et de la médecine du travail pour des postes adaptés, qui conduisent à des achats de fauteuils et divers aménagements de bureau.

### **Outillage :**

Les prévisions de dépenses en outillage pour les services généraux vont diminuer à la faveur de deux facteurs :

- l'équipement des agents chargés des travaux en régie de la direction de l'immobilier est désormais complet ; les achats ne portent plus que sur des fournitures ou du matériel de remplacement,

- l'achat en 2020 d'outils en remplacement de ceux qui ont brûlé dans l'incendie du 22 février 2019 à hauteur de 30 000 €.

## **SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS**

Le budget d'investissement alloué en 2021 s'élève à 5 234 619 € pour des actions consistant à :

### **Améliorer la sécurité**

#### Maintenir à niveau les dispositifs en coupure d'accès à l'Internet

La variété des virus informatiques qui sont susceptibles de s'introduire dans nos systèmes, nécessite la mise à jour fréquente des logiciels anti-virus des pare-feux et de ceux qui protègent les terminaux, les micro-ordinateurs et les serveurs.

Des actions de sensibilisation aux risques d'hameçonnage ou phishing seront menées auprès des utilisateurs de la messagerie.

Coûts estimés 2021 : 196 276,37 €

#### Mettre à jour la charte U.R.T.I.I.

La charte U.R.T.I.I. pour l'utilisation des ressources téléphoniques, informatiques et Internet a été actualisée en suivant les recommandations que l'A.N.S.S.I. rassemble dans ses différents guides : Guide d'élaboration d'une charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques, Guide des bonnes pratiques de l'informatique, etc.

Cette charte actualisée doit également prendre en compte la protection des données ; elle doit être présentée en comité technique avant d'être annexée au règlement intérieur du personnel.

### Respecter la vie privée dès la conception de nouveaux projets

Le délégué à la protection des données (DPO) participe à toutes les réunions de direction de la D.S.I.T. organisées bimestriellement pour être informé des dossiers courants et rappeler les obligations du R.G.P.D. aux responsables de projets informatiques et de télécommunications.

La D.S.I.T. associe systématiquement le D.P.O. à tous les nouveaux projets d'équipement ainsi qu'aux renouvellements de tous les contrats de prestations de maintenance, d'assistance ou de service, ainsi :

- il participe à toutes les réunions de lancement de projet et rappelle les obligations du R.G.P.D. aux responsables des services demandeurs d'équipements informatiques et de télécommunications et aux fournisseurs ou prestataires de services ;
- il examine et donne un avis conforme sur tous les contrats de prestations de maintenance, d'assistance ou de service informatique et de télécommunication.

L'amélioration de la sécurité des systèmes informatiques et de télécommunications et spécialement les actions pour « Verrouiller les accès à l'Internet » et « Maintenir à niveau les dispositifs en coupure d'accès à l'Internet » sont prioritaires.

Coûts estimés 2021 : 18 000,00 €

### **Moderniser le parc d'équipements**

#### Étendre et renouveler les infrastructures de réseaux, serveurs, stockages et sauvegardes

Les systèmes « hyperconvergés » ont remplacé les architectures basées sur des serveurs physiques, systèmes de stockage, de mise en réseau et de virtualisation des serveurs ou du stockage des données.

Coûts estimés 2021 : 261 701,56 €



## Étendre et renouveler le parc des postes de travail

Le programme de renouvellement des postes bureautiques fixes et portables, des stations de travail et des imprimantes engagé l'an dernier a été réalisé à 50 %.

Coûts estimés 2021 : 489 676,66 € dont 58 003,85 € pour les collègues

## Renouveler les installations téléphoniques

23 sites équipés d'autocommutateur sont concernés par la fin du R.T.C. et du R.N.I.S.

Ces installations sont obsolètes, antérieures à 2007 et difficiles à maintenir en condition opérationnelle.

360 postes téléphoniques IP ont été déployés avant 2007 et sont difficiles à maintenir en condition opérationnelle.

Cette opération a été retardée d'un an et sera réalisée en 3 ans.

Coûts estimés 2021 : 169 195,18 € dont 84 000 € pour les collègues

## **Répondre à de nouveaux besoins**

### Ré-informatisation du système d'information comptable et financier

Il a été souhaité mettre en place un nouvel outil de gestion, partagé par l'ensemble des agents acteurs dans les processus budgétaires et comptables, avec comme objectifs de remplacer l'outil actuel devenu totalement obsolète et dont nous restons à ce jour le seul Département utilisateur. Il devrait également permettre de :

- Structurer l'arborescence des politiques publiques afin de disposer d'un cadre de gestion plus homogène et plus transversal.
- Améliorer la prospective financière au travers d'une intégration plus forte de la gestion pluriannuelle.
- Repenser les modalités de préparation budgétaire afin de passer d'une logique comptable à une logique de présentation de projets.
- Mettre en place une solution en mesure de faciliter la dématérialisation de certaines procédures.
- Mettre en place une solution ouverte et communicante notamment avec les applications métiers du Département.
- Accroître les capacités de pilotage, permettant la mise à disposition auprès des décideurs et des services, de tableaux de bord de gestion et d'activité.

Coûts estimés 2021 : 780 000 €

## Schémas directeurs des systèmes informatiques et de télécommunication et du système d'information du pôle solidarités humaines

Si aujourd'hui il n'existe pas de S.D.S.I.T., une feuille de route de la direction des systèmes informatiques et de télécommunications (D.S.I.T.) a été fixée pour la période 2017-2021 selon 3 priorités :

1. Doter les établissements d'enseignement d'outils numériques performants ;
2. Mettre à niveau les systèmes d'information de la collectivité ;
3. Moderniser ou élargir le champs des outils informatiques de gestion de l'administration départementale.

L'avancement de la feuille de route montre clairement que si les actions prévues pour les 2 premières priorités ont été réalisées ou sont en voie d'achèvement, 5 des 19 actions décidées pour moderniser ou élargir le champs des outils informatiques concernent le pôle solidarités humaines restent à mener:

- Gestion et paye des assistants familiaux,
- Placements d'urgence,
- Aide personnalisée à l'autonomie et aide sociale adulte,
- Aides financières et secours d'urgence,
- Infocentre personnes âgées ou handicapées.

Du fait de la complexité, il est fait appel aux prestations d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour élaborer les schémas directeurs des systèmes informatiques et de télécommunications et des systèmes d'information du pôle solidarités humaines.

L'étude du schéma directeur des systèmes d'information du pôle solidarités humaines a été engagée en 2020.

Coûts estimés 2021 : 352 486 €

### Migration EOLE et renouvellement JAMF

L'outil MAGRET de gestion des données permettant aux collèges, aux collégiens et à leurs professeurs de disposer des ressources numériques composant le « cartable électronique », n'est plus maintenu et va être renouvelé pour un nouveau système dénommé EOLE (Ensemble Ouvert Libre Évolutif).

JAMF est l'outil de gestion des classes mobiles et des tablettes qui ont été déployées dans les collèges, pour lequel il convient de renouveler une souscription de 3 ans pour 843 licences d'utilisation.

Coûts estimés 2021 : 186 599,96 €

## RESSOURCES HUMAINES

Les crédits budgétaires alloués aux charges de personnel pour le budget principal 2021 du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne sont estimés à 71 933 877 €, assistants familiaux (17 863 000 €) et RSA inclus. Ce qui constitue une augmentation de 2,03 % par rapport au BP 2020 pour les agents départementaux, de 6,72 % pour les assistants familiaux, et de 3,15 % au total.

En ce qui concerne les assistants familiaux :

Entre 2013 et 2019, le nombre d'assistants familiaux est passé de **201 en 2013 à 226 en 2019**, soit + 12,5 %. Le nombre d'enfants confiés a augmenté de plus de 63,5 % sur la même période.

ÉVOLUTION DU COÛT DES ASSISTANTS FAMILIAUX 201/2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Assistants familiaux au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	201	212	219	235	226	227	226	243
Enfants confiés au 1 <sup>er</sup> janvier	359	363	410	401	380	438	587	645
mineurs et majeurs suivis sur l'année	497	490	505	580	708	769	824	891
Rémunérations (012)	8 074 535,03 €	8 644 461,61 €	9 308 875,69 €	9 880 363,43 €	10 325 191,58 €	11 411 051,84 €	12 298 122,22 €	13 527 604,22 €
Charges patronales (012)	1 977 706,86 €	2 134 505,80 €	2 310 201,44 €	2 458 813,42 €	2 540 397,94 €	2 790 141,90 €	2 998 875,38 €	3 232 136,13 €
TOTAL	10 052 241,89 €	10 778 967,41 €	11 619 077,13 €	12 339 176,85 €	12 865 589,52 €	14 201 193,74 €	15 296 997,60 €	16 759 740,35 €

L'évolution du budget consacré aux assistants familiaux est de + 66 % sur la période 2013 à 2020.

Au titre de 2021, l'augmentation du budget est estimée à + 6,72 % pour tenir compte de l'évolution prévisible du nombre d'enfants placés.

En ce qui concerne les agents départementaux, les éléments budgétaires relèvent de plusieurs facteurs :

- **Les effectifs :**

- Compte tenu de la situation sanitaire, économique et sociale actuelle, notre fort engagement auprès des administrés, notamment par un accompagnement social renforcé que ce soit dans le cadre de la « stratégie pauvreté », de l'accompagnement

numérique ou de l'insertion dans l'emploi, va nécessiter de conforter les ressources humaines par de nouveaux recrutements pour une progression de la masse salariale estimée à 1,9 %.

- *Un effet « décote » salariale*, qui correspond à la diminution de charges imputables au remplacement d'agents de fin de carrière par des agents en début de carrière. Ceci signifie que le remplacement des agents partant à la retraite se traduit par une « décote » que l'on peut approcher à partir de certains ratios et dont le prévisionnel est 328 369 € pour l'année 2021.

- La mise en place de contrats parcours emploi compétences (PEC) impulsée en 2019 se poursuit pour l'année 2021 avec la volonté de créer 11 emplois supplémentaires. Ces contrats aidés permettent à des bénéficiaires du RSA d'accéder à un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

- La volonté d'accueillir, au sein de la collectivité, des contrats d'apprentissage dont l'objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel, sur des métiers définis. L'intérêt du conseil départemental est double car il permet de renforcer certains métiers tout en favorisant la transmission d'un savoir.

#### • **L'avancement :**

En 2020, on constate 465 avancements d'échelons (soit 262 avancements en direction d'agents femmes et 203 en direction d'agents homme). En comparaison, il y avait 413 avancements d'échelons en 2019.

Concernant **l'avancement de grade**, les ratios ont été fixés par l'Assemblée départementale à :

- 10 % pour les avancements en catégorie A
- 30 % pour les avancements en catégorie B
- 50 % pour les avancements en catégorie C
- 100 % pour les agents ayant obtenu l'examen professionnel.

Pour information, pour l'année 2020, 94 avancements de grade et 12 promotions internes ont été proposés aux agents retenus lors de la CAP de juin 2020.

Il est prévu une évolution semblable à 2019, pour 2021 avec 120 avancements de grade.

- **Les remplacements :**

Les remplacements, en 2020 ont été plus importants que les années précédentes en lien avec la crise sanitaire reconnaissant la vulnérabilité de certains agents.

Ces mêmes agents reconnus vulnérables ont pu et peuvent encore travailler à distance si leurs missions le permettent. Nous observons toutefois que les agents travaillant par exemple dans les collèges ou au service entretien ne peuvent bénéficier de cette organisation de travail et doivent être remplacés. Ces éléments sont traduits dans la proposition budgétaire.

- **Eléments divers :**

- la reprise des mesures statutaires et indiciaires issues du PPCR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont le coût est estimé à 80 000 € pour l'année 2021,

- l'augmentation du SMIC de + 0,99 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

- l'allocation rentrée scolaire pour plus de 800 enfants représente 121 200 €,

- le paiement des jours épargnés sur le Compte Épargne Temps pour 200 000 €,

- prise en compte sur une année pleine de l'intégration au RIFSEEP de tous les cadres d'emploi et du plan d'harmonisation de l'IFSE des catégories C de la filière administrative pour 137 409 €.

- Le second volet du RIFSEEP, le complément indemnitaire annuel (CIA), appliqué depuis décembre 2019, a bénéficié en 2020 à l'ensemble des cadres d'emploi, Il est estimé à 360 000 € pour 2021.

## 3ÈME COMMISSION : SOLIDARITÉS HUMAINES

Le budget proposé pour la mise en œuvre des compétences sociales et médico-sociales du Département de Tarn-et-Garonne pour l'exercice 2021 s'élève à 158 766 619,00 euros en fonctionnement et 4 693 421,00 € en investissement.

Ces propositions budgétaires ont pour vocation :

- d'une part, de faire face aux compétences obligatoires et réglementaires du Département en matière d'aide et d'action sociale (protection de l'enfance, insertion, personnes âgées et handicapées) dans un contexte dégradé du fait des conséquences de la crise sanitaire ;

- d'autre part, de poursuivre les engagements de la collectivité dans les liens conventionnels avec l'État s'agissant de la protection de l'enfance, de la stratégie pauvreté, et de bénéficier ainsi de recettes supplémentaires.

Dans ce contexte, les allocations individuelles de solidarité (AIS) évoluent comme suit :

- revenu de solidarité active (RSA) : 45 400 000 € soit + 8,61 % par rapport à 2020 (BP + DM),

- allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 31 872 485 € soit + 1,05 % par rapport à 2020 (BP + DM),

- prestation de compensation du handicap (PCH) : 8 300 000 € soit + 4,13 % par rapport à 2020 (BP + DM).

## **LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

Ce domaine d'action est marqué par une augmentation substantielle du nombre de mineurs placés depuis 8 ans. En effet, nous sommes passés de 478 mineurs placés en 2013 à 649 au 31 décembre 2020. A cela s'est rajoutée, en Tarn-et-Garonne, comme dans les autres départements de France, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) qui étaient au nombre de 37 en 2013 et qui sont 103 au 31 décembre 2020.

Dans ce contexte, l'année 2021 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma départemental enfance-famille 2017-2021 notamment en ce qui concerne l'installation de l'équipe mobile de pédo-psychiatrie visant à faire face à l'évolution des profils des mineurs placés et le développement du planning familial sur Castelsarrasin-Moissac.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, il convient de souligner le fait que la participation de l'État aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance liée aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) est pérennisée et se traduira par une somme de 147 000 euros pour le Tarn-et-Garonne. Toutefois, même si cela constitue une avancée substantielle, ces dispositions sont encore loin de compenser la charge supplémentaire que représente la prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance des mineurs non accompagnés en Tarn-et-Garonne.

Enfin, l'année 2021 sera marquée par l'engagement du Conseil départemental dans la contractualisation avec l'Etat au titre de la protection de l'enfance eu égard au fait que le Tarn-et-Garonne est retenu parmi les 30 départements qui préfigurent ce nouveau dispositif depuis 2020.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes des services de la PMI et de l'aide sociale à l'enfance conformément aux dispositions du cadre de l'action sociale et des familles (CASF), il est proposé un budget 2021 de :

- 358 027 € pour la PMI (contre 369 581,72 euros en 2020 (BP + DM)),

- 18 643 403 € pour l'aide sociale à l'enfance (contre 17 483 255 euros en 2020 (BP + DM)).

Concernant l'aide sociale à l'enfance, il convient notamment de mentionner les enveloppes suivantes :

- 7 880 491 € pour la prise en charge des jeunes placés en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS),

- 1 214 400 € pour la prise en charge des jeunes dans le cadre des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO),

- 4 995 000 € pour le service placement familial de la Sauvegarde de l'Enfance.

### **LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH)**

Ce domaine d'actions sera marqué, en 2021, par la poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma départemental gériatrique 2017-2021 notamment en ce qui concerne les extensions non importantes (ENI) et la modernisation des établissements le nécessitant. Toujours en ce qui concerne l'investissement, il est également proposé d'inscrire, à ce BP 2021, une autorisation de programme de 145 943 € pour la modernisation des EHPAD publics de Grisolles, Lafrançaise, Aujaleu (Nègrepelisse) et la MARPA de Lavilledieu-du-Temple ainsi que pour l'EHPAD Saint-Jean-Marie-Vianney à Montbeton.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire la somme de 89 182 858 € au BP 2021 (contre 88 512 524 € en 2020 (BP + DM)) dont notamment :

- 6 500 000 € pour la PCH adultes et 1 800 000 euros pour la PCH enfants. Ces prévisions sont calculées sur la base de la moyenne des dépenses des 3 derniers mois pour la PCH adultes et sur la base d'une hausse de 9,17 % des dépenses mandatées en 2020 pour la PCH enfants.

- 6 500 000 € pour l'APA à domicile (prévision calculée sur la base de la moyenne des 3 derniers mois et un taux d'évolution des tarifs d'aide à domicile de + 0,8 %) et 10 979 485 euros pour l'APA en établissement (dont 9 179 485 euros au titre de la dotation globale).



- 43 917 200 € pour les frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées (contre 43 163 512 euros soit + 1,75 % par rapport à 2020 (BP + DM)).

- 1 143 029 € pour la participation du Département au fonctionnement de la MDPH.

## **LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION**

S'agissant de la gestion du RSA, l'argumentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle du fait de la crise sanitaire se confirme avec 5 937 bénéficiaires socle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 6 318 bénéficiaires du RSA socle au 1<sup>er</sup> décembre 2020. A cela, il convient de rajouter :

- les effets de revalorisations annuelles du RSA socle imposés de façon réglementaire sur le plan national,

- l'impact de la réforme des minima sociaux et en particulier de « l'effet des droits figés ».

Considérant ces différents éléments, les propositions budgétaires consacrées à l'allocation RSA pour 2021 se situent à hauteur de 45 400 000 € contre 41 800 000 € en 2020 (BP+DM).

S'agissant des politiques départementales d'insertion, il est proposé d'inscrire la somme de 2 566 482 € au BP 2021 dont notamment :

- 99 064 € pour la poursuite de la mise en place de la plate-forme en ligne Tarn-et-Garonne Emploi,

- 361 649 € pour les subventions aux associations dans le cadre du PTI,

- 350 489 € pour les subventions aux associations et aux communautés de communes dans le cadre du PDI,

- 296 000 € pour les subventions aux associations dans le cadre de la stratégie pauvreté,

- 506 800 € pour la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2021.

## **Programmations Fonds Social Européen (FSE) :**

Pour mémoire, le département de Tarn-et-Garonne s'est vu confier la gestion de deux enveloppes de FSE par l'État gérées par la cellule Organisme intermédiaire FSE , lesquelles se présentaient comme suit :

- convention de subvention globale période 2014-2017 (SGE1) délégrant une enveloppe de 3 183 600 € (signée le 26 octobre 2015) ;
- convention subvention globale période 2018-2020 (SGE2) délégrant une enveloppe de 3 175 634 € (signée le 4 juin 2018).

La crise sanitaire COVID 19 a fortement impacté :

- les déroulements des opérations conventionnées dans le cadre des 2 subventions globales,
- la mise en oeuvre du futur programme de fonds Européens FSE+ prévue initialement dès 2020, qui doit démarrer dernier trimestre 2021,

Dans ce cadre il a été procédé, sous l'arbitrage de l'État - autorité de gestion des fonds, à des aménagements financiers de la convention 2018-2020 qui se sont traduisent notamment par un abondement de fonds permettant à l'OI de poursuivre les actions jusqu'en 2021, et ce dans l'attente de la mise en œuvre de la programmation FSE+. Ces modifications se présentent comme suit :

- **SGE1 2014-2017** : montant de l'enveloppe FSE ramené à **2 706 731,88 €**
- **SGE2 2018-2021** : montant de l'enveloppe FSE abondée à hauteur de **4 211 723,10 €**

En 2021, la première subvention est engagée en totalité et en cours de solde en terme de paiements. Concernant la SGE2, elle affiche d'ores et déjà un taux de réalisation de 96 %, et un dernier appel a projet est en cours pour une conventionnement avec les porteurs de projets début de l'été afin d'atteindre le montant de FSE conventionné pour la fin de l'année 2021, date butoir.

Ainsi, pour l'ensemble de ces autorisations d'engagements, il est inscrit **1 336 419 €** en impact de crédits de paiements sur 2021.

## **LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL**

La politique départementale du logement social est fondée sur le développement de l'offre de logement dans le parc public et le parc privé (aides à la pierre) sur le territoire de délégation du Conseil départemental ainsi que sur l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables (aides à la personne).

S'agissant des aides à la pierre, il est proposé d'inscrire 4 199 484 € en dépenses d'investissement au budget 2021 dont :

- 3 817 280 € au titre des crédits délégués par l'État pour le parc public et le parc privé,

- 382 204 € au titre des politiques départementales complémentaires sur fonds propres.

S'agissant des aides à la personne, il est proposé d'inscrire au budget 2021 la somme de 996 996 € répartie comme suit :

- 6 068 € pour l'étude relative à la révision du schéma départemental des gens du voyage,

- 679 259 € au titre du fonds de solidarité pour le logement,

- 39 219 € pour le financement de l'animation suivi des OPAH,

- 232 450 € pour les subventions de fonctionnement aux associations (Soliha 82, ADIL, Pas sans Toit).

## **L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

En investissement, il est proposé d'inscrire 200 000 € au BP 2021 pour accompagner des projets portés par des associations exerçant dans le cadre des compétences du Département.

En fonctionnement, au BP 2021, il est proposé d'inscrire la somme de 551 336 € pour les subventions aux associations.

## **L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE**

Si la crise sanitaire a entraîné une diminution des dépenses relatives aux secours d'urgence et aides aux familles, en lien notamment avec la baisse de la fréquentation des Maisons Des Solidarités (MDS) au cours du premier semestre 2020 (fermeture de mars à mi-mai avec uniquement des contacts téléphoniques), il est proposé, pour le BP 2021, de renouveler les montants inscrits en 2020 et de diminuer la ligne aides aux loisirs compte tenu des restrictions sanitaires toujours d'actualité, soit :

- 640 000 € pour les aides aux familles ;
- 68 500 € sur les aides aux loisirs ;
- 300 000 € pour les secours d'urgence (aides aux personnes seules et couples sans enfant) ;
- 45 000 € pour le fonds d'aide aux jeunes.

Il convient par ailleurs, de souligner le soutien accru du Département auprès des associations caritatives au cours de cette période.

Il est proposé enfin d'inscrire 3 500 € afin de permettre la traduction de documents dans les MDS. Ce dispositif expérimenté sur un nombre limité de MDS en 2020 sera généralisé à toutes les MDS en 2021 et sera également valorisé dans la stratégie pauvreté.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX :**

#### **Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Castelsarrasin**

Les travaux de la tranche 1 et de la tranche 2 sont terminés.

Concernant la tranche 2, il est proposé de diminuer l'autorisation de programme cette dernière d'un montant de 15 000 € et de la solder.

Les travaux du parking entre les deux bâtiments, prévus initialement en régie mais qui, compte-tenu de la complexité du projet (nécessité de reformer les pentes et de reprendre certains réseaux d'eau pluviale), ont été réalisés pour un montant de 44 000 €, soldant ainsi l'autorisation de programme.

L'opération est terminée. Elle a été financée à hauteur de 112 500 € dans le cadre de la DSID.

### **Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Montech**

A l'occasion du compte administratif de 2018, nous avons voté la création de l'autorisation de programme en vue de la réhabilitation et de l'extension de l'ancien bâtiment des locaux de service de la brigade de gendarmerie, pour accueillir la MDS de Montech.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 1 100 000 €, honoraires compris.

Les travaux ont commencé en juillet 2020 et sont prévus d'être terminés en avril 2021. Ils bénéficient d'un financement de l'Etat de 212 500 € dans le cadre de la DSID.

Le bilan financier provisoire de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

<b>Travaux :</b>	752 242,30 € TTC
→ Avenants	9 174,96 € TTC
→ révisions estimatives	16 000,00 € TTC
Sous-total :	<b>777 417,26 € TTC</b>
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</b>	
→ marché initial	58 968,00€ TTC
→ avenant	22 311,36 € TTC
→ révisions estimatives	2 600,00 € TTC
Sous-total :	<b>83 879,36 € TTC</b>
Frais d'études (bureau de contrôle, SPS, études de sols, ...), travaux divers, ... - à fin Mars 2021	47 108,78 € TTC
Prévision pour réalisation du parking	150 000,00 € TTC
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>1 058 405,40 € TTC</b>

Concernant le projet de Tarn-et-Garonne Habitat sur les deux bâtiments de logement, la cession des bâtiments a été réalisée fin 2020 et nous devons attendre la fin des travaux de réhabilitation pour réaliser les travaux du parking.

**Restructuration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et réorganisation de services du Pôle des Solidarités Humaines (PSH)**

Une autorisation de programme de 1 705 297,25 € TTC a été voté en 2019 pour la réalisation du projet de restructuration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et réorganisation de locaux du Pôle des Solidarités Humaines.

Ce projet est financé à hauteur de 525 000 € dans le cadre de la DSID.

Pour rappel, le projet de réaménagement consiste en :

- un regroupement de tous les services de la MDPH au sein du bâtiment de la rue de la Banque,
- la construction d'une extension dans la cour pour créer un accueil et un ascenseur,
- et le réaménagement des services du pôle des solidarités humaines.

Le bilan financier provisoire de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

<b><u>Travaux :</u></b>	1 297 936,32 € TTC
→ Avenants provisoires	44 417,52 € TTC
→ révisions estimatives	28 189,43 € TTC
Sous-total :	<u>1 370 453,27 € TTC</u>
<b><u>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</u></b>	
→ marché initial	105 624,00 € TTC
→ avenant	6 510,00 € TTC
→ révisions estimatives	2 915,48 € TTC
Sous-total :	<u>115 049,48 € TTC</u>
Frais d'études (bureau de contrôle, SPS, études de sols, ...), travaux divers, ... - à fin Mars 2021	116 198,19 € TTC
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>1 601 700,94 € TTC</b>

Les travaux ont commencé en février 2020, avec une interruption de deux mois en raison des contraintes de distanciation du protocole sanitaire dues à la crise de la covid19. La réception des travaux est prévue pour la fin du mois d'avril.

Dans le cadre des finitions des travaux extérieurs, il paraît opportun de proposer aux agents un abri vélo. Le montant estimatif prévu est de 10 000 € avec la création de l'autorisation de programme afférante.

### **CDEF**

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le centre départemental de l'enfance et de la famille, rue Jeanne d'Arc, a été lancé en 2017.

Après les études de conception par l'équipe de maîtrise d'œuvre menées par le cabinet d'architectes François de la Serre en 2018, puis les appels d'offres de travaux notifiés en novembre 2019, les travaux ont démarré en janvier 2020.

La réception des travaux est prévue pour fin mai.

Le bilan financier provisoire de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

<b><u>Travaux :</u></b>	1 945 513,62€ TTC
→ Avenants provisoires	20 000,00 € TTC
→ révisions estimatives	25 366,13 € TTC
Sous-total :	<b>1 990 879,75 € TTC</b>
<b><u>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</u></b>	
→ marché initial	207 775,20 € TTC
→ avenant	6 939,56 € TTC
→ révisions estimatives	10 950,45 € TTC
Sous-total :	<b>225 665,21 € TTC</b>
Frais d'études (bureau de contrôle, SPS, études de sols, ...), travaux divers, ... - à fin Mars 2021:	41 770,87 € TTC
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>2 258 315,83 € TTC</b>

## **4EME COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

### **VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**La voirie est une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la lutte contre l'insécurité routière.**

**L'année 2021 poursuivra les politiques antérieures en les amplifiant pour permettre de traiter les travaux de remise en état des routes de 1ère, 2ème et de 3ème catégorie.**

**Pour 2021**, le budget d'investissement routier proposé s'articule autour des principaux axes ci-dessous :

**- l'achèvement des programmes antérieurs votés pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021.**

**- la programmation 2021-2022**, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité, à hauteur de 17 080 000 €.

Elle inclut les missions de l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR), relevant du programme d'investissement sur les routes.

Enfin, une programmation d'une partie du gros entretien de voirie vous est proposée, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter certaines urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

L'ensemble de cette programmation 2021-2022 est détaillé dans un rapport particulier.



## BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS :

**Les programmes antérieurs à 2019 sont entièrement réalisés.**

**- Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes 1 et 2) :**

54 opérations sont terminées,  
2 opérations sont en cours de travaux,  
1 opération reste à lancer, en attente de travaux communaux préalables.

**- Sur le programme de travaux 2020-2021 (annexes 3 et 4) :**

42 opérations sont terminées,  
7 opérations sont en cours de travaux,  
11 opérations sont en préparation de chantier,  
5 opérations restent à lancer, en attente de travaux communaux.

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 1**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2019-2020**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>519001 GRRV</b>	2	Pays de Serres - Sud Quercy	Durfort-Lacapelette, Lafrançaise, Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+825	<b>660 000,00 €</b>	-	-	-	<b>747 045,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519002 GROS</b>	6	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 13+894 pour l'accès au nouveau collège	<b>600 000,00 €</b>	-	-	-	<b>600 000,00 €</b>	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
<b>519003 GRRV</b>	7	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 2+143 et PR 6+339	<b>560 000,00 €</b>	-	-	-	<b>560 000,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519004 GROA</b>	7	Valence	Brassac	Ouvrage d'art n° 1151 – PR 17+123 – Restauration de la maçonnerie	<b>20 000,00 €</b>	-	-	<b>31 096,00 €</b>	-	Remise en état des ouvrages
<b>519005 GRTU</b>	8	Tarn Tescou Quercy-Vert	Monclar-de-Quercy	Reprofillement de chaussée entre les PR 21+140 et PR 21+840 – <b>Phase 1</b>	<b>105 000,00 €</b>	-	-	-	<b>73 410,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519006 GROA</b>	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup	Ouvrage d'art n° 302 – PR 23+800 Tirant – rejointoiement	<b>90 000,00 €</b>	-	-	-	<b>90 000,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>519007 GRTU</b>	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Reprofillement de chaussée entre les PR19+030 et PR 19+265	<b>200 000,00 €</b>	-	-	-	<b>128 553,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519008 GRTU</b>	19	Quercy – Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Reprofillement de chaussée entre les PR 25+060 et PR 25+180	<b>50 000,00 €</b>	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
<b>519009 GRTU</b>	26	Garonne – Lomagne – Brulhois	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Reprofillement de chaussée entre les PR 36+715 et PR 37+175	<b>160 000,00 €</b>	-	-	-	<b>132 513,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519010 GRTU</b>	30	Garonne – Lomagne – Brulhois	Donzac	Reprofillement de chaussée entre les PR 10+810 et PR 11+040	<b>50 000,00 €</b>	-	-	-	<b>52 283,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519011 GRRV</b>	33	Quercy – Rouergue	Varen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+714	<b>55 000,00 €</b>	-	-	-	<b>56 432,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519012 GROA</b>	34	Pays de Serres – Sud Quercy	Labarthe	Ouvrage d'art n° 254 – PR 19+848 – Etanchéité et restauration	<b>135 000,00 €</b>	-	-	-	<b>151 716,00 €</b>	Remise en état des ouvrages

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 1**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2019-2020**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>519013 GROS</b>	37	Tarn Tescou Quercy-Vert	Varenes	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 6+620 avec la RD 87	<b>210 000,00 €</b>	-	-	-	<b>259 727,00 €</b>	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
<b>519014 GRRV</b>	40	Quercy – Aveyron	Mirabel, Réalville	Reprofilage de chaussée entre les PR 16+158 et 19+000	<b>300 000,00 €</b>	-	-	-	<b>300 000,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519015 GROA</b>	42	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Ouvrage d'art n° 631 – PR 10+662 – Etanchéité et restauration	<b>45 000,00 €</b>	-	-	-	<b>81 432,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>519016 GROA</b>	42	Montech	Montech	Ouvrage d'art n° 764 – PR 16+843 Changement de garde-corps	<b>15 000,00 €</b>	-	-	-	<b>13 137,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>519017 GRTU</b>	45	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilage de chaussée entre les PR 14+580 et 14+720	<b>100 000,00 €</b>	-	-	-	<b>101 524,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519018 GRTU</b>	47	Pays de Serres – Sud Quercy	Valleilles	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+453 et 6+105	<b>190 000,00 €</b>	-	-	-	<b>190 440,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519019 GROA</b>	57	Pays de Serres – Sud Quercy	Cazes-Mondenard	Ouvrage d'art n° 1335 – PR 8+386 – Renforcement et restauration	<b>45 000,00 €</b>	-	-	-	<b>28 763,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>519020 GROA</b>	57	Pays de Serres – Sud Quercy	Sauveterre	Ouvrage d'art n° 1332 – PR 2+122 – Renforcement et restauration	<b>45 000,00 €</b>	-	-	-	<b>47 942,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>519021 GRRV</b>	66	Quercy – Aveyron	Mirabel	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+672 et 6+776	<b>115 000,00 €</b>	-	-	-	<b>113 202,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519022 GRRV</b>	66	Quercy – Aveyron	Albias	Reprofilage de chaussée entre les PR 12+483 et 16+590 - Phase 2	<b>480 000,00 €</b>	-	-	-	<b>436 306,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519023 GRTU</b>	68	Pays de Serres – Sud Quercy	Vazerac	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+127 et 5+225	<b>50 000,00 €</b>	-	-	-	<b>48 154,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519024 GRTU</b>	71 E	Garonne – Lomagne – Brulhois	Donzac	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 0+402	<b>100 000,00 €</b>	-	-	-	<b>83 646,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 1**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2019-2020**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
519025 GRRV	77	Beaumont-de-Lomagne	Escazeaux, Gariès	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 6+758	200 000,00 €	-	-	-	159 884,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519026 GRTU	92	Tarn Tescou Quercy-Vert	Verlhac-Tescou	Réfection de chaussée entre les PR 13+040 et 13+270	50 000,00 €	-	-	-	42 246,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
519027 GRTU	94 B	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Reprofilage de chaussée entre les PR 3+529 et 4+625	230 000,00 €	OUI (en attente projet communal)	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
519028 GRRV	115	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Reprofilage de chaussée entre les PR 26+450 et 26+620	200 000,00 €	-	-	-	202 184,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519029 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse	Reprofilage de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370 - Phase 3	280 000,00 €	-	-	-	228 983,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519030 GRRV	200	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilage de chaussée entre les PR 49+832 à 60+531	300 000,00 €	-	-	-	321 122,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519031 GROA	202	Tarn Tescou Quercy-Vert	Nohic	Vélo Voie Verte – Reprise d'ouvrage	35 000,00 €	-	-	-	30 478,00 €	Remise en état des ouvrages
519032 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Montpezat-de-Quercy	Reprofilage de chaussée entre les PR 1+984 à 4+780 - Phase 1	480 000,00 €	-	-	-	500 879,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519033 GROS	820 E	Quercy-Aveyron	Cayrac	Dégagement de visibilité entre les PR 4+920 et PR 4+950	50 000,00 €	-	-	-	44 054,00 €	Amélioration de la sécurité
519034 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val, Septfonds	Reprofilage de chaussée entre les PR 7+309 et 18+014 - Phase 3	950 000,00 €	-	-	-	957 973,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519035 GRRV	927	Montauban I	Montauban	Reprofilage de chaussée entre les PR 1+960 à 2+420	150 000,00 €	-	-	-	147 165,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
519036 GRRV	927	Pays de Serres – Sud Quercy	Lafrançaise	Reprofilage de chaussée entre les PR 10+700 et 16+220 - Phase 1	300 000,00 €	-	-	-	300 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 1**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2019-2020**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>519037 GRRV</b>	928	Montech	Lacourt-Saint-Pierre	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+680 et 5+820	<b>100 000,00 €</b>	-	-	-	<b>98 543,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519038 GRRV</b>	928	Montech	Lacourt-Saint-Pierre, Montech	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+820 et 9+015 - <b>Phase 1</b>	<b>360 000,00 €</b>	-	-	-	<b>360 000,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519039 GROS</b>	928	Montech	Montech	Aménagement d'un carrefour giratoire avec la RD 50 et la Rue de Larramet au PR 10+930	<b>150 000,00 €</b>	-	-	-	<b>155 894,00 €</b>	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
<b>519040 GROA</b>	928	Montech	Montech	Ouvrage d'art n° 720 – PR 9+934 Sécurité – élargissement	<b>170 000,00 €</b>	-	-	-	<b>173 797,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>519041 GRRV</b>	928	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne, Gimat	Reprofilage de chaussée entre les PR 35+510 et 38+390	<b>690 000,00 €</b>	-	-	-	<b>633 861,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519042 GRRV</b>	930	Montauban I	Montauban	Réfection anneau giratoire entre les PR 0+800 et 0+860	<b>165 000,00 €</b>	-	-	-	<b>161 714,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519043 GRTU</b>	953	Valence d'Agen	Goudourville	Reprofilage de chaussée entre les PR 29+389 et 30+207 y compris le giratoire avec la VC4	<b>460 000,00 €</b>	-	-	-	<b>405 569,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>519044 GRRV</b>	958	Castelsarrasin	Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofilage de chaussée entre les PR 75+137 et 81+452 - <b>Phase 1</b>	<b>550 000,00 €</b>	-	-	-	<b>550 000,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519045 GROS</b>	959	Quercy-Aveyron	L'Honor-de-Cos	Aménagement d'un carrefour giratoire avec le Chemin de Gabelle et le Lotissement Lamouline au PR 16+015	<b>300 000,00 €</b>	-	-	<b>352 293,00 €</b>	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
<b>519046 GROS</b>	964	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Aménagement de carrefour avec la RD 95 au PR 5+800	<b>400 000,00 €</b>	-	-	-	<b>390 101,00 €</b>	Amélioration de la sécurité
<b>519047 GRRV</b>	964	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Reprofilage de chaussée entre les PR 11+544 et 15+557	<b>420 000,00 €</b>	-	-	-	<b>249 228,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519048 GRRV</b>	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Varennes, Saint-Nauphary	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 9+415 - <b>Phase 2</b>	<b>810 000,00 €</b>	-	-	-	<b>850 367,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 1**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2019-2020**

<b>N° OPER</b>	<b>N° RD</b>	<b>CANTONS</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>DESIGNATION DE L'OPERATION</b>	<b>MONTANT ESTIME</b>	<b>OPERATIONS A LANCER</b>	<b>OPERATIONS LANCEES</b>	<b>OPERATIONS EN COURS</b>	<b>OPERATIONS TERMINEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>519049 GRRV</b>	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	<b>150 000,00 €</b>	-	-	-	<b>175 147,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519050 GRRV</b>	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur routes départementales	<b>100 000,00 €</b>	-	-	-	<b>329 807,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>519051 GRTU</b>	21	Tarn Tescou Quercy-Vert	Reyniès	Reprofillement de chaussée entre les PR 12+070 et 12+280	<b>180 000,00 €</b>	-	-	-	<b>190 422,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>TOTAL PROGRAMME 2019 – 2020</b>					<b>12 610 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>383 389,00 €</b>	<b>11 955 643,00 €</b>	<b>12 569 032,00 €</b>

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR L'UNITE D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX EN REGIE  
PROGRAMME 2019-2020**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
<b>519051 P GROS</b>	11	Garonne-Lomagne-Brulhois	Auwillar	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 17+565 au PR 17+625 côté D	<b>6 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>519052 P GROS</b>	11	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 23+990 au PR 24+250 côté D	<b>26 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>519053 P GROS</b>	105	Quercy-Aveyron	Montpezat-de-Quercy	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 17+565 au PR 17+625 côté D	<b>9 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>519054 P GROS</b>	115	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 21+200 au PR 21+320 côté D	<b>11 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>519055 P GROS</b>	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Équipement écran moto du PR 6+910 au PR 7+110 côté G	<b>6 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>519056 P GROS</b>	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Équipement écran moto du PR 7+650 au PR 7+870 côté G	<b>8 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>519057 P GROS</b>	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Équipement écran moto du PR 8+000 au PR 8+110 côté G	<b>4 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>TOTAL PROGRAMME 2019 – 2020</b>					<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 3**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2020-2021**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
202001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+000 et 7+330	500 000,00 €	-	-	-	350 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202002 GROA	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Lauzerte	Travaux de confortement de l'ouvrage d'art n° 1105 au PR 24+640	40 000,00 €	-	-	-	50 417,00 €	Remise en état des ouvrages
202003 GRTU	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Montaigu-de-Quercy	Reprofilage de chaussée entre les PR 32+670 et 33+160	260 000,00 €	-	-	-	260 000,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
202004 GRRV	7	Valence d'Agen	Saint-Paul-d'Espis	Reprofilage de chaussée entre les PR 6+339 et 13+090 – Phase 2	980 000,00 €	-	-	-	980 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202005 GROA	7	Valence d'Agen	Saint-Paul-d'Espis	Réparation de l'ouvrage d'art n° 509 au PR 7+634	130 000,00 €	-	-	-	157 885,00 €	Remise en état des ouvrages
202006 GRRV	17	Quercy – Rouergue, Aveyron-Lère	Monteils, Caussade, Puylaroque	Réparations ponctuelles entre les PR 2+900 et 9+000	170 000,00 €	-	-	-	263 945,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202007 GRTU	17	Quercy-Rouergue	Puylaroque	Reprofilage de chaussée entre les PR 13+505 et 14+170	190 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
202008 GRTU	20	Quercy – Aveyron	Montpezat-de-Quercy	Reprofilage de chaussée entre les PR 25+321 et 25+850	140 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
202009 GRRV	21	Tarn Tescou Quercy-Vert	Villebrumier, Nohic	Reprofilage de chaussée entre les PR 17+375 et 18+875	250 000,00 €	-	OUI	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
202010 GRRV	28	Valence d'Agen	Castelsagrat	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 2+000	110 000,00 €	-	-	-	107 154,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202011 GRRV	30	Garonne-Lomagne-Brulhois	Sistels, Dunes	Reprofilage de chaussée entre les PR 15+120 et 18+825	250 000,00 €	-	-	-	299 145,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération



**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 3**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2020-2021**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
202012 GROA	33	Quercy-Rouergue	Varen	Travaux de confortement de l'ouvrage d'art n° 1257 au PR 0+810	90 000,00 €	-	-	-	6 881,00 €	Remise en état des ouvrages
202013 GRRV	34	Pays de Serres – Sud Quercy	Lauzerte, Cazes-Mondenard	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 7+019	230 000,00 €	-	-	-	214 925,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202014 GRRV	40	Quercy – Aveyron	Mirabel, Réalville	Reprofilage de chaussée entre les PR 19+000 et 22+463 – Phase 2	630 000,00 €	-	-	550 000,00 €	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
202015 GRRV	45	Castelsarrasin	Castelsarrasin, Labastide-du-Temple	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+400 et 13+900 – Phase 1 : du PR 7+965 au PR 13+900	700 000,00 €	-	OUI	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
202016 GRRV	52	Verdun-sur-Garonne	Aucamville, Verdun-sur-Garonne	Reprofilage de chaussée entre les PR 3+375 et 5+909	235 000,00 €	-	-	-	260 778,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202017 GROA	55 B	Verdun-sur-Garonne	Beaupuy	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1022 au PR 2+922	20 000,00 €	-	-	-	18 263,00 €	Remise en état des ouvrages
202018 GRRV	56	Pays de Serres – Sud Quercy	Cazes-Mondenard, Durfort-Lacapelette	Reprofilage de chaussée entre les PR 6+003 et 14+810 – Phase 1 : du PR 12+080 au PR 14+810	260 000,00 €	-	-	-	240 622,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202019 GROA	57	Pays de Serres – Sud Quercy	Sauveterre	Travaux de confortement de l'ouvrage d'art n° 1331 au 0+585	45 000,00 €	-	-	-	45 000,00 €	Remise en état des ouvrages
202020 GRRV	59	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 3+548	270 000,00 €	-	-	-	188 357,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202021 GRRV	64	Aveyron-Lère	Bioule, Caussade, Réalville	Reprofilage de chaussée entre les PR 2+580 et 9+200	780 000,00 €	-	-	-	750 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
202022 GRRV	69	Quercy – Aveyron	Mirabel	Reprofilage de chaussée entre les PR 9+000 et 13+267	360 000,00 €	-	OUI	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 3**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2020-2021**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>202023 GROS</b>	70	Tarn Tescou Quercy-Vert	Léojac	Aménagement de carrefour avec la RD 91 au PR 6+527	<b>200 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>202024 GRRV</b>	71	Garonne – Lomagne – Brulhois	Sistels, Dunes	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+095 et 2+706	<b>200 000,00 €</b>	-	-	-	<b>518 268,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202025 GRRV</b>	72 B	Castelsarrasin	Les Barthes, Labastide-du-Temple	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 1+228	<b>180 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202026 GRRV</b>	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+760 et 8+450	<b>300 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202027 GRRV</b>	77	Montauban I	Montauban	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 35+110	<b>90 000,00 €</b>	-	-	-	<b>79 167,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202028 GRRV</b>	79	Castelsarrasin Beaumont-de-Lomagne	Castelsarrasin, Saint-Porquier	Reprofilage de chaussée entre les PR 9+400 et 11+145	<b>150 000,00 €</b>	-	-	-	<b>137 781,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202029 GRRV</b>	92	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary, Verlhac-Tescou	Reprofilage de chaussée entre les PR 7+465 et 10+067	<b>170 000,00 €</b>	-	-	<b>170 000,00 €</b>	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202030 GROA</b>	92	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Travaux de confortement de l'ouvrage d'art n° 213 au PR 8+030	<b>105 000,00 €</b>	-	-	-	<b>128 414,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>202031 GROA</b>	92	Tarn Tescou Quercy-Vert	Verlhac-Tescou	Glissement de terrain au PR 11+400	<b>80 000,00 €</b>	-	-	-	<b>67 623,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>202032 GROA</b>	105 B	Quercy – Aveyron	Montpezat-de-Quercy	Travaux de confortement de l'ouvrage d'art n° 425 au PR 0+900	<b>90 000,00 €</b>	-	-	-	<b>71 877,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>202033 GRRV</b>	108	Montech	Montech	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+000 et 3+400	<b>140 000,00 €</b>	-	-	<b>140 000,00 €</b>	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 3**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2020-2021**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>202034 GRRV</b>	115	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Reprofilage de chaussée entre les PR 18+789 et 26+620 – Phase I : du PR 18+789 au 22+700	<b>600 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202035 GRU</b>	117	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofilage de chaussée entre les PR 1+315 et 1+547	<b>230 000,00 €</b>	-	-	<b>230 000,00 €</b>	-	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>202036 GRRV</b>	118	Moissac	Moissac	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 1+335	<b>100 000,00 €</b>	-	-	-	<b>81 944,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202037 GRRV</b>	200	Verdun-sur-Garonne	Pompignan, Grisolles, Dieupentale	Reprofilage de chaussée entre les PR 23+682 et 31+135	<b>300 000,00 €</b>	-	-	-	<b>412 783,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202038 GROA</b>	202	Tarn Tescou Quercy-Vert	Nohic, Orgueil	Mise en conformité des garde-corps sur divers ouvrages	<b>35 000,00 €</b>	-	-	-	<b>29 863,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>202039 GRRV</b>	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilage de chaussée entre les PR 30+085 et 31+450	<b>230 000,00 €</b>	-	-	-	<b>186 631,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202040 GRRV</b>	813	Valence d'Agen	Moissac, Boudou, Malause	Traitement ponctuel des déformations structurelles de chaussée entre les PR 37+000 et 45+000	<b>200 000,00 €</b>	-	-	-	<b>216 910,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202041 GRRV</b>	813	Valence d'Agen	Golfèch, Lamagistère	Reprofilage de chaussée entre les PR 56+730 et 58+055	<b>380 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202042 GRRV</b>	813	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 54+100	<b>130 000,00 €</b>	-	-	-	<b>107 686,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202043 GRRV</b>	820	Aveyron-Lère	Caussade	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 19+950	<b>240 000,00 €</b>	-	-	-	<b>271 575,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202044 GRRV</b>	820	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 60+635	<b>130 000,00 €</b>	-	-	-	<b>171 670,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 3**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2020-2021**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>202045 GRRV</b>	820	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 61+290	<b>110 000,00 €</b>	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
<b>202046 GRRV</b>	926	Aveyron-Lère	Caussade	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 1+400	<b>130 000,00 €</b>	-	-	-	<b>86 520,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202047 GROS</b>	926	Quercy-Rouergue	Monteils	Aménagement d'un carrefour type tourne-à-gauche avec la VC 2 au PR 3+260	<b>280 000,00 €</b>	-	-	-	<b>280 000,00 €</b>	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
<b>202048 GRTU</b>	927	Montauban I	Montauban	Reprofilage de chaussée entre les PR 0+880 et 1+500	<b>180 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>202049 GRRV</b>	927	Pays de Serres – Sud Quercy	Lafrançaise	Reprofilage de chaussée entre les PR 10+650 et 14+233 – <b>Phase 2</b> : du PR 12+285 au PR 14+233	<b>380 000,00 €</b>	-	-	-	<b>380 000,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202050 GRRV</b>	928	Montech	Montech	Reprofilage de chaussée entre les PR 5+820 et 9+015 – <b>Phase 2</b> : du PR 7+190 au 9+015	<b>490 000,00 €</b>	-	-	-	<b>452 811,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202051 GRTU</b>	930	Montech	Bressols	Reprofilage de chaussée entre les PR 1+460 et 2+050	<b>320 000,00 €</b>	<b>OUI (en attente travaux AEP)</b>	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>202052 GRTU</b>	930	Tarn Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Reprofilage de chaussée entre les PR 7+615 et 8+415	<b>260 000,00 €</b>	-	-	-	<b>203 352,00 €</b>	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>202053 GROA</b>	953	Pays de Serres – Sud Quercy	Miramont-de-Quercy	Travaux de confortement de l'ouvrage d'art n° 1053 au PR 15+438	<b>55 000,00 €</b>	-	-	-	<b>56 693,00 €</b>	Remise en état des ouvrages
<b>202054 GRRV</b>	958	Castelsarrasin	Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofilage de chaussée entre les PR 75+137 et 81+452 – <b>Phase 2</b> : du PR 78+362 au PR 81+452	<b>550 000,00 €</b>	-	-	-	<b>581 939,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202055 GRRV</b>	958	Montech	Montbeton	Reprofilage de chaussée entre les PR 67+646 et 68+870 et entre les PR 70+162 et 71+445	<b>500 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 3**

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES  
PROGRAMME 2020-2021**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
<b>202056 GRTU</b>	999	Montauban III	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 17+550 et 18+170	<b>280 000,00 €</b>	-	<b>OUI</b>	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
<b>202057 GRRV</b>	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Réfection de l'anneau du giratoire au PR 6+195	<b>150 000,00 €</b>	-	-	-	<b>118 602,00 €</b>	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202058 GRRV</b>	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur routes départementales	<b>235 000,00 €</b>	-	-	<b>235 000,00 €</b>	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>202059 GROA</b>	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	<b>240 000,00 €</b>	-	-	<b>258 403,00 €</b>	-	Remise en état des ouvrages
<b>202060 GRRV</b>	813	Valence d'Agen	Lamagistère	Renforcement du giratoire avec la RD 30 au PR 58+895 pour mise au gabarit convois exceptionnels	<b>150 000,00 €</b>	-	-	<b>150 000,00 €</b>	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
<b>TOTAL PROGRAMME 2020 – 2021</b>					<b>15 230 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>3 930 000,00 €</b>	<b>1 733 403,00 €</b>	<b>8 835 481,00 €</b>	<b>15 148 884,00 €</b>

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ANNEXE 4**

**TRAVAUX REALISES PAR L'UNITE D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX EN REGIE  
PROGRAMME 2020-2021**

<b>N° OPER</b>	<b>N° RD</b>	<b>CANTONS</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>DESIGNATION DE L'OPERATION</b>	<b>OPERATIONS TERMINEES</b>	<b>OPERATIONS EN COURS</b>	<b>OPERATIONS LANCEES</b>	<b>OPERATIONS A LANCER</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>202060 P GROS</b>	11	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Glissières de sécurité mixtes bois-métal et équipement écran moto du PR 23+990 au PR 24+250 - côté G	<b>22 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>202061 P GROS</b>	19	Quercy-Rouergue	Caylus	Remplacement du système de retenue existant non conforme aux normes par glissières de sécurité métalliques galva et équipement écran moto du PR 10+950 au PR 11+050 – côté G	-	-	-	<b>3 000,00 €</b>	Opération à reprogrammer
<b>202062 P GROS</b>	115	Quercy-Rouergue	Féneyrols	Glissières de sécurité métalliques galva et équipement écran moto du PR 4+340 au PR 4+412 – côté G	<b>7 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>202063 P GROS</b>	116 e	Valence d'Agen	Pommevic	Glissières de sécurité métalliques thermolaquées et équipement écran moto du PR 0+580 au PR 0+725 - côtés D et G	<b>13 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>202064 P GROS</b>	926	Quercy-Rouergue	Septfonds	Glissières de sécurité métalliques galva et équipement écran moto du PR 9+400 au PR 9+540 – côtés D et G	-	-	-	<b>20 000,00 €</b>	Amélioration de la sécurité
<b>202065 P GROS</b>	930	Tarn Tescou Quercy-Vert	Nohic	Glissières de sécurité mixtes bois-métal et équipement écran moto du PR 14+895 au PR 14+955 - côté D	<b>5 000,00 €</b>	-	-	-	Amélioration de la sécurité
<b>TOTAL PROGRAMME 2020 – 2021</b>					<b>47 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

## BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

En ce qui concerne la gestion technique des bâtiments, il convient de :

- Garantir la conformité des bâtiments aux dispositions légales et réglementaires :
  - bon fonctionnement et confort d'usage ;
  - pérennité des composants du bâti ;
  - valorisation du bâtiment et de son image ;
  - mises en conformité (sécurité incendie, accessibilité, mise aux normes électriques, ...).
  
- Préserver et faire évoluer les bâtiments pour leur permettre de remplir leurs fonctions ;
  
- Optimiser la gestion immobilière et apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets ;
  
- Limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux ;
  
- Mener à bien les projets de construction ou de rénovation des bâtiments nécessaires à l'accomplissement des missions de la collectivité.

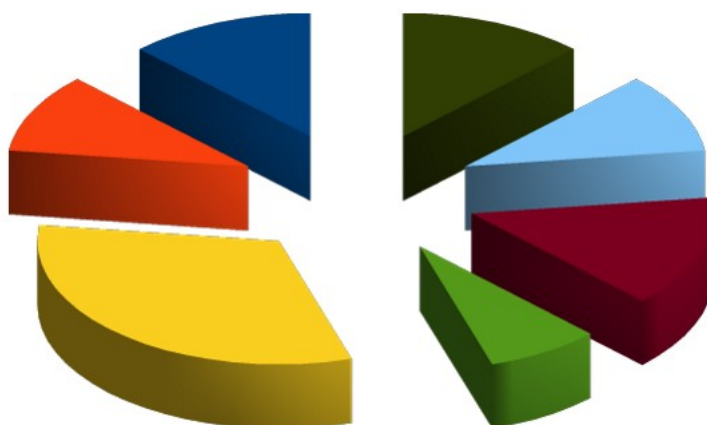
Suite aux constructions, acquisitions et cessions immobilières qui ont eu lieu en 2020, le patrimoine départemental se décompose comme suit avec 259 890 m<sup>2</sup> de planchers à entretenir (soit 5 812 m<sup>2</sup> supplémentaires dont le collège Simone Veil à Verdun) :

## Répartition des bâtiments par m<sup>2</sup> :



- Education =  
18 collèges (7 SEGPA), le centre universitaire et le centre d'information et d'orientation
- Gymnases (15 bâtiments)
- Pôle solidarités humaines =  
28 bâtiments, 16 bâtiments pour le CDEF et l'IMEP
- Bâtiments culturels =  
archives, Abbaye de Belleperche, Médiathèque, Espace des Augustins et la base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave
- Direction de l'aménagement et de la voirie =  
21 bâtiments (antennes, subdivisions et centre technique départemental)
- Gendarmeries =  
15 gendarmeries (brigades + logements)
- DIVERS =  
18 bâtiments dont l'Hôtel du département, le Château, le laboratoire vétérinaire, la paierie

## Répartition des bâtiments par nombre :



Le budget qui vous est proposé pour l'exercice 2021 est essentiellement axé sur les réponses aux besoins fondamentaux de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine.

## **I – ENTRETIEN**

Le montant total des crédits d'entretien inscrit est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

En effet, les frais liés aux locations immobilières augmentent de plus de 100 000 € pour prendre en charge les installations et les locations des nouveaux bâtiments modulaires nécessaires à la rentrée des classes 2021 (collège Pierre Darasse à Caussade (bâtiment modulaire pour accueillir la zones réchauffage pendant les travaux de la demi-pension), collège Antonin Perbosc à Lafrançaise (salle de classe supplémentaire et sanitaires), Azaña à Montauban, Vercingétorix à Montech).



De plus, il est à noter que les frais liés aux contrats d'entretien (ascenseurs, chauffages, portes et portails, alarmes incendies, extincteurs, vérifications et contrôles réglementaires, ...) et aux gardiennages ont augmenté de 37 900 € par rapport à 2020 car il est commencé d'y inclure les collèges et les gymnases, mais également les gendarmeries (partie remboursée par la gendarmerie nationale dans le cadre de charges locatives).

Par contre, nous pouvons noter que la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de réduire nos frais d'entretien et de petits travaux. Ce travail se fait :

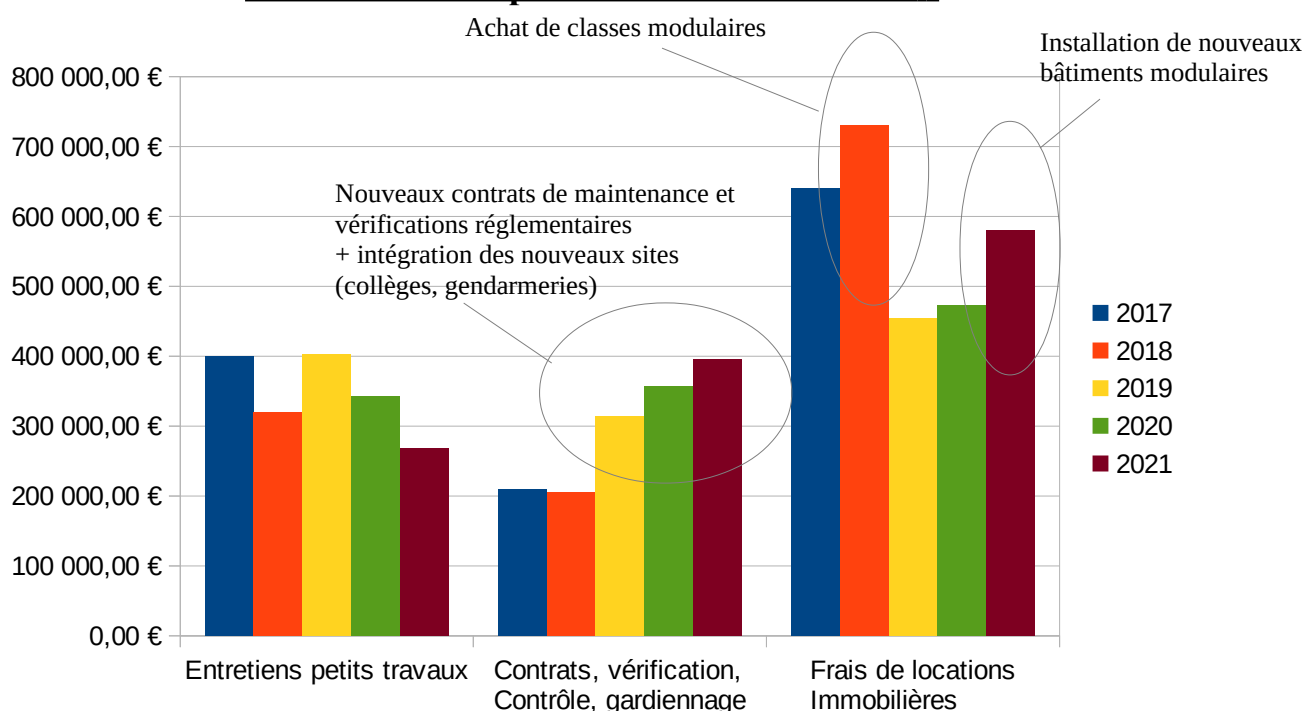
- en analysant les demandes de dépannage interne, de plus en plus nombreuses;
- en étudiant les biens en fonction des besoins et des frais de location.

En 2020, l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation et la gestion des bâtiments départementaux représentait un montant total de 1 172 962 € TTC.

Pour 2021, le montant prévu des dépenses de fonctionnement est de 1 243 900 € TTC.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi :

## Evolution des dépenses de fonctionnement :



## **II – TRAVAUX**

### **- Travaux annuels**

Les travaux annuels correspondent essentiellement à des travaux liés à la sécurité et à la préservation du patrimoine, d'une part et d'autre part à des demandes d'aménagement des usagers des sites.

Les travaux prévus sur les autorisations de programme antérieures sont en cours de finalisation.

Nous pouvons remarquer que :

- La part des travaux annuels d'investissement dans les collèges a diminué, dans la mesure où les travaux d'investissement pluriannuels ont augmenté dans les collèges de Caussade, Grisolles, Nègrepelisse et Moissac, dont des nouvelles autorisations de programme ont été créées (voir détail dans le rapport de la 5ème commission).

- Le montant des travaux dans les gymnases est en nette diminution, mais en 2020, il a été fait de grands travaux d'investissement pour mettre aux normes de sécurité tous nos gymnases. Aujourd'hui, le programme est en cours de finition.

- Pour les bâtiments du pôle des solidarités humaines, culturels et de la direction de la voirie et de l'aménagement, le montant des travaux est quasiment équivalent.

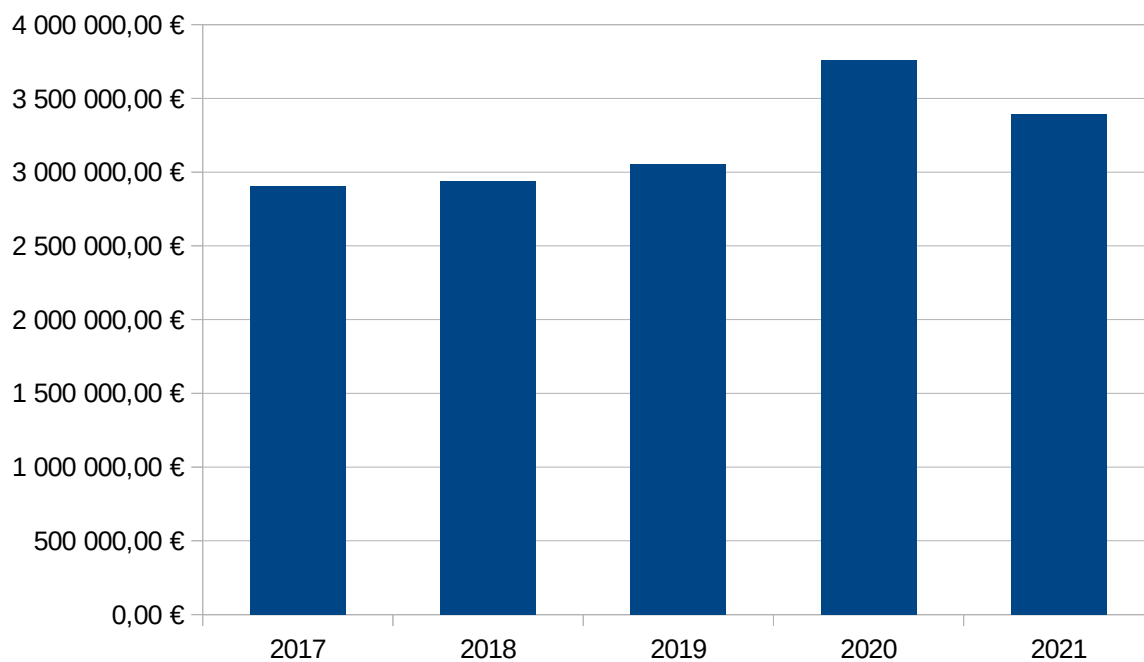
- Les bâtiments divers sont la crèche des capucines à Saint Antonin Noble Val, Novalia à Montauban et l'Hôtel du département. L'augmentation est essentiellement due à l'enveloppe budgétaire prévue pour réaliser une première tranche de changement des menuiseries de l'Hôtel du Département qui sont, malgré la qualité de l'époque, un apport de froid très important en hiver.

Vous trouverez les listes détaillées des demandes de travaux pour 2021 en fin de chapitre.

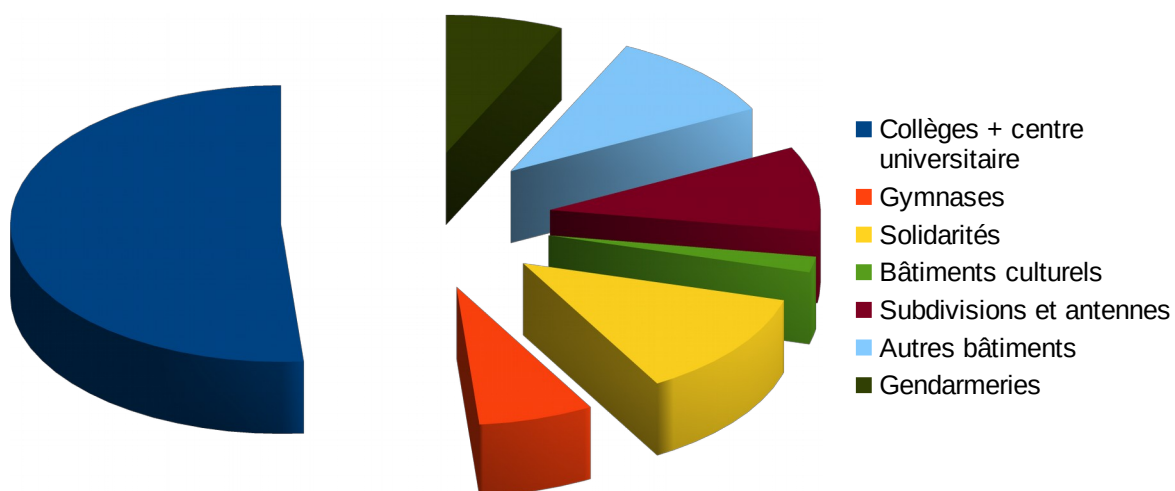
La réalisation des travaux se décomposent de la manière suivante :

	Autorisation de programme de travaux : 2017 / 2018	Autorisation de programme de travaux : 2018 / 2019	Autorisation de programme de travaux : 2019 / 2020	Autorisation de programme de travaux : 2020 / 2021	Autorisation de programme de travaux : 2021 / 2022
Collèges (travaux sur les bâtiments, dans les cours et les gros équipements de cuisine) + centre universitaire	1 463 000 €	1 873 000 €	2 009 600 €	2 158 000 €	1 928 500 €
Gymnases	322 000 €	317 000 €	126 500 €	414 500 €	206 000 €
Pôle Solidarité Humaine : bâtiment principal et Maisons des Solidarités	268 000 €	307 500 €	371 200 €	384 500 €	381 000 €
Bâtiments culturels	130 000 €	20 000 €	15 000 €	20 000 €	55 000 €
Subdivisions et antennes	354 000 €	118 000 €	127 000 €	256 000 €	296 500 €
Divers	65 000 €	48 000 €	95 500 €	188 000 €	316 000 €
Gendarmeries	303 000 €	256 000 €	313 000 €	250 000 €	210 000 €
<b>TOTAL BP</b>	<b>2 905 000 €</b>	<b>2 939 500 €</b>	<b>3 057 800 €</b>	<b>3 671 000 €</b>	<b>3 393 000 €</b>
<i>Ajustement des autorisations de programmes suite à décision modificative</i>	91 053 €	118 400 €	723 305 €	0 €	
<b>TOTAL BP + DM</b>	<b>2 996 053 €</b>	<b>3 057 900 €</b>	<b>3 781 105 €</b>	<b>3 671 000 €</b>	

### Evolution des travaux annuels:



### Répartition du budget de travaux annuels 2021 par type de bâtiments



## **- Les travaux pluriannuels et grosses opérations dans les bâtiments**

- **Gendarmeries** :

A l'occasion du budget primitif de 2019, une Autorisation de Programme d'un montant de 2 500 000 € a été votée pour des travaux de réhabilitation des casernes de gendarmeries, propriété du Département, décomposées ainsi :

- 2 100 000 € pour tous les travaux sur les bâtiments ;

- 400 000 € pour tous les travaux sur les extérieurs des gendarmeries ;

Suite à un diagnostic détaillé de l'état de chaque caserne, un programme de travaux, par type d'interventions et par caserne, vous a été présenté. Ci-après, vous trouverez le point d'avancement des travaux:

Gendarmeries	TOITURES			MENUISERIES EXTERIEURES			FACADES			SYSTEMES DE CHAUFFAGE			
	Détails	Estimatif	ETAPE	Détails	Estimatif	ETAPE	Détails	Estimatif	ETAPE	Détails	Estimatif	ETAPE	
<b>Auvillar</b>	Réfection toiture -315 m² tuiles en terre cuite et pose de 12 ml de gouttières	23 000 €	REALISE							2 chaudières gaz individuelles	10 000 €		
<b>Beaumont</b>				Pose de 40 menuiseries/volets roulants en alu	78 600 €					27 panneaux rayonnants	10 000 €		
<b>Caussade</b>				Pose de 25 menuiseries/peinture de 25 volets bois	50 000 €					7 chaudières gaz individuelles	33 600 €		
<b>Grisolles</b>				Pose de menuiseries alu double vitrage/57 volets roulants alu	97 320 €				Nettoyage de façade – 650 m²	30 000 €		54 panneaux rayonnants	20 000 €
<b>Lafrançaise</b>	Pose de 315 m² isolation combles avec de la laine de roche soufflée	17 500 €	REALISE						Isolation par l'extérieur- 600 m²	120 000 €		7 chaudières gaz individuelles	33 600 €
<b>Lauzerte</b>	Réfection toiture -111 m² tuiles en terre cuite	6 900 €	REALISE						Nettoyage avec appareil à haute pression de 150 m² de façade	5 000 €		1 chaudière gaz individuelle	5 000 €
<b>Lavit-de-Lomagne</b>	Pose de 191 m² isolation combles avec de la laine de roche soufflée	6 000 €	REALISE	Pose de volets roulants motorisés en alu/reprise calfeutrement des menuiseries pvc/pose châssis en double vitrage	54 320 €				Isolation par l'extérieur -600 m²	120 000 €		5 chaudières gaz individuelles	24 000 €
<b>Molières</b>	Réfection toiture -47 m² de couverture tuiles terre cuite	3 700 €	REALISE	Pose de 18 menuiseries Pose de 2 portes de service en alu (sécurité) Pose de 4 volets roulants pvc	20 000 €				Réfection soubassement -60 m² enduit monocouche	8 000 €		2 chaudières gaz individuelles	10 000 €
<b>Monclar -de Quercy</b>				Pose de 4 volets roulants pvc	5 000 €				Isolation par l'extérieur –600 m²	120 000 €		5 chaudières gaz individuelles	24 000 €
<b>Nègrepelisse</b>												2 chaudières gaz individuelles	10 000 €
<b>St-Antoin-Noble Val</b>				Pose de 40 menuiseries en bois/peinture des volets bois existant	84 100 €				Réfection soubassement de 150 m enduit monocouche	11 000 €			
<b>St-Nicolas-de-la Grave</b>				Pose de 29 volets roulants en alu/ Pose une porte métallique isolée extérieure	46 680 €				Pose de 600 m² d'isolation par l'extérieur	120 000 €		6 chaudières gaz individuelles	29 000 €
<b>Valence d'Agen</b>	Pose de 1000 m² isolation combles avec de la laine de roche soufflée	60 000 €		Pose de 70 menuiseries alu double vitrage/pose de 50 volets roulants en alu	196 980 €							14 chaudières gaz individuelles	67 200 €
<b>Verdun-sur-Garonne</b>	Réfection toiture -111 m² de couverture tuiles terre cuite	6 900 €	REALISE									1 chaudière gaz individuelles	8 000 €
<b>Villebrumier</b>				Pose 6 volets roulants pvc blanc	10 000 €							7 chaudières gaz individuelles	33 600 €
<b>TOTAL</b>		124 000 €			643 000 €					534 000 €			318 000 €

ETUDES EN COURS POUR APPEL D'OFFRE GLOBAL

Gendarmeries	COURS, CLÔTURES, VOIRIES			REFECTION INTERIEURE DES BRIGADES			REFECTION DES LOGEMENTS DE FONCTION			TOTAL
	Détails	Estimatif	ETAPE	Détails	Estimatif	ETAPE	Détails	Estimatif	ETAPE	
<b>Auvillar</b>	Rénovation cours /Pose de 40 tonnes d'enrobé à chaud	35 000 €	REALISE				3 logements	13 000 €		81 000 €
<b>Beaumont</b>				Réaménagement de la zone accueil Démolition, plâtrerie/Pose de menuiseries/Mise en peinture/Pose d'une climatisation	30 000 €	REALISE	Fissures/Mise en peinture dans les 2 logements	15 000 €		133 600 €
<b>Caussade</b>				Mise en peinture de la cage escalier des locaux de service	8 000 €		11 logements	46 000 €	EN COURS	137 600 €
<b>Grisolles</b>	Rénovation cours	42 000 €	REALISE				8 logements	34 000 €	EN COURS	223 320 €
<b>Lafrançaise</b>	Rénovation cours Sécurisation du site contre l'intrusion par 200 ml de clôtures en panneaux rigides de 2 m de hauteur	50 000 €	REALISE	Réaménagement de la zone accueil Démolition, plâtrerie/Pose menuiseries Mise en peinture/Pose d'une climatisation	30 000 €	EN COURS	6 logements	25 000 €	EN COURS	292 100 €
					16 000 €					
<b>Lauzerte</b>										16 900 €
<b>Lavit-de-Lomagne</b>	Rénovation cours	15 000 €	REALISE	Réaménagement de la zone accueil Démolition, plâtrerie/Pose de menuiseries/mise en peinture/ Pose d'une climatisation	30 000 €	EN COURS	Pose d'éviers dans les cuisines des logements	25 000 €		284 360 €
							Pose de 500 m² de parquet ou sol stratifié pour les 5 logements	10 000 €		
<b>Molières</b>	Rénovation cours	15 000 €	REALISE	Mise en peinture de l'ensemble des locaux de service	10 000 €	EN COURS	1 logement	4 000 €		70 700 €
<b>Monclar -de Quercy</b>				Réaménagement de la zone accueil Démolition, plâtrerie/Pose menuiseries/mise en peinture/Pose d'une climatisation	35 000 €		5 logements	21 000 €		205 000 €
<b>Nègrepelisse</b>							10 logements	42 000 €		52 000 €
<b>St-Antoin-Noble Val</b>	Rénovation cours	35 000 €	REALISE	Réaménagement de la zone accueil Démolition, plâtrerie/Pose de menuiseries/Mise en peinture	20 000 €	EN COURS	Mise en peinture de 2 logements	20 000 €	EN COURS	170 144 €
<b>St-Nicolas-de-la Grave</b>	Rénovation cour	45 000 €	REALISE	Peinture de l'ensemble des locaux de service	10 000 €	EN COURS	Réfection de 5 salles de bain Mise en peinture de la cage escalier des communs	30 000 €	EN COURS	280 680 €
<b>Valence d'Agen</b>	Sécurisation et réfection du murs de soutènement du parking voitures	50 000 €	EN COURS				15 logements	63 000 €		437 180 €
<b>Verdun-sur Garonne</b>	Sécurisation du site contre l'intrusion par 150 ml de clôtures en panneaux rigides de 2 m de hauteur	15 000 €	REALISE	Peinture des locaux de service Pose d'une climatisation dans les locaux de service	10 000 €	EN COURS				39 900 €
<b>Villebrumier</b>				Mise en peinture/réfection du sol de la salle réunion de la brigade	7 000 €		6 logements	25 000 €	EN COURS	75 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>302 000 €</b>			<b>206 000 €</b>			<b>373 000 €</b>		<b>2 500 000 €</b>



- **Hôtel de département :**

**Travaux de rénovation du chauffage / climatisation :**

Les travaux de réfection du système de chauffage et climatisation de l'Hôtel du Département vont pouvoir démarrer suite à l'appel d'offre qui a permis de retenir l'entreprise GCM.

La durée des travaux est estimée à 10 mois, dont 2 mois de préparation de chantier qui sont en cours.

Le bilan financier provisoire de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

<b><u>Travaux :</u></b>	766 148,92 € TTC
<b><u>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</u></b>	
→ marché initial	47 880,09€ TTC
→ avenant	17 669,18 € TTC
Sous-total :	<u>65 549,27 € TTC</u>
Frais d'études, travaux divers, ... - à fin Mars 2021:	180,00 € TTC
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>831 87,19 € TTC</b>
	pour une autorisation de programme de 900 000,00 €

**Construction d'un nouvel escalier pour le parking « Tescou » :**

Les travaux de construction du parking « Tescou » de l'hôtel du département ont été réalisés au cours de l'année 2011.

Les escaliers permettant de remonter vers le bâtiment ont été construits en bois, choix esthétique d'intégration dans la nature. Ceux-ci étant devenus dangereux (bois qui se décompose, traverses qui basculent, ...) nous vous avons proposé lors du budget primitif de 2020 de créer une autorisation de programme de 90 000 € TTC, études comprises.

Les études sont en cours et les travaux pourraient se faire au cours du second semestre 2021.

Réaménagement de l'équipement audio-vidéo de la régie de l'Hôtel du département :

Tous les équipements audio-visuels de la régie de l'Hôtel du département a été installé en 2007. La plupart, sont devenus obsolètes et depuis quelques années, nous rencontrons de nombreuses pannes qui deviennent difficile à réparer à cause des problèmes de compatibilités.

En effet, tout l'équipement actuel est en analogique et il faut maintenant nous équiper en numérique. Les câblages sont donc également à refaire.

Afin de définir le budget exact de cette rénovation, une étude doit être réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

Je vous propose donc de créer une nouvelle autorisation de programme pour un montant de 30 000 € afin de prendre en charge ces études.

Lors d'une prochaine session, un rapport particulier sur les travaux à prévoir et l'enveloppe estimative vous sera présenté.

**- Travaux de réhabilitation de la Maison de Tordre en « Maison de la nature » :**

Au Sud-Ouest du lac du Tordre, le Département est propriétaire d'un "ensemble immobilier", composé d'une ancienne ferme, d'un hangar (démolisé en 2020) et d'une maison aujourd'hui inhabitée.

Celle-ci pourrait y accueillir du public et permettre au Département ou à un tiers de disposer d'un espace "bureaux". Des contacts ont d'ailleurs été noués avec une association de protection de la nature qui semble favorable à occuper le lieu.

Il est proposé que la maison soit réhabilitée en une "Maison de la nature".

Je vous propose donc de créer une nouvelle autorisation de programme pour un montant de 80 000 €.

**- Toutes les autres opérations** (sur les collèges, équipements sportifs, bâtiments culturels, solidarité humaine..) sont détaillées dans les commissions correspondantes (3eme, 5eme et 9eme).

**TRAVAUX ANNUELS  
DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

- Travaux de réaménagement de la "grosse plonge"
- Mise en place du tri sélectif "petite plonge"
- Mise en place d'un câblage électrique portail vie scolaire et administration
- Sécurisation des ouvertures des fenêtres
- Travaux d'isolation du bâtiment administratif
- Remplacement d'un four 20 niveaux

**Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

- Réfection de deux portes accès self-service
- Réfection de chéneaux (préau et bât. Principal)
- Création d'une ventilation sur la gaine de l'ascenseur

**Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires
- Création d'une ouverture accès au Centre de Documentation et d'Information -CDI
- Aménagement du chauffage dans l'atelier Segpa
- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires

**Collège Pierre Darasse à Caussade**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires
- Réfection des circulations salles technologie et études
- Réfection d'un chéneau
- Réfection des menuiseries -bâtiment administratif -Greta
- Réfection des circulations -bâtiment vie scolaire
- Mise en place de stores bâtiment administratif -côté cour
- Réfection des toitures de deux pavillons -logements de fonction

**Collège Jean Lacaze à Grisolles**

- Création d'un local entretien dans la salle d'arts plastiques
- Réfection de quatre salles de classe -bâtiment A
- Réfection de l'électricité dans les logements de fonction
- Réfection des volets roulants -bâtiment B

### **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

- Mise en place d'aérotherme dans la salle de restauration
- Réfection du local atelier
- Réfection des menuiseries
- Mise en place d'un organigramme de clés
- Mise en place d'un verrouillage électrique sur le portail -côté cuisine
- Achat d'une chambre froide traversante et armoire positive en cuisine

### **Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

- Mise en place d'une cloison vitrée entre deux salles d'études
- Rénovation du sol de la passerelle
- Réfection des circulations -couloir d'accès à la cuisine
- Installation d'un réseau informatique dans la salle ULIS
- Réfection de deux salles d'études
- Réfection de la clôture -cour basse au-dessus du parking
- Remplacement d'un four et de la table de cuisson

### **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires
- Rénovation du logement de la gestionnaire
- Mise en place d'une échelle crinoline
- Aménagement des talus des cours de récréation

### **Collège François Mitterrand à Moissac**

- Réfection de trois salles de classe
- Réfection de la façade bâtiment Segpa
- Réfection du parking (personnels)

### **Collège Manuel Azaña à Montauban**

- Réfection des menuiseries du CDI
- Réfection de deux portes bâtiment principal
- Création d'une salle de réunion
- Installation de prises informatiques dans la salle d'études

### **Collège Ingres à Montauban**

- Réfection de deux salles de classe
- Réfection de la salle de réunion
- Réfection du hall d'entrée et du secrétariat
- Réfection du SAS ascenseur
- Mise en peinture des fenêtres et volets du CDI
- Réfection de bureaux
- Mise en place d'une ventilation dans une salle de classe
- Réfection de la cour du Temple
- Achat d'une machine à micro-billes

### **Collège Jean Jaurès à Montauban**

- Installation de rideaux occultants dans une salle de classe bâtiment C
- Mise en place d'une cloison entre deux salles de classe bâtiment C
- Réfection des menuiseries dans une salle de classe bâtiment 1
- Mise en place de grilles opaques sur le portail d'entrée et installation d'une caméra
- Création d'un abri à vélos

### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

- Mise en sécurité des brise-soleil

### **Collège Vercingétorix à Montech**

- Réfection de quatre portes accès cour
- Création d'une isolation à la loge
- Réaménagement du secrétariat
- Isolation de deux salles de classe -arts plastiques et musique
- Mise en place de clôtures

### **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

- Réfection de la cage d'escaliers verrière
- Réfection de cinq salles de classe
- Réfection des façades bâtiment principal et extension
- Création d'un local d'entretien
- Mise en place de portillons -logement et accès collège

### **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

- Réfection du réseau eau potable
- Réfection du réseau eaux usées

### **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

- Installation de deux visiophones
- Réfection des menuiseries et volets roulants bâtiment CDI
- Réfection de l'ensemble des portes d'évacuation du rez-de-chaussée
- Réfection de bureaux
- Mise en peinture du sol des réserves en cuisine
- Mise en place de clôtures
- Réfection des trottoirs bâtiment logement
- Remplacement d'équipements de cuisine : machine à micro-billes, cellule de refroidissement, sauteuse

**TRAVAUX ANNUELS  
DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**Caussade : Gymnase René Bargues**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires

**Castelsarrasin : Gymnase sports collectifs Flamens**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires

**Grisolles : salle de gymnastique**

- Réfection de l'éclairage

**Labastide-St-Pierre : Gymnase sports collectifs et salle multisports**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires des deux bâtiments
- Traçage des terrains du gymnase sports collectifs

**Lauzerte : salle polyvalente**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires

**Montauban : Gymnase Jean Jaurès**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires
- Aire grillagée pour stockage du matériel

**St-Antonin-Noble-Val : Gymnase sports collectifs**

- Travaux de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires

**Valence d'Agen : Gymnase sports collectifs**

- Réfection des vestiaires

**TRAVAUX ANNUELS  
SUR LES BATIMENTS AFFECTES  
A LA CULTURE**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**Espace des Augustins à Montauban**

- Mise aux normes de deux locaux de stockage

**Abbaye de Belleperche à Cordes-Tolosannes**

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires

**TRAVAUX ANNUELS  
SUR LES BATIMENTS AFFECTES  
A LA SOLIDARITE DEPARTMENTALE**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**MAISONS DES SOLIDARITES**

Maison des Solidarités de Beaumont-de-Lomagne/Valence d'Agen

*Site de proximité de Valence d'Agen*

- Réfection des bureaux et de l'espace repos
- Mise en place de menuiseries

Maison des Solidarités de Castelsarrasin/Moissac

*Site de proximité de Castelsarrasin*

- Création d'un espace de visite
- Mise en place de brise-soleil dans deux bureaux (PMI)
- Création de rangement

*Site de proximité de Moissac*

- Rénovation des espaces PMI (salle d'attente)

Maison des Solidarités de Caussade/Nègrepelisse

*Site de proximité de Caussade*

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires
- Réfection des menuiseries -1ère tranche
- Travaux de sécurisation du site : installation d'un visiophone

*Site de proximité de Saint-Antonin-Noble-Val*

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires



## Maison des Solidarités de Montauban

### *Site de proximité de Montauban-Labat*

- Mise en place d'alarmes incendie -Bâtiments accueil et PMI
- Travaux de sécurisation du site : installation d'un visiophone

### *Site de proximité de Montauban Unal*

- Remplacement de la chaudière
- Travaux de sécurisation du site : installation d'un visiophone

## **POLE DES SOLIDARITES HUMAINES**

- Isolation d'un bureau "service tarification"
- Réalisation d'un local photocopieur -Bâtiment D
- Mise en place d'un éclairage local déchets
- Réfection de bureaux
- Réfection des sanitaires
- Rénovation de la salle de réunion "océane"
- Installation d'un abri vélos

**TRAVAUX ANNUELS  
DANS LES CASERNES DE GENDARMERIE**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**Auvillar**

- Réfection des portes des logements de fonction

**Caussade**

- Installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules
- Réfection des menuiseries bois -bâtiment logements de fonction et locaux de service
- Installation d'une lisse sur la clôture

**Grisolles**

- Installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules
- Réfection des portes d'entrée

**Lauzerte**

- Réaménagement du local radio

**Lavit-de-Lomagne**

- Réfection des portes des logements de fonction

**Saint-Antonin-Noble-Val**

- Réfection du grillage

**Saint-Nicolas-de-la-Grave**

- Mise en place d'une porte sécurisée
- Installation de VMC dans les logements de fonction

**TRAVAUX ANNUELS  
A L'HOTEL DU DEPARTEMENT**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**HOTEL DU DEPARTEMENT**

- Mise en place de cloisons pour réaménagement des services
- Mise en place d'un surpresseur pour la distribution d'eau (niveau - 2)
- Travaux de sécurisation du site : installation d'une barrière sortie parking et mise en place d'une vidéo-surveillance parking « Tesco »
- Réfection de l'évacuation des eaux usées (niveau -2)
- Réfection des menuiseries -tranche 1
- Installation de deux bornes de recharge électrique pour les véhicules
- Réfection de l'éclairage à l'entrée du Département
- Travaux de câblage (installation de prises informatiques)

**CHATEAU MONTAURIOL**

- Travaux de mise en conformité électrique suite des contrôles réglementaires

**TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS AFFECTES  
AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES ET A LEURS ANTENNES**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**Subdivision de Castelsarrasin**

Beaumont-de-Lomagne

- Mise aux normes de l'aire de lavage
- Installation d'un éclairage et de prises dans le local de stockage

**Subdivision de Montauban**

Montauban

- Mise en place d'un portail motorisé

Centre Technique Départemental

- Réfection de l'alarme intrusion
- Mise en place d'une alarme incendie sur l'ensemble du site

**Subdivision de St-Antonin-Noble-Val**

Caussade

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires
- Construction d'un appentis pour stockage matériel

Négrepelisse

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires
- Réfection du bac à sel

St-Antonin-Noble-Val

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires
- Mise en place d'un portail motorisé

**Subdivision de Valence d'Agen**

Lafrançaise

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires

Valence

- Construction d'un appentis pour stockage matériel

**TRAVAUX ANNUELS  
AUTRES BATIMENTS**

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

**Montauban**

*Site de Novalia*

- Travaux de mise en conformité suite des contrôles réglementaires

*Centre Universitaire à Montauban*

- Réfection des toitures des deux loges d'accueil

## **5ÈME COMMISSION : ÉDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT**

### **ANIMATION SPORTIVE ET JEUNESSE**

Le **budget global 2021** dévolu à cette politique s'élève à **2 898 618 €** :

**1 967 965 € en fonctionnement**  
**930 653 € en investissement**

#### **I – FONCTIONNEMENT**

La **politique départementale en matière de fonctionnement** est orientée autour de 4 grands axes sur la base d'un budget global prévisionnel 2021 de **1 967 965 €** réparti comme suit :

- **408 715 €** pour **le sport pour tous et le sport jeunesse** :

- sont soutenus dans ce cadre les associations et comités, garants des valeurs du sport, pour leur fonctionnement, l'achat d'équipements sportifs, l'organisation des « loisirs des jeunes », stages sportifs d'été portés par les clubs permettant l'accès à la pratique sportive, notamment pour les jeunes les plus défavorisés.

Cette politique permet en outre de soutenir le sport amateur et de promouvoir les valeurs sportives et l'engagement associatif pour la pratique du sport du plus grand nombre.

- **376 400 €** pour **le sport scolaire** :

Cette politique favorise le sport dans sa dimension éducative à tous les moments du temps scolaire et périscolaire. Elle permet aux collégiens de pratiquer l'Education Physique et Sportive dans des infrastructures adaptées attenantes aux collèges. Cette enveloppe est ainsi répartie :

- **42 700 €** pour le soutien au fonctionnement des associations et comités qui en relèvent (manifestations sportives scolaires, l'UNSS, l'USEP) ;
- **333 700 €** pour le soutien au fonctionnement de la pratique sportive en collèges :
  - 58 000 € pour « *le savoir-nager* », politique destinée aux élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges publics et privés, qui comporte la prise en charge des entrées aux structures aquatiques et des transports pour y accéder afin d'acquérir la maîtrise du milieu aquatique sur la base de 10 séances annuelles pour chaque classe de 6ème ;
  - 85 000 € pour le fonctionnement des sections sportives et projets sportifs des collèges de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.  
Des journées sportives d'intégration seront organisées dès la rentrée scolaire à la base de loisirs de St Nicolas de la Grave pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive ;
  - 10 700 € pour les contrôles réglementaires et la maintenance des équipements sportifs dans les gymnases départementaux et sur les plateaux sportifs, et pour l'achat de fournitures de petit équipements ;
  - 180 000 € pour l'accès des collégiens aux installations sportives municipales, le cas échéant (gymnases, stades, plateaux sportifs). Réciproquement, les recettes attendues pour l'utilisation, par les associations ou les écoles, des structures sportives propriétés du Département, sont évaluées à 29 000 €.

- **327 850 €** pour **le sport événement** :

- **92 390 €** pour les événements sportifs organisés par les associations ;

Cette action permet de subventionner des associations qui ont un objectif sportif ciblé, les événements sportifs ont un intérêt sur le plan du territoire avec la mobilisation des acteurs sportifs locaux, les retombées économiques induites et l'impulsion d'une dynamique de territoire qui renforce son attractivité.

- **140 000 €** pour l'achat de tenues sportives floquées des logos du Département et du club, à destination des équipes de sports collectifs et des associations ;

- **95 460 €** pour l'achat de places à l'occasion de manifestations sportives.

- **855 000 €** pour **le sport performance** :

Cette enveloppe est consacrée au soutien des équipes des clubs évoluant au plus haut niveau et au sponsoring des sportifs individuels ou en équipes participant à des championnats de haut niveau. Cette politique permet de soutenir l'élite tarn-et-garonnaise pour porter haut les couleurs du Tarn-et-Garonne.

La fête départementale des sports n'est pas programmée cette année 2021 en raison de la crise sanitaire.

Il est à noter que depuis janvier 2021, le Département de Tarn-et-Garonne est labellisé « Terre de Jeux 2024 ». Ce label permet à notre département de rejoindre la dynamique des Jeux en la faisant vivre au plus près des tarn-et-garonnais. La Collectivité se donne pour mission de promouvoir les actions réalisées sur le territoire : mettre en lumière les engagements des associations sportives et des bénévoles, promouvoir les sportifs de haut niveau du département, qualifiés pour les Jeux Olympiques 2024, soutenir les collègues qui s'engagent dans le projet "Génération 2024".

## **II – INVESTISSEMENT**

**La politique départementale** vise, dans ce cadre, à promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs de proximité pour les communes et les associations.

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux communes et inter-communalités qui construisent et/ou améliorent des équipements sportifs structurant pour le territoire.

Cette politique favorise un accès tout public, associatif, scolaire et de compétition et peuvent être intégrés dans le cadre des contrats de territoire.

**Le budget global 2021 en investissements s'élève à 930 653 €** (avec une autorisation de programme 2021 de **700 000 €**). Il se décompose comme suit :

- **soutien au développement de la pratique sportive** : en soutenant les communes et les associations du département pour l'acquisition d'équipements sportifs : éclairage de terrain de sport collectif, création de terrains multi-sport, création et rénovation de tribunes, de club-house, skate park, aménagement et sécurisation de site sportif...



L'autorisation de programme 2021 correspondante s'élève à **640 000 €** avec **870 653 €** de crédits pour 2021 (dont 760 653 € inscrits au titre des AP antérieures et 110 000 € inscrits au titre de l'AP 2021).

- **dotation des collèges en équipements sportifs** : veiller à la sécurité de la pratique de l'EPS en remplaçant les équipements obsolètes et adapter les acquisitions aux activités nouvelles : agrès et praticables de gymnastique, buts de handball, basket, tables de tennis de tables...

L'autorisation de programme 2021 correspondante est de **60 000 €** avec **60 000 €** de crédits de paiement.

## **PROGRAMME DE TRAVAUX**

### **Gymnase du collège Simone Veil à Verdun**

Une Autorisation de Programme de 2 750 000 € a été votée en 2020, avec 200 000 € de crédits de paiement en 2021.

Le programme de travaux de construction du futur gymnase est défini sur la base de celui du collège Azaña à Montauban. Il sera, éventuellement, complété par les besoins de la Mairie de Verdun-sur-Garonne suite à leur étude, en cours, sur les équipements sportifs de la ville.

Le programme définitif ainsi que l'autorisation de programme réévaluée, si besoin, vous seront donc présentés dans un rapport particulier à l'occasion d'une prochaine séance.

Une demande de subvention sera faite auprès de l'Etat au titre de la DSID pour financer ce dossier.

### **Création d'un vestiaire au collège Olympe de Gouges à Montauban**

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

## **BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT NICOLAS DE LA GRAVE**

Le budget prévisionnel 2021 en mouvements réels de la Base de loisirs, budget annexe du Département, s'élève à **2 259 857,95 €** répartis comme suit :

**1 238 556 € en fonctionnement**

**1 021 301,95 € en investissement**

(dont 336 002,88 € de restes à réaliser et 355 100 € de remboursement d'emprunt en capital)

La **subvention départementale d'équilibre prévisionnelle** s'élève à **1 342 767 €**.

- **Le fonctionnement, évalué à 1 238 556 €**, permet à la base de loisirs de proposer des activités éducatives, de sports, de loisirs et d'animation tout au long de l'année.

### **L' OFFRE D'ANIMATION 2021**

La structure accueille 3 types de groupes :

- des écoles, collèges et lycées ;
- des centres de loisirs et groupes divers ;
- des groupes à caractère social et éducatif

En 2021, la Base de loisirs proposera :

**Des offres d'animation par thématique d'activités pour les scolaires :**

**- le séjour « Savoir nager » : priorité nationale du Ministère chargé des Sports**

Il s'agit d'un projet, validé par l'Inspection Académique, qui s'adresse aux scolaires des cycles 2 (CP – CE1 – CE2) et 3 (CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup>) sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Ce séjour, qui s'envisage avec ou sans nuitée, s'inscrit dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive et particulièrement des priorités édictées par la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 de l'Éducation Nationale qui évoque l'enseignement de la natation.

Un cycle de natation construit autour d'une progression conforme aux attentes des programmes scolaires est proposé aux élèves. Ils peuvent, à l'issue, obtenir une certification en natation (aisance aquatique ou attestation scolaire du savoir-nager).

**- les journées découverte sport environnement :**

Ces journées types, adaptées par tranches d'âges ou cycles scolaires, peuvent concerner tous les types de groupes souhaitant découvrir de nouvelles activités, organiser une journée de fin d'année, de cohésion, d'intégration et autres.

La base de loisirs propose ces journées toute l'année avec une capacité d'accueil de 60 personnes (adultes et/ou enfants) et un tarif de 11€ par personne.

**- les journées d'intégration pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges publics :**

Le lancement de ce projet, dont l'objectif est d'instaurer le « vivre-ensemble », d'encourager l'entraide, de développer la cohésion et l'esprit d'équipe hors les murs de l'établissement scolaire, a eu lieu pour la première fois en septembre 2019.

En 2020, et en dépit de la crise sanitaire, 635 collégiens ont pu bénéficier de ces journées qui, au vu de leur franc succès, seront reconduites en 2021. A l'instar des années précédentes, le Conseil départemental prendra en charge l'activité proposée de 11€ par collégien et le transport aller-retour.

**- les journées du goût :**

Ces journées s'inscrivent dans le cadre de la politique du « Bien manger en Tarn-et-Garonne ».

L'objectif de cette action est de faire découvrir et apprécier des produits alimentaires frais, issus de notre territoire, en les valorisant auprès des plus jeunes de nos élèves. Le concept s'adresse et est adapté à tous les niveaux de l'école maternelle, de la toute petite section à la grande section de CP. Le partenariat avec Interfel et le Laboratoire vétérinaire départemental est reconduit pour 2021. Cette journée est proposée à 11 € par enfant.

**- le séjour « savoir rouler » :**

Ce nouveau projet s'inscrit dans le programme « Savoir rouler à vélo » lancé par le gouvernement et le Ministère chargé des Sports début 2020.

Il est destiné aux enfants de 6 à 11 ans et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Cette initiative interministérielle, pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par le Ministère chargé des Sports, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Intérieur et le Ministère des Transports et de la Sécurité Routière.

Ce séjour, avec ou sans nuitée, s'articulera autour d'un cycle d'apprentissage au vélo composé de 3 socles à valider : « savoir pédaler », « savoir circuler » et « savoir rouler à vélo ». Une attestation de suivi du programme validera ces acquisitions.

Quatre éducateurs du service de l'animation sportive et de la Base de loisirs ont été formés cette année afin d'acquérir les contenus et processus pédagogiques et seront ainsi habilités et agréés pour délivrer les attestations « savoir rouler à vélo ».

**- la journée en plein air spéciale pour les groupes seniors :**

Ce nouveau projet s'adresse au public senior du département et des départements voisins et sera proposé toute l'année.

La journée-type est proposée comme suit :

- le matin : visite du musée Lamothe-Cadillac au village de Saint-Nicolas-de-la-Grave ;
- pose méridienne : repas avec 2 menus proposés au choix ;
- l'après-midi : activités de loisirs adaptées et encadrées par nos animateurs avec, au choix : ornithologie, pétanque, pêche et balades en bateaux sur le confluent.

Les activités sont dissociables, au choix des participants, et proposées au prix de : 3 € pour la visite du musée, 25 € pour le repas et 11 € pour l'activité de l'après midi.

**- séance découverte de l'ornithologie pour le tout public le dimanche :**

A compter du mois de mars, un animateur nature et environnement de la Base de loisirs, proposera des séances découverte de l'ornithologie au tout public le dimanche après-midi. Dans un premier temps, quatre dates ont été fixées (28 mars, 18 avril, 8 mai et 6 juin).

- les visiteurs seront accueillis à 13 h 30 par l'animateur pour une petite randonnée le long des berges d'une durée de 20 minutes jusqu'à l'observatoire ;
- à l'observatoire, l'animateur accompagnera le public à la découverte et à l'observation des oiseaux.

Le prix de cette séance est de 3 € par personne, sur réservation préalable auprès du bureau de la base de loisirs avec un maximum de 12 personnes par séance.

Une large communication est prévue pour la promotion de l'ensemble de ces nouveautés.

**- le séjour socio-éducatif autour de l'art visuel :**

Depuis plusieurs années, la base de loisirs accueille les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment les jeunes adolescents, avec lesquels elle a développé un lien fort grâce à un projet sur la production et la réalisation d'un film effectué en collaboration entre les éducateurs et les jeunes.

En 2020, ce film a été récompensé dans le cadre du Festival National « la jeunesse fête son cinéma 82 » dans la catégorie « prix d'intention ». Chaque année un film réalisé par la base de loisirs est présenté à l'Espace des Augustins. L'objectif principal de cette activité est de créer une cohésion de groupe et de favoriser l'intégration sociale et éducative de ces mineurs en situation d'isolement. Le tarif de la prestation est de 120 euros par journée pour le groupe.

L'animateur de la Base de loisirs référent de cette activité vidéo, est en cours d'agrément pour l'activité « Art visuel ». Avec l'obtention de cette habilitation, il pourra proposer, et surtout développer, des séances « Art visuel » sous toutes leurs formes comme la vidéo, la photo, la sculpture, le land'art etc...

### **Des offres touristiques et de loisirs sportifs :**

La base de loisirs du Tarn et de la Garonne est actrice et partenaire du tourisme local.

#### **- les campings :**

Le camping individuel offre une capacité de 42 emplacements et sera ouvert en 2021 du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. L'aire de camping-car est ouverte toute l'année.

A compter de mai 2021, le camping se dotera de la labellisation « Hébergement pêche ». Ce label est attribué par la fédération départementale de pêche et par Tarn-et-Garonne tourisme. L'objectif étant de promouvoir l'offre d'hébergement de la Base liée au tourisme pêche.

Pour le confort des campeurs, des travaux de mise aux normes de l'ensemble des éclairages seront réalisés.

Deux tentes « Bivouac » pour cyclotouristes seront installées et compléteront l'offre de camping. Un tarif de 30 € par nuit et par bivouac (capacité de deux personnes) est proposé et sera présenté à une prochaine commission permanente.

Au camping groupe, une nouvelle offre d'hébergement sera proposée. Cet espace sera équipé de six tentes collectives de huit personnes (avec lits de camp) pour la durée de l'exploitation du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Une tente « espace de vie » équipée de bancs et de tables sera également proposée pour un meilleur confort des groupes campeurs. Les formules location de tentes seules, petit déjeuner, demi-pension et pension complète seront possibles.

#### **- la piscine :**

En 2021, l'ouverture de la piscine s'étendra du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Les horaires d'ouverture pour le grand public seront :

- mois de juin : samedi et dimanche de 14 h à 19 h ;
- mois de juillet et août : tous les jours de 11 h à 19 h ;
- mois de septembre : samedi et dimanche de 14 h à 18 h.

Nouveauté cette année : des cours d'aquagym seront proposés, ainsi que des cours de perfectionnement à la natation, en plus des cours d'apprentissage à la natation tous les jours en juillet et août. Ces prestations seront facturées 8 € par cours et par personne.

**- restauration / snack :**

Une restauration sera proposée pour le tout public :

- tous les week-ends durant les mois de juin et septembre ;
- tous les jours et les week-ends durant les mois de juillet et août.

**- animation « Plage 82 » :**

Ouverture tous les jours du 3 juillet au 29 août 2021 de 11h à 19h pour un coût de 3 euros l'entrée.

➤ Espace « Sports et Loisirs » :

Dans cet espace, l'ensemble des différentes animations sportives et de loisirs aquatiques sera proposé comme :

- le **toboggan** double piste ;
- le **petit bateau** pour le jeune public de 4 à 12 ans (facturation en sus du prix d'entrée) ;
- le **terrain de beach**.

Sur le théâtre de verdure, 2 semaines d'**animations sportives** autour de la thématique « **Terre de jeux 2024** » seront proposées par des associations partenaires et nos éducateurs sportifs.

Des animations « **découvertes de l'ornithologie** » seront programmées (les séances seront facturées 3 euros par personne).

➤ Espace « Détente » :

Cet espace sera situé sur le théâtre de verdure. Il sera équipé d'un brumisateur et de parasols. Des transats seront mis à disposition contre caution. Des activités douces et de bien-être seront proposées par des associations si les conditions sanitaires le permettent : jeux en bois, yoga, espace lecture, etc.

➤ Espace « Confluence » :

Cet espace permettra de valoriser notre confluence en proposant de la location de matériel nautique (canoës, pédalos, stand-up paddle) et de vélos. Le point location sera ouvert au public tous les jours en juillet et août de 13h30 à 18h30.

Des balades en bateau passagers (7 places) seront organisées pour découvrir le confluent.

En partenariat avec le Club de Voile du Tarn-et-Garonne trois semaines de **stage de voile seront proposées** : 2 en juillet et 1 en août ;

L'ensemble des ces prestations sont payantes.

**- l'aménagement d'un nouvel équipement pour la pratique de la pêche :**

La fédération départementale de pêche du 82 a construit un ponton de 35 mètres de long au bord des berges du confluent à la base de loisirs (à proximité de la cale de mise à l'eau). Cet équipement est accessible PMR par un cheminement équipé d'un garde corps. Un abri pour la pêche complète cet espace.

Le Conseil départemental a subventionné cet ouvrage à hauteur de 10 000 € sur un montant total de travaux de 43 000 €.

Cet équipement va permettre à la base de loisirs d'obtenir le label national « Pêche en famille ».

Cet espace est en libre accès.

**Le calendrier des manifestations :**

- **La Fête du nautisme et de la nature** : « un dimanche au bord du confluent » se déroulera le **27 juin 2021** ;



- « **Plage 82** » s'étendra du **3 juillet au 29 août 2021** de 11h à 19h ;

• Le traditionnel **feu d'artifice** sera tiré sur le confluent le **8 juillet 2021 à 22 heures**.

- **Le montant des investissements réels 2021 s'élève à 194 200 €** qui sont répartis entre travaux de mises aux normes, de sécurisation, d'aménagements des espaces et animations, achats de matériels, équipements et fournitures.

Parmi les réalisations les plus significatives à réaliser cette année sont prévus :

- la 2ème tranche de l'opération de rénovation du bâtiment sanitaires du camping groupe : cette opération, indispensable afin d'offrir aux publics accueillis dans ce cadre des conditions satisfaisantes d'hébergement, a été votée en 2020 pour un coût global de 130 000 € intégrant la réhabilitation de la toiture, des plafonds, du carrelage et des faïences, des travaux de plomberie, d'électricité et d'huisseries. Deux tranches de réalisation étaient prévues : à cet effet, un crédit de paiement de 68 000 € avait été inscrit au Budget 2020, le reliquat de 62 000 € étant prévu en 2021 ;

- l'aménagement et la rénovation du terrain de sport : la réfection de la pelouse a été effectuée, une main courante et des abris de touche vont être installés très prochainement. Ces équipements réhabilités permettront aux groupes sportifs accueillis en séjour à la Base de Loisirs de bénéficier d'infrastructures adaptées aux entraînements de rugby et de foot. Le coût total de ces installations est de 23 154,00 €.

- l'acquisition en deux tranches d'appareils de musculation qui seront installés dans le bâtiment de la piscine. Sur une dépense globale de 18 000 €, 10 000 € sont inscrits au Budget 2021 et le reliquat de 8 000 € est prévu en 2022.

- la réalisation d'interventions liées à la sécurité des biens et des personnes :

- travaux de plomberie et d'électricité au bâtiment location, pour un coût de 10 500 € ;
- mises aux normes électriques diverses pour un coût de 21 500 € ;
- installation de caméras au niveau du chalet d'accueil couvrant les parkings et la billetterie, pour un coût de 5 300 € ;
- installation d'un siège rigide pour personnes handicapées à la piscine : 6 700 € ;

- achat de deux bungalows d'occasion pour un coût de 11 700 €, pour le snack/restauration ;
- 2ème tranche d'aménagement d'un terrain de pétanque : cet équipement, voté au BP 2020, est en cours de finalisation et sera agrémenté de bancs en bois (3 300 €).

### **Point sur les travaux en cours votés en DM 2020**

#### Continuité des travaux de la tranche 4 (bâtiments) : 26 000 €

- Réhabilitation des sols du bureau du responsable technique ;
- Réhabilitation et finition des vestiaires animateurs ;
- Climatisation de 3 bureaux.

Ces travaux sont prévus avant la prochaine saison estivale.

#### Continuité des travaux de la tranche 5 (Piscine) : 67 000 €

- Réhabilitation des faïences des sanitaires piscine ;
- Réhabilitation des sols du bâtiment piscine ;
- Réhabilitation du plafond du bâtiment piscine ;
- Réhabilitation des abords du bâtiment piscine.

Ces travaux sont prévus avant la prochaine saison estivale.

#### L'étude sur le désenvasement d'usage et sur la création de roselières fluviales

Le 21 octobre 2020, lors du vote de la DM, l'Assemblée départementale a validé un crédit de paiement de 25 000 € pour mener une étude sur l'état d'envasement de certaines zones d'usage de la base de loisirs. Il s'agit notamment des zones d'embarquement et de débarquement de navigation et de pratique de la pêche.

Cette étude pourrait aboutir à la création de roselières fluviales sur les zones ciblées, dans un esprit de développement durable garantissant par ailleurs le respect de l'écosystème fluvial.

Le cahier des charges techniques est en cours d'élaboration en associant les principaux utilisateurs du confluent : fédérations départementales de pêche, de canoë, d'aviron et de voile, la société des sciences naturelles, le comité départemental olympique et sportif.

## EDUCATION

La compétence du Conseil départemental s'exerce en matière de fonctionnement et d'équipement des 18 collèges publics implantés à ce jour sur son territoire. A la rentrée de septembre 2020, un total de **11 326 élèves** y a été recensé, soit **204 de plus** qu'à la rentrée 2019 (+ 1,83 %).

Notre collectivité intervient également sur le fonctionnement des 7 collèges privés. L'effectif global totalisé à la rentrée 2020 était de **2 562 élèves**, soit **21 de moins** qu'à la rentrée précédente (- 0,8 %).

Des politiques facultatives sont également menées en direction des collèges publics et privés et des écoles du département.

Le budget prévisionnel 2021 en matière d'Éducation s'élève à 6 357 165,58 € :

- **1 225 485,58 € en investissement,**
- **5 131 680,00 € en fonctionnement.**

### **I – FONCTIONNEMENT**

**5 131 680 €**

**– Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics : 2 746 794 €**

Lors de sa séance du 7 juillet 2020, la Commission permanente a réparti une enveloppe globale de 2 737 103 € à chaque collège pour l'exercice 2021.

La dotation de fonctionnement pour le collège Simone Veil de Verdun sur Garonne a été augmentée de 9 691 € par délibération du 8 décembre 2020 pour tenir compte des effectifs réels constatés à la rentrée.

## **– Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés : 1 391 166 €**

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'État. Cette dotation, fondée sur la parité avec celle attribuée aux collèges publics, comporte deux volets :

- la part « forfait matériel » basée sur le coût moyen d'un élève de collège public ;
- et la part « forfait ATTEE » (Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement), adossée à la rémunération des personnels précités des collèges publics, assurée par le Département.

Pour 2021, le montant des ces dotations s'élève à :

- « forfait matériel » : **691 740 € avec un taux moyen à l'élève de 270 €**,
- « forfait ATTEE » : **699 426 € avec un taux moyen à l'élève de 273 €**.

## **– Dotations complémentaires : 272 100 €**

Des dotations complémentaires viennent abonder les moyens de fonctionnement alloués à divers établissements dont la liste suit :

- **70 000 €** pour en particulier le collège Simone Veil, pour le transport des élèves vers les installations sportives couvertes et le collège Vercingétorix à Montech dont la demi-pension relève de la Région, et au collège Vercingétorix à Montech pour compenser la différence des tarifs de repas collégiens/lycéens,

- **70 000 €** au titre de la poursuite de la politique « Bien manger en Tarn-et-Garonne »,

- **100 000 €** représentant la contribution du Conseil départemental due à la Région Occitanie au titre de la quote-part collège de la rémunération des personnels techniques territoriaux régionaux de l'ensemble de la cité scolaire F. Mitterrand,

- **15 000 €** pour la participation du Conseil départemental aux frais d'assurance de la cité scolaire F. Mitterrand au prorata de l'effectif du collège, la globalité de ces frais étant assumée par la Région Occitanie,

- **17 100 €** au Département du Gers pour participer aux frais induits par la scolarisation d'élèves résidant en Tarn-et-Garonne et scolarisés dans un collège privé du Gers.

– **Entretien dans les collèges : 58 400 € ainsi répartis :**

- **48 000 €** pour les prestations d'analyse de laboratoire liées à la sécurité alimentaire des demi-pensions dans les collèges ;

- **10 400 €** pour l'achat de produits d'entretien, les réparations sur divers matériels et outillages de l'EMOES (Équipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien des Surfaces) et des collèges.

– **Informatique et numérique dans les collèges**

Les politiques relatives à l'espace numérique de travail (ENT), à l'équipement informatique et numérique et à la maintenance informatique des collèges sont gérées par la Direction des systèmes informatiques et des télécommunications dont les rapports relèvent de la 2<sup>ème</sup> commission « Affaires générales – Personnel ».

– **Politiques qualitatives en faveur des élèves : 555 000 € ainsi répartis**

- **145 000 €** pour les actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics :

Depuis les premières lois de décentralisation en matière d'éducation, notre collectivité a la possibilité de mener des actions en faveur des collégiens, dans les domaines éducatif, sportif et culturel au sein des établissements.

Les projets doivent être accessibles au plus grand nombre d'élèves et se dérouler pendant le temps scolaire.

Ces activités sont portées par les équipes pédagogiques des collèges et figurent à ce titre au cœur de leur projet d'établissement.

- **170 000 €** pour l'aide départementale aux collégiens et l'aide aux élèves internes :

Dans ce cadre, nous intervenons en direction des collégiens boursiers d'État aux échelons 2 et 3 et des élèves internes en collège.

Les boursiers échelon 2 et 3 bénéficient ainsi d'une aide forfaitaire respective de 75 € et 150 €, les internes d'une aide de 100 € ou 150 € pour un élève boursier échelon 3, ce dernier dispositif n'étant pas cumulable avec l'aide départementale aux collégiens susvisée.

- **240 000 €** pour les classes de découverte (70 000 € pour les écoles et 170 000 € pour les collèges).

Cette politique facultative contribue à faciliter l'organisation, par les écoles et collèges (publics et privés), de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques, ainsi que, de manière plus ciblée, à donner la possibilité aux familles les plus en difficulté de faire participer leurs enfants à de tels séjours.

Je vous rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les collégiens, les séjours de deux nuitées au moins sont subventionnables. Cette extension de la politique d'aide aux classes de découvertes résulte de la décision prise par l'assemblée lors de la DM 2019.

Pour la deuxième année, cette politique est fortement impactée par le contexte sanitaire qui conduit beaucoup d'établissements scolaires à renoncer à leurs sorties et voyages.

– **Frais d'études : 50 220 €**

Afin de donner une suite concrète aux engagements pris lors de la décision modificative de 2020, il convient de prévoir un crédit pour la réalisation d'une étude prospective sur la sectorisation scolaire.

Après avoir initié en fin d'année 2020 les projets d'extension des collèges de Labastide St Pierre et Montech, nous devons engager, avec l'appui d'un cabinet d'études, une réflexion sur l'évolution à moyen et plus long terme de la démographie scolaire et ses conséquences pour nos établissements dont certains subissent des sureffectifs alors que d'autres disposent encore de potentiel d'accueil.

– **Subventions aux associations : 58 000 €**

## **II – INVESTISSEMENT**

**1 225 485,58 €**

– **Participation du département aux travaux de la cité scolaire de Moissac : 131 000 €**

Il s'agit du troisième et dernier versement à la Région au titre des travaux de rénovation de la demi-pension du collège F. Mitterrand.

## **– Equipement des collèges : 21 966,58 €**

Il appartient aux Départements d'assurer l'équipement en mobilier, outillage et matériel technique nécessaire au fonctionnement des collèges.

Pour les acquisitions de mobilier et matériel nécessaires à l'équipement et renouvellement d'équipement des établissements, une autorisation de programme globale de 192 000 € est prévue avec **92 000 €** de crédits de paiement sur l'exercice 2021.

Des ajustements négatifs de crédits sont effectués sur des programmes antérieurs pour – 87 450, 27 €.

Les subventions départementales à verser aux collèges dans le cadre du fonds commun d'hébergement, spécialement dédié à l'acquisition d'équipement et matériel de cuisine, font l'objet d'une autorisation de programme de 30 000 € et de crédits de paiement pour 2021 de **30 000 €**.

Des ajustements négatifs de crédits sont effectués sur des programmes antérieurs pour – 12 583,15 €.

## **– Équipement des collégiens en ordinateurs portables**

Nous avons approuvé, dans le cadre de notre réunion du 24 mars dernier consacrée aux orientations budgétaires pour 2021, un plan pluriannuel d'envergure visant à doter les collégiens des établissements publics et privés de Tarn-et-Garonne d'un ordinateur portable.

L'objectif de cette opération est double : en premier lieu et avec un effet immédiat en période de crise sanitaire, cet équipement permettrait aux collégiens de suivre leurs cours à distance, de bénéficier de supports et ressources et donc de favoriser la continuité pédagogique.

En deuxième lieu, avec un effet sur un plus long terme, ce projet pourrait constituer une étape décisive vers le «cartable numérique». L'ordinateur pourrait devenir le support de manuels scolaires numériques et remplacer, à terme, les manuels traditionnels format papier.

Ce plan, prévu à compter de 2021 et pour 4 années, aura pour vocation de doter chaque année le niveau 6ème de nos collèges.

Un ordinateur portable serait ainsi attribué sans condition à tous les élèves.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2024, l'ensemble des collégiens tarn-et-garonnais disposera de son propre ordinateur portable. Cet équipement renforcé sera livré avec sa sacoche de transport. Il sera assorti d'une garantie d'un an et de services d'assistance. Le nombre d'élèves de 6ème bénéficiaires à la prochaine rentrée scolaire dans les établissements publics et privés est estimé à 3 337, y compris les élèves de classes SEGPA, ULIS, UP2A.

Parallèlement, dans les collèges, des ordinateurs seront mis à disposition des enseignants afin de leur faciliter la préparation et le suivi des cours ainsi que l'accompagnement des élèves. Ce projet a été exposé à Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale avec lequel une concertation étroite sera établie dans un souci d'efficacité.

**Ce plan est estimé à un investissement de l'ordre de 8,4 millions d'euros dont plus de 2,1 million d'euros pour la première tranche de 2021. Il répond à une volonté de l'Assemblée départementale de garantir aux collégiens un niveau d'égalité des chances qui soit le même pour tous en termes d'outils pédagogiques ceux-ci relevant de sa compétence.**

#### **– Aides aux collèges privés pour travaux de sécurité**

Conformément aux dispositions de la loi Falloux du 15 mars 1850 (article L151-4 du code de l'éducation), le Département a la possibilité d'aider les collèges privés sous contrat d'association avec l'État à faire face à leurs dépenses d'investissement pour travaux dans la limite de 10 % du montant des dépenses annuelles de fonctionnement (hors subventions publiques).

Jusqu'en 2012, une politique facultative issue de l'application de la loi Falloux visait à apporter des financements équivalant à 50 % du montant des travaux de sécurité.

Une demande de subvention a été déposée par le collège Saint-Joseph de Beaumont de Lomagne, confronté à la nécessité de lourds travaux de sécurité. Une subvention exceptionnelle est donc sollicitée.

Une autorisation de programme de 100 000 € avec **51 341 €** de crédits de paiements sont à inscrire au budget 2021.



**– Politique d’aide aux communes : 1 021 178 €**

- **650 000 € de crédits de paiement au titre des autorisations de programme 2021,**
- **et 371 178 € au titre des autorisations de programme antérieures.**

Le secteur de l’Education est l’un des domaines prioritaires de notre politique départementale en raison, d’une part, des compétences obligatoires qui nous incombent en la matière en direction des collèges et, d’autre part, des actions qualitatives que nous menons aux côtés des Communes pour les grosses opérations d’investissement dans les écoles.

Traditionnellement, nous subventionnons les Communes pour les travaux suivants dans les établissements scolaires du premier degré :

- Aménagements pédagogiques de locaux scolaires existants – Liste A,
- Grosses réparations aux bâtiments scolaires – Liste B,
- Constructions ou extensions de bâtiments scolaires – Liste C,
- Réhabilitations énergétiques de bâtiments scolaires – Liste D.

Vous trouverez ci-après les listes d’opérations subventionnables par thème qui seront présentées en commission permanente dans le courant de l’année.

Le montant de chacune des autorisations de programme est majoré afin de pouvoir intégrer à la programmation les dossiers qui arriveraient en cours d’année.

**LISTE A**: autorisation de programme 2021 = 200 000 €

<b>Communes</b>	<b>Opérations</b>	<b>Montant</b>
	Total dossiers en cours	0 €
	Provision pour les dossiers imprévus	200 000 €
	<b>Montant de l’autorisation de programme</b>	<b>200 000 €</b>

LISTE B : autorisation de programme 2021 = 400 000 €

<b>Communes</b>	<b>Opérations</b>	<b>Montant</b>
<b>Angeville</b> 00002203	Grosses réparations à l'école (climatisation réversible, menuiseries, réfection des sols et des façades)	13 002 €
<b>Bressols</b> 00002493	Mise en place de stores extérieurs sur la 2ème partie de l'atrium de l'école primaire	2 284 €
<b>Castelsarrain</b> <b>00003137</b>	Rénovation de la charpente de l'école maternelle Pierre Perret – 2ème tranche	8 750 €
<b>Caussade</b> 00002144	Mise en accessibilité de l'école Marcel Pagnol (installation d'un ascenseur)	17 500 €
<b>Caussade</b> <b>00002388</b>	Changement des menuiseries extérieures à l'école Marcel Pagnol	17 500 €
<b>Cazes-Mondenard</b>	Grosses réparations à l'école maternelle – 2ème tranche	8 750 €
<b>CC des Deux Rives</b>	Grosses réparations au groupe scolaire de Donzac – 2ème tranche	8 750 €
<b>Esparsac</b> 00002487	Rénovation des toitures de l'école	17 500 €
<b>La Ville Dieu du Temple</b>	Grosses réparations au restaurant scolaire – 2ème tranche	8 750 €
<b>L'Honor de Cos</b> 00002441	Travaux de menuiseries à l'école	14 502 €
<b>Labarthe</b> 00002500	Mise aux normes acoustique et thermique à l'école	7 611 €
<b>Moissac</b> 00002107	Remplacement des menuiseries à l'école du Sarlac	17 500 €
<b>Montauban</b> 00002150	Travaux de mise en accessibilité de l'école Lalande	12 081 €
<b>Montauban</b> 00002149	Travaux de mise en accessibilité de l'école Léo Ferré	16 878 €
<b>Montauban</b> 000002148	Travaux de mise en accessibilité de l'école Fernand Balès	17 289 €
<b>Montauban</b> 00002147	Travaux de mise en accessibilité de l'école Hugues Aufray	7 961 €
<b>Montbartier</b> 00002127	Installation d'une climatisation	17 500 €
<b>Nègrepelisse</b> 00002439	Réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire	17 500 €

<b>Communes</b>	<b>Opérations</b>	<b>Montant</b>
<b>Saint-Antonin Noble Val</b>	Réfection de la toiture de l'école maternelle – 2ème tranche	5 851 €
<b>Saint-Nauphary</b> 00002589	Réfection des sols et des portes à l'école élémentaire	8 802 €
<b>Saint-Nauphary</b> 00002601	Travaux de correction acoustique à la cantine scolaire	6 163 €
<b>Saint-Nauphary</b> <b>00003170</b>	Réfection des toitures terrasse de l'école élémentaire	6 915 €
<b>Sérignac</b> <b>00003153</b>	Grosses réparations sur sanitaires, préau et salle de lecture à l'école – 2ème tranche	4 269 €
<b>Tréjous</b> <b>00003085</b>	Travaux d'isolation et de faux-plafonds du restaurant scolaire	2 070 €
<b>Vaissac</b> <b>00003161</b>	Remplacement de la dalle béton et réfection du plancher d'une classe de l'école	14 809 €
<b>Vaieilles</b> <b>00003156</b>	Mise aux normes des sanitaires de l'école Etienne Brunet (travaux de mise en accessibilité)	17 500 €
<b>Villebrumier</b> 00000780	Réfection des façades et traitement de la charpente bois du préau – 2ème tranche	1 277 €
<b>Villebrumier</b> 00002146	Réfection de la salle de classe n° 3	4 462 €
<b>Villebrumier</b> <b>00003144</b>	Réfection de la toiture de la cantine scolaire	2 488 €
<b>Villebrumier</b> <b>00003143</b>	Réfection des couloirs et des salles de classe	16 795 €
Total des dossiers en cours		323 009 €
Provision pour dossiers imprévus		76 991 €
<b>Montant de l'autorisation de programme</b>		<b>400 000 €</b>

LISTE C : autorisation de programme 2021 = 495 000 €

Communes	Opérations	Montant
<b>Moissac</b> 00002442	Extension de l'école Firmin Bouisset	18 480 €
<b>Moissac</b> <b>00002445</b>	Extension de l'école Mathaly	13 200 €
<b>Saint-Nicolas de la Grave</b> 00002374	Extension du groupe scolaire Jean lafougère	95 600 €
Total des dossiers en cours		127 280 €
Provision pour dossiers imprévus		367 720 €
<b>Montant de l'autorisation de programme</b>		<b>495 000 €</b>

Dossier en annuités

Commune	Opérations	Montant
<b>Castelsarrasin</b> 00002050	Reconstruction de l'école maternelle Ducau	156 960 €

LISTE D : autorisation de programme 2021= 445 000 €

Communes	Opérations	Montant
<b>Castelsarrasin</b> <b>00002052</b>	Réhabilitation énergétique de la toiture de l'école maternelle Louis Sicre	34 560 €
<b>Monteils</b> <b>00002152</b>	Travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire Eugène Laurent	40 413 €
<b>Saint-Nicolas de la Grave</b> <b>00002657</b>	Rénovation énergétique de la salle de musique du groupe scolaire Jean Lafougère	10 875 €
<b>Villemade</b> <b>00002540</b>	Rénovation énergétique de l'école (maternelle + cantine)	78 384 €
Total des dossier en cours		164 232 €
Provision pour dossiers imprévus		280 768 €
<b>Montant de l'autorisation de programme</b>		<b>445 000 €</b>

## **PROGRAMME DE TRAVAUX**

Depuis de nombreuses années, des travaux de restructuration de gros investissement en direction des collèges publics, sont prévus.

### **Collège Flamens à Castelsarrasin**

A l'occasion du budget primitif 2019, nous vous avons annoncé que le collège de Flamens connaissait depuis quelques années une augmentation de ses effectifs et que la cuisine de la demi-pension avait besoin de se doter de nouveaux équipements, notamment au niveau de la plonge.

A cet effet, nous avons voté une autorisation de programme de 130 000 € TTC pour réaliser les études et les travaux en 2020.

Cependant, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne a réalisé une inspection, en fin d'année 2019, qui a mis en évidence divers défauts, d'importance variable, susceptibles de compromettre la sécurité sanitaire du service de restauration proposé aux collégiens et commensaux.

Certaines opérations de réparations urgentes ont été réalisées au cours des vacances scolaires de février.

Des travaux de restructuration complète de la demi-pension sont donc à réaliser.

Un programme de travaux, un estimatif et un échéancier sont en cours de rédaction en lien avec l'établissement et les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations afin de lancer un marché de maîtrise d'œuvre externe.

A l'occasion d'une prochaine session, nous vous présenterons ce programme et le montant d'augmentation de l'autorisation de programme.

### **Collège Pierre Darasse à Caussade**

→ L'opération de restructuration du collège Pierre Darasse, votée en 2016 pour un montant initial de travaux de 2 000 000 € porte sur trois opérations :

- restructuration de l'atelier Segpa pour une enveloppe prévisionnelle de 350 000 € TTC. Les travaux ont été terminés en mai 2019 pour un montant total des travaux de 378 759,77 € TTC ;

- dans un second temps, est prévue la construction d'un préau pour un montant de 200 000 € TTC : le programme a été redéfini en septembre 2020, les études de maîtrise d'œuvre externe seront lancées prochainement. L'estimation initiale pourra être revue, si nécessaire.

- dans un troisième temps, était prévue la rénovation du bâtiment internat pour un montant de 1 450 000 € TTC. Au cours des années 2019/2020, nous avons dû réaliser le remplacement de l'alarme incendie et de la chaudière pour un montant de près de 85 000 € TTC. En suivant, nous allons réaliser les travaux de rénovation des façades de ce bâtiment. Dans un second temps, le programme des travaux intérieurs devra être redéfini en liaison avec l'équipe enseignante. Le montant des travaux de cette troisième opération est donc diminué de 600 000 € pour être ramené à 850 000 €.

L'autorisation de programme totale est ainsi diminuée de 2 000 000 € à 1 400 000 €.

→ Restructuration de la demi-pension : A l'occasion du budget primitif de 2020, nous avons voté une autorisation de programme de 2 500 000 € pour réaliser les travaux de restructuration du bâtiment demi-pension.

En effet, une inspection de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en avril 2019, a imposé de mettre aux normes les locaux pour remédier à des défauts de sectorisation des différentes zones d'activités, à des défauts de maintenance des locaux, à la vétusté des équipements et autres mises aux normes sur le mobilier, ...

Un programme de travaux a donc été défini. Afin de ne pas interrompre le service de fourniture des repas à nos collégiens, les travaux ont été scindés en deux parties :

- la première partie des travaux, qui s'est réalisée au cours de l'été 2020 et début 2021, a consisté au changement des menuiseries, des sols et la réfection complète de la toiture. Ces travaux étaient estimés à 1 500 000 €. Le montant total s'élève à 687 840,52 € TTC, les travaux de protection de charpente et de réfection de la totalité des faux-plafonds ayant été transférés dans la deuxième phase de travaux.

- la deuxième partie des travaux, portant sur la cuisine en elle-même est en cours d'étude.

Une mission complète de maîtrise d'œuvre (diagnostic, conception et suivi de chantier) constituée d'un cuisiniste et d'un bureau d'étude fluides et réseaux a été notifiée en octobre 2020 pour un montant de 56 280 € TTC.

Les études d'avant projet sommaire, définitif et le projet ont été remis par la maîtrise d'œuvre.

L'appel d'offre entreprise devrait être publié au cours du mois d'avril afin de démarrer les travaux au début de l'été et pour une durée de chantier de 7 mois. Le coût total de cette partie est estimé à 1 000 000 €.

Ce projet devrait être financé par une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSID.

→ Restructuration de la loge d'accueil : Les locaux de la loge du collège Pierre Darasse à Caussade sont inadaptés pour réaliser ses missions d'accueil : exigus, pas d'accès depuis l'extérieur du collège, non accessible aux personnes à mobilités réduites, ...

Des travaux de restructuration sont donc à réaliser en annexant des locaux du logement du rez-de-chaussée de l'agent d'accueil pour répondre aux nouveaux besoins.

En parallèle, les appartements du 1<sup>er</sup> étage devront être restructurés afin de recréer le logement supprimé.

Une opération tiroir sera donc nécessaire.

La définition complète des besoins et les études, les travaux préparatoires en lien avec l'opération tiroir seront réalisés au cours du second semestre 2021 afin que les travaux puissent être réalisés au cours de l'été 2022.

Le montant estimatif de ces travaux est de 160 000 € TTC pour lequel 80 000 € de crédits de paiement sont proposés au BP.

### **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Le préau du collège Jean Lacaze à Grisolles est devenu vétuste et présente de nombreuses fuites. Il convient donc de prévoir sa rénovation complète.

Le début des travaux est prévu pour la fin d'année 2021, pour un montant estimatif de 90 000 € TTC.

### *Collège du Pays de Serres à Lauzerte*

Suite à la fermeture officielle de l'internat en 2013, il avait été proposé à l'Assemblée départementale de voter une autorisation de programme de 3 100 000 € afin de réaliser des travaux de restructuration de la demi-pension et de l'ancien internat.

La priorité a été donnée à la réhabilitation de la partie demi-pension. En effet, des travaux de remise aux normes hygiènes ont été nécessaires et urgents, constituant ainsi une première tranche de travaux, a été réalisée et réceptionnée en février 2020 pour environ 1 700 000 €.

Concernant les travaux de restructuration du premier étage de l'ancien internat, il reste prévu de ramener le CDI dans cet espace et de compléter la définition des besoins avec les responsables de l'établissement. Les travaux restant à réaliser en plus de l'enveloppe extérieure consisteraient en des aménagements intérieurs (réaménagement des sanitaires, cloisons, peintures, réfection des sols...), l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux peut donc être diminuée à 800 000 €.

D'ores et déjà, cet espace est provisoirement aménagé en salle de théâtre. Une autorisation administrative est en cours.

L'autorisation de programme, initiale de 3 100 000 € est donc diminuée de 600 000 €. Elle est donc ramenée à 2 500 000 €.

### *Collège François Mitterrand à Moissac*

Le bâtiment abritant la salle des professeurs est depuis de nombreuses années vétuste.

En lien avec les travaux de restructuration de l'ensemble scolaire par la région Occitanie et le Plan de Protection du Risque Inondation (PPRI) de la mairie de Moissac, il a été décidé d'implanter la nouvelle salle des professeurs dans le bâtiment externant du collège dans des salles inoccupées.

Des travaux de rénovations internes (suppressions de cloisons, murs, sols, plafonds, électricité, ...) sont nécessaires.



Après des dernières mises au point en lien avec le corps enseignant, les travaux pourront débuter au cours du second semestre 2021, pour un montant estimatif de 80 000 € TTC. Sont proposés 20 000 € en crédits de paiement 2021.

### **Collège Simone Veil à Verdun**

Depuis 2012, l'Assemblée Départementale a validé la construction du 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne, dont la capacité d'accueil est prévue pour 600 élèves, extensible à 800.

En 2018, un groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture Hirsch et Zavagno a été retenu pour réaliser le projet.

Les travaux sont terminés depuis août 2020.

A ce stade, le bilan financier de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

<b>Travaux :</b>	9 709 067,74 € TTC
→ Avenants	162 974,54 € TTC
→ révisions provisoires (à mars 2021)	135 530,94 € TTC
Sous-total :	<b>10 007 573,20 € TTC</b>
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</b>	
→ marché initial	1 073 908,00 € TTC
→ avenant	88 905,17 € TTC
→ révisions provisoires (à mars 2021)	20 682,34 € TTC
Sous-total :	<b>1 183 495,51 € TTC</b>
Frais d'études (frais de concours, bureau de contrôle, SPS, études de sols,...), travaux de raccordements réseaux, ... :	364 064 ,82 € TTC
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>11 555 133,50 € TTC</b>

### *Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse*

Le chauffage du collège de Nègrepelisse (plafonds chauffants rayonnants) est devenu obsolète et connaît de nombreux dysfonctionnements.

Un diagnostic thermique sur le système de chauffage actuel a été réalisé et diverses solutions de remplacement ont été étudiées : chaudière gaz, chaudière bois + appoint de gaz, chaudière 100 % bois. Il en ressort que la solution de la chaufferie 100 % bois malgré son coût d'investissement s'avère à long terme la plus intéressante.

Il est donc proposé une autorisation de programme de 700 000 € avec 50 000 € en crédits de paiement 2021 pour réaliser ces travaux.

### *Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre*

Une autorisation de programme a été votée au budget primitif de 2020 pour refaire l'intégralité des toitures du collège Jean Jacques Rousseau. Pour mémoire, la charpente de ces toitures présente une faiblesse structurelle d'origine, sans risque en situation climatique normale. Les travaux sont prévus en deux tranches, compte-tenu de l'importance des interventions à réaliser. Pour la première tranche, les études sont en cours et les travaux sont prévus pour l'été 2021. La seconde tranche sera à réaliser à l'été 2022.

## **CENTRE UNIVERSITAIRE**

Depuis 1994, notre collectivité poursuit de manière très volontaire le développement de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Presque 800 étudiants fréquentent actuellement le campus. Compte tenu du développement des filières actuelles, de l'évolution très favorable des arts appliqués, structurés en un Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID), de l'accueil d'une cohorte de moniteurs éducateurs et de l'arrivée de la formation hospitalière IFSI/IFAS, 1 300 étudiants sont attendus à la rentrée de septembre 2021.

Pour cela, au-delà d'une gestion administrative, le Conseil départemental a poursuivi son ambition d'un site de qualité et de proximité. Le campus traverse actuellement une grande phase de rénovation, dans le contexte des travaux de restructuration :

- réhabilitation de bâtiments, modernisation d'amphithéâtres et salles de cours ;
- construction d'une plate-forme de recherche scientifique Arts appliqués ;
- réorganisation d'une médiathèque plus fonctionnelle ;
- réaménagement de la rampe de service du restaurant ;
- ouverture d'espaces ouverts à la créativité et à la convivialité.

Une première phase de travaux s'est achevée, avec la livraison du bâtiment IFSI/IFAS (maîtrise d'ouvrage Région), une aile du Pavillon des savoirs, le réaménagement du restaurant et de la bibliothèque. Le campus a ainsi fait partiellement peau neuve, dans l'attente de la lourde réhabilitation des derniers corps du bâtiment INSPE et de l'entrée historique du site.

C'est à l'occasion de cette refonte d'ampleur que nous consolidons nos partenariats fondateurs avec l'université Capitole et l'université Jean Jaurès (cette dernière étant le porteur technique de l'opération CPER). Nos conventions avec ces 2 partenaires viennent d'être reconduites et seront prolongées par la déclinaison d'une convention avec le Centre hospitalier, relative à l'accueil des étudiants infirmiers et élèves aides soignants.

**Le budget prévisionnel 2021 du Centre Universitaire s'élève en dépenses à 231 600 € :**

### **159 600 € en fonctionnement**

Ces crédits couvrent les frais de gestion courante, les dépenses liées à la promotion de la vie étudiante et la participation aux frais pédagogiques :

- Gestion courante et vie étudiante : fournitures, petit équipement, communication, documentation, abonnements, Pass cinéma, Pass piscine, aide sociale, actions santé...) : 29 600 € ;
- Participation aux frais pédagogiques : 130 000 €

### **72 000 € en investissement**

Ce budget correspond à des dépenses d'acquisition d'outillages, de mobiliers et d'une tranche d'équipements dans le cadre de la restructuration du campus (amphithéâtres du Pavillon des Savoirs).

## **PROGRAMME DE TRAVAUX**

### **Centre Universitaire**

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de Maître d'ouvrage passé avec la SEM AREC (anciennement COGEMIP) en juillet 2016.

Cette opération complexe a nécessité une longue phase de mise au point des co-financements, entre la Région, l'Etat et les fonds européens.

Aujourd'hui, nous en sommes à la construction et réhabilitation de l'ensemble des bâtiments du site : les travaux sont en cours depuis juillet 2019 et vont se poursuivre jusqu'à fin 2021. Des réceptions anticipées sont réalisées afin d'effectuer les opérations tiroirs nécessaires à la suite des travaux.

Le centre universitaire restera ouvert pendant toute la durée des travaux.

### **RESTAURANT DU CENTRE UNIVERSITAIRE**

Concernant le restaurant du centre universitaire, budget annexe du Département, l'équilibre, en mouvements réels, de ce budget prévisionnel 2021, s'établit à **521 601,73 €**.

**Fonctionnement : 506 647,11 €**

**Investissement : 14 954,62 €**

La **subvention d'équilibre départementale** est envisagée à **248 857 €** (300 000 € en 2020).

En raison de la crise sanitaire et des travaux en cours, le chiffre de fréquentation 2020 n'est pas significatif. Je vous rappelle que l'offre de repas aux usagers durant la pause méridienne a été successivement assurée par la cafétéria Flunch, par le recours à un food truck, puis par la mise en place de paniers repas.

Les données de fréquentation témoignent d'une satisfaction générale de la qualité de ces paniers et d'une commodité de service auprès de nos agents, ce qui pourrait conduire à envisager le renouvellement de ce type de repas sur certaines périodes adaptées (période estivale de moindre fréquentation universitaire).

Toutefois, l'attention du Conseil départemental s'est particulièrement portée vers la situation des étudiants par la mise en place immédiate, dès la rentrée universitaire 2020, du repas à 1 euro pour les boursiers, puis, à la faveur de nos accords avec le Crous, par l'application du tarif à 1 euro au bénéfice de l'ensemble des étudiants (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021).

## TRANSPORTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les transports scolaires ont été transférés à la Région, seul le transport adapté des enfants en situation de handicap est resté compétence des départements.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2021 de fonctionnement concernant les transports s'élève à 1 435 400 € répartis comme suit :

- Transport adapté : 1 400 000 €
- Remboursement aux familles : 33 000 €
- Cotisation AGIR : 2 400 €

Au titre de l'année scolaire 2020-2021 actuellement en cours, 271 dossiers ont été traités :

- 249 élèves bénéficient du transport adapté (243 en 2019-2020),
- 22 familles bénéficient du remboursement des frais kilométriques (19 sur la période 2019-2020).

## 6 ÈME COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITÉ

Le cadre d'intervention des Départements en matière agricole a largement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe). Le Département a depuis adapté ses actions afin de respecter ces nouvelles contraintes.

Les politiques d'intervention définies par le Conseil départemental lui permettent ainsi de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires, en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire,
- de sécurité sanitaire tant en prévention des risques qu'en gestion de crises,
- de solidarité territoriale,
- de soutien par convention, en complément de la Région, aux mesures en faveur notamment de l'environnement, favorisant le développement de l'agroécologie (mises en place par les organismes agricoles en direction des agriculteurs).

Le budget en crédits de paiement proposé pour les actions en lien avec l'agriculture est de 755 578 €:

- 481 497 € en fonctionnement,
- 274 081 € en investissement (dont 64 066 € de report).

Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés en 2021 sont :

### AMÉNAGEMENT FONCIER

#### - Échanges amiables d'immeubles ruraux : AP 20 000 €

Les échanges amiables d'immeubles ruraux, que le code rural intègre dans les procédures d'aménagement foncier, permettent de structurer le parcellaire des exploitations sur la base du volontariat.

Notre politique d'aide aux échanges amiables porte sur la prise en charge de 80 % des frais de notaires et de géomètres.

Une dizaine de dossiers sont attendus en 2021.

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La solidarité territoriale regroupe l'ensemble des opérations menées pour l'entretien des fossés, les travaux connexes suite à une opération d'aménagement foncier, la création de réseaux d'irrigation ou d'antennes nouvelles.

Ce sont autant de projets portés soit par les communes, soit par les associations syndicales autorisées (association foncière, ASA d'irrigation), qui participent à l'aménagement et à l'entretien du territoire.

### - Assainissement des terres : AP 37 000 €

Il s'agit de travaux d'hydraulique agricole d'intérêt local, consistant principalement au recalibrage, au curage et au débroussaillage de fossés ruraux et agricoles, afin de garantir leur aptitude de collecte et d'évacuation des eaux drainées ou de ruissellement.

Quatre programmes d'assainissement des terres sont attendus en 2021.

## AIDE AU SECTEUR AGRICOLE

### - Aide aux CUMA : AP 190 000 €

Les CUMA jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant tout en leur évitant un surendettement trop important. Les dossiers d'investissements portés par les CUMA locales sont transmis au Conseil départemental par la Fédération départementale qui en garantit l'éligibilité.

Le matériel subventionnable comprend, entre autres, le matériel de traction, de travail du sol et de récolte (automoteurs inclus), à l'exclusion des matériels fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation.

En 2021, 43 CUMA seront aidées. Les crédits correspondants sont proposés au budget.

### - Aide aux investissements dans les entreprises agricoles : AP 30 000 €

Le Département a adopté, lors du Budget 2019, deux nouvelles politiques d'aides relatives à la création, à la modernisation et à la mise aux normes de stands de vente directe, ainsi qu'à la création de plaquettes promotionnelles.

Elles ont permis à ce jour d'aider 17 projets.

Une quinzaine de dossiers sont attendus en 2021.

**- Subvention Départementale à l'équipement des Nouveaux Agriculteurs :  
AP 100 000 €**

Afin de maintenir une agriculture de qualité et de proximité sur notre territoire, le Département a adopté lors des Orientations Budgétaires 2020 un nouveau règlement d'aide aux investissements matériels et immatériels en faveur des nouveaux agriculteurs de moins de 50 ans.

Cette aide étant récente, il est difficile d'avoir une vision précise du volume de dossiers potentiels. Toutefois, une vingtaine de demandes pourraient être présentées en 2021.

**- Aide à la création et au curage de retenues collinaires individuelles :  
AP 16 000 €**

Les retenues collinaires individuelles sont des outils de production nécessaires dans les secteurs non desservis par les réseaux d'irrigation, ou quand ces derniers ne sont pas en capacité de répondre à une nouvelle demande d'irrigation.

A ce titre une nouvelle politique d'aide au curage des retenues collinaires individuelles a été adoptée lors des Orientations Budgétaires 2020.

Des projets pourraient faire l'objet d'une demande d'aide en 2021.

**- Aides aux mesures agri-environnementales : AE 310 000 €**

Le Conseil départemental peut soutenir les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les exploitants, les groupements de producteurs ou les organisations professionnelles agricoles qui proposent des programmes d'expérimentation, de diffusion et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi le développement de l'agroécologie.

Ces mesures rejoignent les actions du Département en matière environnementale dans le domaine des espaces naturels sensibles, de la préservation des milieux aquatiques, ou bien de la ressource en eau.

Ce dispositif répond, d'une part, à une attente sociétale forte et, d'autre part, aux orientations données par l'État depuis plusieurs années.

En 2021, 8 organismes devraient solliciter l'aide du Département.



## **- Incitation à l'assurance contre la grêle : AE 65 000 €**

Les subventions départementales ont pour objet d'alléger la charge financière supportée par les exploitants agricoles pour le paiement des primes annuelles ou fractions de primes d'assurance grêle correspondant aux capitaux assurés au titre des cultures subventionnables (cultures fruitières et légumières hors cultures sous serre).

En moyenne, 160 exploitants bénéficient chaque année de l'aide du Département.

## **AUTRES POLITIQUES**

Le Département mène d'autres actions suivies par la 6<sup>ème</sup> Commission.

### **- Sécurité sanitaire**

La compétence du Département en matière de sécurité sanitaire s'exprime par le biais de PUBLIC LABOS Site du Tarn-et-Garonne, notamment à travers la politique de santé animale (AE 2021 : 360 800 €). Cette compétence s'exprime à travers deux axes :

Le premier axe (191 300 € pour 2021) concerne la convention d'objectif sur la traçabilité environnementale et sanitaire des cheptels. Cette convention adoptée en 2017 entre le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) et l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA), est présentée dans un rapport particulier.

A noter en 2021 un renforcement supplémentaire de la prise en charge du plan BVD (Diarrhée Virale Bovine) pour le dépistage des bovins infectés et un effort supplémentaire dans le cadre de la mise à jour des fichiers de détenteurs d'équidés, en vue de la mutualisation des frais d'équarissage.

Le deuxième axe (169 500 € pour 2021) concerne la politique départementale de santé animale, qui s'exprime quant à elle par des participations sur certaines analyses dont le détail sera adopté en Commission permanente et par une prise en charge de frais spécifiques engagés par le laboratoire pour effectuer un suivi de qualité.

### **- "Bien manger en Tarn-et-Garonne"**

Cette démarche revêt un double objectif d'amélioration de la qualité des repas distribués en restauration collective conformément aux attendus de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 d'une part, et de valorisation des produits de l'agriculture Tarn-et-Garonnaise en développant l'approvisionnement de proximité d'autre part.

Un rapport détaillé sur l'avancement du plan d'action 'Bien manger en Tarn-et-Garonne' a été présenté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

## 7ÈME COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOURISME ET PATRIMOINE

Malgré la modification du cadre d'intervention des Collectivités Territoriales et la suppression de la clause de compétence générale en lien avec la loi NOTRe du 7 août 2015, le département de Tarn-et-Garonne reste présent aux côtés des communes et EPCI, et leur apporte son soutien par des actions au titre de la solidarité territoriale.

Dans ce contexte, l'Assemblée a renouvelé lors du vote du 16 octobre 2017, la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) signée avec la Région permettant de maintenir des cofinancements à hauteur de 80 % maximum et ce, jusqu'en 2021.

Pour 2021 le budget est basé sur les aides qui peuvent être mobilisées en direction des communes et intercommunalités au titre de la solidarité territoriale selon les nouvelles modalités applicables aux politiques départementales adoptées par notre Assemblée lors du vote du 9 mars 2020.

### SOLIDARITE TERRITORIALE

En 2021, bon nombre d'interventions départementales au titre de la solidarité territoriale voient leurs niveaux d'investissements maintenus voire augmentés pour certaines politiques. Ces financements sont déployés dans les domaines suivants :

#### – **Développement local et solidarité territoriale**

Le Département apporte depuis 2017, un soutien financier par le biais d'une ingénierie gratuite délivrée via la Régie "Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités" qui accompagne et conseille les communes et EPCI éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et EPCI de moins de 40 000 habitants).

Il intervient aussi au titre d'un fonds de concours destiné à soutenir l'ingénierie dédiée aux stratégies d'aménagement du territoire, pour lequel en 2021, il vous est proposé d'inscrire une **autorisation de programme de 300 000 €**, ainsi que 414 090 € de crédits de paiements au titre des exercices antérieurs.

## **- Politiques territoriales**

Le socle des politiques départementales d'aides aux collectivités territoriales au titre de leurs projets d'investissement se décline sur les domaines suivants :

- **aides en matière d'habitat et cadre de vie** : aménagements urbains et mise en valeur patrimoniale des bourgs, complété par la nouvelle politique en faveur de la création, extension et réhabilitation de cimetières,

- **aides en matière de voirie** : réfection de ponts sur voirie communale, aires de covoiturage et bornes de recharge électrique, abords de routes départementales, dotation annuelle sur des travaux d'investissement sur voirie communale qui représente à elle seule une dotation annuelle de **2 887 518 €**,

- **aides en matière de bâtiments communaux** : (hors bâtiments scolaires et sportifs) au titre des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments publics (mairies, églises, salles polyvalentes ou culturelles, maisons des associations, création d'internats ruraux pour les étudiants en santé....),

- **aides au maintien de locaux commerciaux publics en zone rurale** (communes moins de 2 000 habitants),

La plupart de ces aides peuvent être déclinées dans des **contrats d'équipements sur 3 à 5 ans**, qui permettent de mutualiser l'instruction et le financement de plusieurs projets de travaux programmés sur 3 à 5 exercices par une commune.

En 2021, pour ces politiques il est proposé d'inscrire **7 702 518 € d'autorisations de programme** et de ratifier 7 255 684 € de crédits de paiements.

L'ensemble de ces aides est accordé conformément aux dernières règles adoptées le 9 mars 2020 et dans le cadre de nouvelles enveloppes plafonds de dotation déterminées par collectivité et calquées sur la période 2020-2026 correspondant aux mandats municipaux.

Je vous rappelle qu'à compter de juillet 2020, l'Assemblée a mis en œuvre de nouvelles enveloppes votées pour la période des mandats municipaux 2020-2026, dont la consommation s'établit à ce jour (post CP de février 2021) comme suit :

- 5,97 % du montant des enveloppes communales 2016-2020 arrêtées à 62 062 290 €.

- 16,96 % du montant des enveloppes inter-communales arrêtées à 6 411 597€.

**- Soutien au fonctionnement des associations en matière de solidarité territoriale :**

Le Conseil départemental apporte son soutien aux associations qui œuvrent aux côtés des communes pour améliorer la solidarité envers les territoires, à ce titre il est proposé de ratifier **104 800 €** en crédits de paiements pour l'exercice 2021.

**- Electrification rurale**

Ces aides sont accordées au prorata des travaux menés par le syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne sur des programmes d'amélioration (renforcement et enfouissement) des réseaux électriques. Elles représentent un effort financier important en direction de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des communes.

Ainsi pour 2021, ce sont **686 021 €** qui sont proposés pour le Syndicat Départemental d'Énergie.

**- Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Depuis 2018, le Conseil départemental s'est engagé, par délibération du 27 juin 2018, entériné par arrêté préfectoral le 18 juillet 2018, aux côtés de la Préfecture dans la mise en œuvre du Schéma départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public selon un plan d'actions pluriannuel 2018/2023.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2021, il va être procédé au lancement des actions suivantes :

**Au titre de l'axe 1 :**

- Poursuite de l'intégration des MSAP postales dans le réseau "France Service" qui garantit un bouquet de services plus complet, et mise en réseau à travers la poursuite de l'animation de l'intranet départemental et l'organisation de réunions de réseau.

- Mise en œuvre de la « Cellule départementale de proximité des services publics » votée lors des orientations budgétaires du 24 mars 2021.

Ce service itinérant, constitué de 7 agents, dont 6 se déplaceront sur l'ensemble du département, est en cours de labellisation « France Services ». La cellule aura pour mission d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives identifiées dans le bouquet de services national « France services » selon une nomenclature précise des activités et aura capacité à délivrer un

accompagnement au numérique au travers de ses agents qui bénéficieront d'une formation de conseillers numériques selon les modalités prévues dans le cadre de l'appel à projets national en cours.

Les agents iront à la rencontre des usagers sur des permanences fixes en mairie ou MDS, et au domicile des personnes âgées ou handicapées dans l'impossibilité de se déplacer, et seront les garants d'un accès aux droits pour chacun.

La cellule sera ainsi constituée en 2021 selon les étapes et modalités suivantes :

- institution des procédures de travail des agents sur le terrain en application des dispositions prévues pour la sécurisation et l'archivage des données et en application des critères du label France Services,
- formalisation des partenariats autour des permanences fixes dans les mairies et maisons départementales des Solidarités,
- poursuite de la concertation avec les France Services fixes existantes pour articuler sur les territoires les interventions de la cellule itinérante avec les missions et couverture territoriale des France services fixes.

A ce titre ce sont près de **54 000 €** qui sont proposés au budget au titre de l'investissement et **109 000 €** au titre du fonctionnement.

### **Au titre de l'axe 2 :**

- Poursuite de la politique d'accueil des internes en médecine générale initiée en 2019 au travers du service d'informations/renseignements, le déploiement d'actions de communication et de promotion de notre département (identité visuelle dédiée à la politique Accueil de médecins), l'élaboration d'un programme d'animations et de rencontres à destination des internes stagiaires en médecine générale.

Dans ce cadre, **1 000 €** sont proposés en crédits de paiements correspondants à la création de l'identité visuelle par l'IUP.

- Poursuite du dispositif d'aides aux communes et à leurs groupements visant la création d'hébergements pour les étudiants en santé sur le territoire départemental voté au BP 2019. A ce jour, 3 opérations ont été financées dont une à Valence d'Agen, mise en service en novembre 2020 et deux à Caussade et St Nicolas qui ouvriront en avril 2021.

- Participation à des rencontres organisées par l'ARS avec de futurs médecins afin de leur présenter les atouts de notre département et leur donner l'envie de s'installer en Tarn-et-Garonne.
- Publication d'article dans des revues spécialisées (ex : revue TLM) à destination des professionnels de santé.
- Rôle de relais du Conseil département de Tarn-et-Garonne, qui publie sur son site internet les offres d'emplois et de recherche de médecin des territoires.
- Mise en œuvre d'une **opération expérimentale de télémédecine** à destination des infirmiers visant la mise à disposition de matériel informatique connecté et l'abonnement à un logiciel de télémédecine. **Cette opération fait l'objet d'un rapport particulier.**

Dans le cadre de cet axe de travail, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement et des crédits de paiement :

- au titre de la promotion auprès des internes en médecine générale : 900 € en AE et CP,
- au titre de la politique de soutien à la création d'hébergements en faveur des étudiants en santé : **50 000 € d'AE** et **10 000 €** de CP.

### **Au titre de l'axe 3 :**

- Suite à la validation du schéma départemental d'inclusion numérique le 9 mars dernier lors des orientations budgétaires, s'inscrivant à la fois dans le programme d'actions du SDAASP (2018) mais aussi dans le Pacte de Solidarité (2019), issu de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a lancé une consultation publique et a recruté un groupement d'étude, composé du cabinet d'expertise numérique « IDATE », de l'association « La Mêlée » et de l'institut « CODHA ».

Cette étude a été lancée en septembre 2021 et un comité technique a été constitué ; il s'est réuni pour le lancement de l'étude le 21 septembre 2020 et pour la restitution du diagnostic et des premières orientations le 15 décembre 2020. Un comité de pilotage, mobilisant les élus intercommunaux et départementaux a par ailleurs été réuni le 6 novembre 2020.

Cette réflexion, dont l'impérieuse nécessité est confirmée par la période de crise sanitaire que nous traversons, s'articule autour :

- d'un diagnostic préalable des pratiques numériques et besoins de médiation exprimés par les tarn-et-garonnais, et de l'état des lieux de l'offre d'accompagnement ;
- d'une démarche de co-construction des orientations et projets avec les parties prenantes ;
- de l'élaboration d'un plan d'action et de l'identification de moyens associés pour in fine développer des solutions concrètes sur la thématique de l'inclusion numérique et ce, avec l'appui des acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent dans le domaine.

L'année 2021 sera marquée par l'identification d'un premier programme de préfiguration, présenté lors des orientations budgétaires le 24 mars et la finalisation du schéma avec ses fiches-actions associées.

Pour cela, des ateliers de concertation seront conduits au 1<sup>er</sup> trimestre avec les partenaires institutionnels et les collectivités locales impliquées, portant sur les thèmes suivants :

- atelier 1 : inclusion numérique et politiques territoriales concertées
- atelier 2 : inclusion numérique et démarche qualité territoriale
- atelier 3 : numérique éducatif inclusif

Le rapport final sera présenté lors d'une prochaine session.

Dans le cadre de la finalisation de cette étude, il est proposé un budget de **42 120 €**.

#### **Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique**

Depuis la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique le 1<sup>er</sup> février 2016, le Département finance aux côtés des collectivités membres, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département (hors Agglomération de Montauban concernée par une opération privée).

Ainsi , selon la clef de répartition votée par les membres du Syndicat pour le Conseil départemental, les participations au titre de 2021 s'élèvent à :

- 236 889 € au titre du budget de fonctionnement du budget principal du Syndicat TGN,

- 179 323 € au titre de l'investissement du budget annexe de TGN.

**Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.**

– **Le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement**

Le Conseil départemental confie au CAUE, via une convention d'objectif, les actions et les modalités de partenariat à mener dans les quatre domaines des politiques territoriales suivantes :

- assistance aux services du conseil départemental,
- politiques territoriales d'Aménagement et cadre de vie,
- politiques territoriales touristiques,
- politiques territoriales en matière de patrimoine.

En contrepartie des objectifs identifiés dans les volets précités, le Département s'engage à soutenir financièrement le CAUE à hauteur de **120 000 €** au titre de l'exercice de 2021.

## **TOURISME**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs adopté le 28 juin 2017 pour la période 2017-2021, les **politiques d'investissement** en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

– **Aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques**

Ces politiques visent à conforter les programmes de travaux en lien avec l'aménagement touristique du Canal des 2 mers, les bases de loisirs et les équipements de loisirs et de pleine nature sous maîtrise d'ouvrage publique.

– **Aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques**

Le département apporte son aide aux collectivités qui procèdent à des études ou des investissements visant la modernisation ou la création sites de visites.



– **Aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique**

Il s'agit de politiques de soutien en direction des campings, meublés touristiques, gîtes d'étapes et leurs plus produits, villages de vacances pavillonnaires propriétés de communes faisant l'objet de travaux d'amélioration.

– **Aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme**

Les Offices de Tourisme, concernés par des fusions suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, sont accompagnées financièrement par le Département dans le cadre de la création et du développement de site internet et autres outils numériques liés à leurs transformations.

Pour 2021, au titre des politiques de subvention d'investissement en matière de tourisme, il est proposé d'inscrire **232 000 €** d'autorisation de programme et de ratifier **228 809 €** de crédits de paiements.

Pour les politiques **d'aides en matière de fonctionnement**, le Conseil Départemental intervient au titre de :

– **Tarn-et-Garonne Tourisme**

Le soutien à cet organisme départemental auquel nous confions la mise en œuvre de nos politiques touristiques fait l'objet d'un **rapport particulier**.

– **La promotion touristique**

Il s'agit d'une politique de soutien aux structures associatives qui œuvrent à la promotion touristique du Département, en particulier avec la mise en valeur de savoir faire locaux et des manifestations à caractère artisanal, mettant les produits du terroir à l'honneur.

A ce titre, pour 2021, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **322 000 €** et de ratifier les crédits de paiements correspondants sur les lignes budgétaires 657.

– **La structuration et le renforcement des offres autour de l'itinérance**

Il s'agit d'aides aux collectivités au titre de :

- l'entretien et la création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, vélo mais aussi canoë,
- la signalisation des itinéraires.

En 2021, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **27 000 €** et de ratifier **20 000 €** de crédits de paiements.

– **Le soutien au fonctionnement d'associations relevant de l'attractivité touristique**

Il s'agit d'aides aux associations au titre de leurs actions de promotion et de qualification touristique départementale (le Comité départemental de la randonnée pédestre de Tarn-et-Garonne, la Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige et l'Association des moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne).

Pour 2021, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **6 750 €** et de ratifier les crédits correspondants.

– **La participation à l'étude de dépotage du Canal des 2 Mers sous maîtrise d'ouvrage VNF**

VNF (Voies navigables de France) a lancé une étude de diagnostic des installations de dépotage existantes et du service de collecte des eaux usées de la navigation sur le Canal des 2 Mers.

Les résultats de étude d'enjeu environnemental et touristique, qui fait appel au partenariat des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, aux agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse ainsi qu'aux départements traversés par le Canal des 2 Mers ont été présenté ainsi que le programme de travaux à engager dans les port ou haltes nautiques qui ne disposent pas de tels équipements.

Dans ce cadre, VNF s'est positionné pour porter la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'équipement en station de dépotage et fait appel aux partenaires pour apporter une participation financière.

Le département de Tarn-et-Garonne, concerné par 6 ports ou haltes nautiques, a financé l'étude à hauteur de 5 784 € en 2020, et est sollicité pour participer au financement du programme de travaux.

**Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.**

## **OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE**

### **– La vélo-route de la vallée et des Gorges de l'Aveyron**

Lors du Budget Primitif 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme de développement d'un itinéraire cyclable composé de 12 boucles rattachées à l'axe départemental de la "Véloroute de la Vallée et des Gorges de l'Aveyron" initiée par le Conseil départemental dont le plan de financement a été approuvé lors du vote du 26 juin 2019.

Les actions de communications de ces itinéraires secondaires sont confiées à l'ADT en partenariat avec le PETR du Pays Midi-Quercy.

Cette opération sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élève à **159 903 € TTC** (études et signalisation).

Les travaux de signalisation ont été réalisés le long de l'axe départemental dernier trimestre 2018, et en 2019, il a été procédé à l'équipement des 11 boucles communales situées sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Aujourd'hui, il reste à poser les panneaux RIS en départ de boucle pour lesquels il est proposé de ratifier les crédits de paiements nécessaires suivants :

- 1 762 € en fonctionnement pour les études graphiques des RIS.
- 47 429,94 € en investissement.

### **– La pente d'eau de Montech**

Le Conseil départemental a validé, le 29 avril 2020, le plan de financement du projet de valorisation touristique et de sécurisation de la machine de la Pente d'Eau de Montech qui est mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage conjointe par le Conseil départemental et VNF avec une autorisation de programme votée de 1 960 000 € TTC.

Aujourd'hui, le chantier est terminé et le coût d'opération est arrêté à 1 941 176 € TTC.

L'ouverture imminente du site au public, est conditionnée aujourd'hui par la levée de la période de confinement d'avril 2021. Néanmoins le Département est engagé aux côtés de ses partenaires maîtres d'ouvrages ( VNF, La CC Grand Sud T&G, et Montech) dans une campagne de communication.

Pour cette opération, il est proposé des crédits de paiements à hauteur de :

- 20 000 € en fonctionnement (campagne de communication),
- 136 803,42 € en investissement.

D'autre part, une convention de partenariat a été validée lors de la commission permanente du 16 février 2021, laquelle identifie la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne comme gestionnaire du site touristique. Pour parfaire cette délégation, l'établissement de conventions de gestion avec VNF d'une part et le gestionnaire du site d'autre part, s'avère nécessaire.

### **Ces conventions font l'objet d'un rapport particulier.**

Dans ce cadre, afin de pouvoir indemniser la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne au titre de la gestion et l'entretien des sanitaires de la halte vélo, lesquels seront utilisés par les visiteurs mais aussi par les cyclistes de la vélo voie verte, il est proposé d'inscrire une enveloppe de **12 000 €**.

#### **– Aménagement du chemin de Saint Jacques de Compostelle et chemin jacquaire de Laguëpie**

##### **• Chemin St Jacques de Compostelle**

Après l'opération d'aménagement d'aires de pique-nique le long de cet itinéraire, nos services ont mené à bien une opération d'acquisitions de parcelles ou l'élaboration de conventions d'autorisation de passage, et ce afin de nous permettre d'aménager 4 aires de repos et de pouvoir procéder à la mise en sécurité de 3 sections du chemin de St Jacques de Compostelle situées le long de routes départementales à Saint-Amans de Pellagal (RD57), Auvillar (RD11) et Bardigues (RD11).

En 2021, le bureau d'étude ANAGRAM a établi un diagnostic assorti de propositions d'implantation de la signalétique et de contenus. La mise en concurrence des entreprises est réalisée et les travaux commenceront début mai 2021 pour une durée de trois mois. Ces travaux concernent la mise en place d'une signalétique patrimoniale le long de l'itinéraire de St Jacques de Compostelle avec une autorisation de programme globale de **120 770 € TTC** comprenant les travaux suivants :

- conception d'un schéma d'interprétation patrimoniale du GR,
- signalisation d'interprétation communale et départementale,
- conception du moule "coquille Saint-Jacques".

En 2021, ce sont **120 770 €** de crédits de paiement qui sont proposés.

- **Chemin jacquaire de Laguépie**

La commune de Laguépie est traversée par l'itinéraire de liaison jacquaire permettant de relier la voie du Puy à la voie d'Arles, depuis Conques jusqu'à Toulouse, pour lequel le département va procéder à la mise en place d'une signalétique qui viendra compléter l'aménagement des itinéraires jacquaire en Tarn-et-Garonne.

**Cette opération fait l'objet d'un rapport particulier.**

- **Compteurs et licences pour les itinéraires de randonnées**

En 2021, au titre du renouvellement des équipements de comptage placés le long des itinéraires de randonnées départementaux, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 12 000 € avec les crédits de paiement correspondants.

– **Comité d'itinéraire du canal des 2 mers**

Au titre du comité d'itinéraire du canal des 2 mers, nous avons renouvelé en 2020, la convention de partenariat pour 2 ans, qui confie l'animation au Département de la Haute-Garonne. Ce comité a pour mission de regrouper les acteurs publics traversés par le canal des 2 mers, afin de mener collectivement des opérations de promotion et de mise en valeur touristique de l'itinéraire.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire au budget 2021, une autorisation d'engagement de 10 000 € avec les crédits de paiements correspondants. Cette somme équivaut à notre participation au fonctionnement de ce comité.

– **Mise en place d'une signalisation d'animation touristique**

Le Conseil départemental a souhaité procéder au déploiement de la signalisation des sites touristiques départementaux structurants et a voté lors du BP 2019, une enveloppe de 250 000 € pour cette opération qui se déroule sur 3 ans.

Au titre de 2019, ce sont les 4 sites d'Auvillar, Bruniquel, Lauzerte et Moissac qui ont été équipés pour un total de 10 panneaux. La pose de ces derniers a été achevée en 2020.

En 2021, il convient de poursuivre les travaux concernant la 2ème tranche qui traite les sites de la pente d'eau de Montech, Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Château de Gramont, Abbaye de Beaulieu et Grisolles.

Dans ce cadre, sur l'exercice 2021, il vous est proposé de ratifier **85 377 €** de crédits de paiements.

– **Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel**

Lors de sa session du 18 octobre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation de la grotte de Bruniquel classée au titre des monuments historiques.

Le bureau d'étude MEDIEVAL a établi le diagnostic du territoire qui a permis de proposer un positionnement thématique autour de Néandertal, ainsi que les scénarios pour la création d'un centre d'interprétation intégrant les travaux de sauvegarde des châteaux de Bruniquel estimés à 16 M€ et qui a retenu la préférence du comité de pilotage.

Le Département a proposé l'inscription de ce projet structurant dans le CPER 2021-2027 en cours de négociation.

En 2021, il appartiendra aux différents partenaires d'arrêter leur niveau d'engagement ainsi que le choix de la structure juridique de maîtrise d'ouvrage au travers de laquelle ils souhaitent porter et créer le futur équipement. Le Département accompagnera les partenaires dans cette étape, qui posera le socle indispensable à la mise en œuvre d'un programme de travaux.

A ce titre, il est proposé d'inscrire, dans le cadre d'une autorisation d'engagement de 50 000 €, **30 000 € de crédits de paiements** pour une étude, ainsi que **1 000 €** pour les frais inhérents à l'organisation du comité de pilotage, et **2 100 €** de crédits de paiements pour solder le marché de la première étude.

## 8ÈME COMMISSION : ENVIRONNEMENT

Le budget en crédits de paiement proposé sur la partie Environnement est de 996 865 € en fonctionnement et de 1 117 723 € en investissement (hors reports).

Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés pour 2021 sont les suivants :

### LA RESSOURCE EN EAU

#### - Les soutiens d'été

Il est proposé de poursuivre notre participation financière aux soutiens d'été sur l'Aveyron, le Tarn, la Garonne à partir des réserves EDF pour un montant annuel minimum d'environ **100 000 €** (susceptible d'augmenter significativement en année sèche).

Afin de résorber le déficit en eau constaté sur ces grands cours d'eau à l'été, le Préfet de Région a porté depuis 2019 une double démarche auprès d'EDF à laquelle les Conseils départementaux sont largement associés. Elle a permis :

- d'améliorer la mobilisation des volumes actuellement contractualisés avec EDF. Il est désormais possible de réaffecter à la Garonne, selon les années, des volumes qui seraient non utilisés sur le Tarn, l'Aveyron et le Lot (11,9 Mm<sup>3</sup> au maximum), sans pour autant augmenter le déséquilibre de ces bassins,

- de négocier auprès d'EDF des volumes supplémentaires (18,5 millions de m<sup>3</sup> sur la Garonne) sur certaines réserves hydroélectriques tout en limitant la désoptimisation des ouvrages dont l'objectif premier est la production d'énergie.

Par ailleurs, des lâchures sont réalisées à partir d'ouvrages, propriété du Département, sur différents bassins : Thérondel (Tescou), Falquettes (Lère) et Saint-Géraud (Aveyron). Des destockages sont aussi ponctuellement réalisés à partir du Gouyre (Aveyron), comme cela a été le cas à l'été 2020, et du Tordre (Aveyron).

## **- Gouvernance à l'échelle interdépartementale pour la gestion quantitative de la ressource en eau**

Le Département de Tarn-et-Garonne est depuis de nombreuses années investi sur la question de la ressource en eau.

Dans l'objectif de maintenir cette implication, d'être reconnu comme étant un acteur majeur et dans un souci d'optimiser la mobilisation de ressource en eau et de créer des solidarités amont-aval et inter-bassins, le Conseil départemental adhère pleinement aux réflexions en cours pour structurer une gouvernance interdépartementale, notamment sur le bassin Tarn-Aveyron et sur la Garonne. Des rapports détaillés en ce sens ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

## **- Projet de territoire pour la gestion de l'eau (ptge) du Tescou**

Concernant le bassin du Tescou, le projet de territoire a été présenté à l'ensemble des acteurs du territoire le 9 juillet 2018.

Quatre groupes de travail, co-présidés par Madame LHERM, Maire de l'Isle-sur-Tarn et Conseillère départementale, et Monsieur PEZOUS, Maire de la Salvetat-Belmontet ont été constitués sur différentes thématiques :

- la valorisation économique du territoire avec la définition d'une trajectoire pour l'agriculture du bassin du Tescou, la valorisation des produits en circuits courts, le développement du tourisme,

- la ressource en eau,
- la gouvernance et la communication,
- la biodiversité.

Pour mémoire, trois études ont été réalisées en 2019 :

- la caractérisation et l'optimisation des retenues collinaires existantes,
- un schéma d'organisation de la mobilisation de la gestion de la ressource en eau qui vise à proposer un scénario de retour à l'équilibre besoins-ressources,
- une étude réalisée par la plate-forme agro-écologique d'Auzeville qui a défini le besoin en eau agricole sur le bassin. Elle a complété une première étude, controversée, réalisée par la chambre d'agriculture du Tarn en 2018.

Deux études ont été réalisées en 2020 :

- la territorialisation des besoins en eau par la Direction Départementale des Territoires du Tarn, entre les zones de plaines et de coteaux,



- une analyse économique, par CER France : profil des exploitations du bassin du Tescou, bénéfiques susceptibles d'être apportés par l'irrigation, faisabilité économique.

### Synthèse des travaux :

Le besoin en eau (agricole et environnemental) a été estimé à 3.1 millions de m<sup>3</sup> sur l'ensemble du bassin, sans qu'il y ait consensus sur le volume à créer, en complément des ressources existantes.

Le schéma de mobilisation de nouvelles ressources en eau s'appuie sur l'optimisation de la retenue de Théronnel, la valorisation et la mutualisation des retenues individuelles existantes, la création d'un ouvrage sur le haut bassin d'une capacité à définir, mais pouvant techniquement aller jusqu'à 1 Mm<sup>3</sup>. Les associations, opposées au projet initial d'un barrage sur le site de Sivens, s'opposent catégoriquement à un nouveau projet sur ce même site ou à proximité.

Le Département de Tarn-et-Garonne s'est positionné à diverses reprises sur un projet de capacité de un million de m<sup>3</sup> utiles sur le haut bassin du Tescou.

Lors de la réunion de l'Instance de Responsabilité (association d'élus qui portent la gouvernance du PTGE) du 27 août 2020 il a été convenu du rôle de "porteur de projet" que pourraient désormais jouer les intercommunalités concernées par ce dossier. Les Départements maintiendraient, dans le cadre de la loi NOTRe, au titre de la solidarité territoriale, un accompagnement financier et technique adapté. Ce principe a été énoncé lors de la dernière réunion plénière du projet de territoire Tescou du 19 décembre.

Par ailleurs, depuis la dernière réunion plénière de décembre, l'Etat a été saisi à plusieurs reprises par les différentes parties prenantes pour un positionnement clair sur la suite à donner (et notamment sur les conditions de son soutien à la création, la localisation et le dimensionnement d'un barrage).

Enfin, je vous rappelle le principe du cofinancement à parité avec le Conseil départemental du Tarn des dépenses engagées sur le projet de territoire, déduction faite des aides de l'Agence de l'eau et de la Région. Pour ce faire un crédit prévisionnel de 40 000 € a été inscrit en 2021, il servira principalement au financement des études et de l'animation réalisées.

## **- Études réglementaires liées à la sécurité des ouvrages du Thérondel, du Gouyre et du Tordre et travaux projetés**

La réglementation liée au suivi de sécurité des barrages en remblai nécessite des interventions périodiques de prestataires spécialisés dotés d'un agrément d'Etat.

En 2020, l'ensemble des ouvrages départementaux a été expertisé.

En 2021, les services de l'État (DREAL) devraient inspecter les ouvrages et émettre des avis sur les rapports produits en 2020. A ce titre, 12 000 € de crédits ont été inscrits afin de pouvoir mener, à l'issue de ces inspections, des études complémentaires ou effectuer des travaux de moyenne importance sur les barrages du Gouyre et du Tordre demandés par les services de l'État.

Par ailleurs, l'année 2021 sera mise à profit pour la modernisation et la mise en œuvre d'équipements d'automatisme et de télégestion sur l'ensemble des ouvrages départementaux. Cette opération permettra la création de nouveaux indicateurs de fonctionnement (pluviométrie, suivi des débits restitués...) mais également un pilotage à distance et une visualisation instantanée des états des principaux équipements électromécaniques. Ces données seront particulièrement utiles pour optimiser les lâchures effectuées lors des soutiens d'étiages.

## **- Barrage de St Géraud**

Le projet de rehausse d'un mètre du barrage, permettant un stockage supplémentaire de 1,5 Mm<sup>3</sup> est toujours en cours sur cet ouvrage, propriété des Départements du Tarn-et-Garonne et du Tarn. Cette opération, d'un montant estimatif de 1 859 000 € HT devrait être cofinancée à hauteur de 70 à 80 % par l'Agence de l'eau et la Région.

Les études de conception sont achevées ; selon le planning prévisionnel établi par le maître d'œuvre pour cette opération, les travaux pourraient être réalisés en 2022-2023.

Pour 2021, l'Institution Interdépartementale prévoit :

- la finalisation du travail entrepris sur le foncier, à savoir : la régularisation et l'acquisition des parcelles foncières déjà comprises dans le terrain d'assiette du barrage, l'acquisition de parcelles qui seront impactées par la rehausse de la ligne d'eau du barrage et par les travaux (chemin d'accès notamment), la signature de conventions auprès d'administrés ou l'acquisition de nouvelles parcelles, pour la

réalisation d'aménagements sur des zones définies comme étant des zones de compensation environnementale,

- le dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale pour la fin du 1er semestre 2021,

- la consultation des entreprises pour les travaux de rehausse courant du dernier trimestre 2021.

Notre participation s'élèvera à 40 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement en 2021.

### **- Politique en faveur des retenues collinaires individuelles**

Une concertation a été engagée depuis l'été 2019 à l'initiative du Conseil départemental, en partenariat avec la chambre d'agriculture, autour de la question de la sécurisation de l'accès à la ressource en eau, sur les cours d'eau non réalimentés.

En effet, le Conseil départemental s'est jusqu'ici fortement impliqué sur des réalimentations, à partir d'ouvrages lui appartenant ou bien d'achat d'eau à EDF, et cela dans le double objectif de soutien des étiages et de sécurisation de la ressource en eau ; environ 100 millions de m<sup>3</sup> peuvent ainsi être mobilisés annuellement.

Il était important de pouvoir initier des mesures complémentaires à ces réalimentations pour élargir l'accès à l'eau, sur des secteurs peu ou pas desservis.

Cette démarche constitue un enjeu majeur car elle permet :

- de sécuriser des exploitations avec des cultures à forte valeur ajoutée,
- de soutenir les éleveurs en permettant la production de fourrage,
- de maintenir des exploitations à taille humaine et diversifiées, représentatives de l'agriculture tarn-et-garonnaise.

De cette réflexion ont émergé deux pistes de travail.

La première concerne le curage des retenues existantes, qui peuvent présenter un envasement supérieur à 25 % de leur capacité. Une politique d'aide a été votée en ce sens lors des orientations budgétaires de 2020.

La deuxième porte sur la réalisation de lacs, de capacité inférieure à 40 000 m<sup>3</sup>, hors cours d'eau, afin de limiter les procédures réglementaires.

La création de petites retenues offre une souplesse et une facilité de réalisation, des démarches administratives simplifiées et des financements plus abordables.

Ce projet de création de nouvelles ressources en eau, vise un double objectif :

- réduire les déséquilibres structurels constatés sur certains bassins en période d'été en substituant les pompages estivaux, pour les agriculteurs ayant des autorisations de prélèvements, par le recours à des retenues (éventuellement remplies en période hivernale),

- offrir aux agriculteurs non raccordables à un réseau existant la possibilité d'irriguer les surfaces essentielles à la sécurisation de leur activité.

Cette démarche innovante, partagée par les acteurs du territoire (Conseil départemental, Chambre d'agriculture, FDSEA, confédération paysanne, Coordination rurale, Jeunes agriculteurs, Fédération des CUMA, ADEAR, FNE82, UFC-que choisir 82, Fédérations de pêche et de chasse) a donné lieu à la rédaction d'une charte, co-signée le 26 mars 2021, qui doit aboutir à :

- une cohérence départementale pour les exploitations et le milieu naturel,
- une solidité administrative des projets,
- un accompagnement des agriculteurs pour favoriser l'émergence des projets,
- des plans de financements bonifiés.

Cette démarche, présentée lors de sa visite à Montauban le 15 mars dernier au Président de la République, a retenu son attention, dans un contexte actuel, particulièrement polémique autour de la question de la ressource en eau.

Elle sera prochainement soumise aux services instructeurs de l'État, ainsi qu'aux cofinanceurs : Agence de l'Eau et Région.

**- Étude départementale de ressource en eau en partenariat avec le BRGM (Bureau de recherche géologiques et minières)**

Une étude départementale de connaissance des eaux souterraines a démarré depuis le 1<sup>er</sup> février, pour une durée estimative de 18 mois. Elle a été confiée au BRGM, établissement public de référence en la matière, par le biais d'une « convention de recherche partagée ». L'objet est de réaliser un atlas à l'échelle du département qui permettra d'actualiser et de numériser l'ensemble des données disponibles (la dernière synthèse datant de 1978 pour le Tarn-et-Garonne).

Dans un deuxième temps, il est prévu d'engager un travail prospectif de recherche de ressources souterraines. Si ces prospections s'avéraient prometteuses, des investigations complémentaires pourraient alors s'envisager.

Pour mémoire, une première autorisation d'engagement de **160 000 €** avait été inscrite pour cette opération en 2019, reportée par le BRGM du fait de son plan de charge. 100 000 € de crédits de paiement sont inscrits en 2021. Des recettes sont attendues de l'Agence de l'eau et de la Région à hauteur de 80 %.

## **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES**

Pour 2021, l'enveloppe des crédits affectés à ces politiques d'aides intègre les besoins déjà identifiés et permettra la prise en compte de dossiers qui pourraient nous parvenir en cours d'année.

### **- Eau potable**

En matière d'eau potable, les besoins en autorisation de programme, pour cette année 2021, s'établissent à **400 000 €** de crédits en capital et à **1 300 000 €** de crédits en annuités soit un total de **1 700 000 €**.

Ils correspondent à 58 opérations présentées par 14 maîtres d'ouvrage, pour un coût de travaux de 23,8 M€ HT. Parmi celles-ci, 95 % concernent des renouvellements de réseaux d'eau potable, ce qui confirme la nécessité pour les collectivités de maintenir un niveau d'engagement soutenu sur ce type de travaux.

### **- Assainissement collectif**

Les besoins en autorisation de programme s'établissent à **250 000 €** de crédits en capital.

Ils correspondent à 14 opérations portées par 12 maîtres d'ouvrage, pour un coût de travaux de 4 M€ HT. Parmi celles-ci, 10 concernent des extensions de réseaux d'assainissement collectif, 3 autres visent l'amélioration du traitement des eaux usées. Dans l'ensemble, il est observé depuis plusieurs années une baisse sensible des investissements réalisés, en particulier au niveau des stations d'épuration, car les communes rurales susceptibles de mettre en place l'assainissement collectif en zone agglomérée, sont aujourd'hui équipées.

## **- Périmètres de Protection des Captages d'Eau Potable**

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitaient.

En début d'année 2021, 43 captages étaient protégés, représentant 97 % de la population départementale.

Conformément à l'information faite lors de l'examen du budget primitif 2019, il est proposé de stopper l'accompagnement administratif de nos services.

Afin de ne pas pénaliser les collectivités qui auraient des procédures en cours ou à venir, il est proposé d'intervenir sous la forme d'une participation financière du Département, en partenariat avec l'Agence de l'eau. Cette nouvelle politique fait l'objet d'un rapport spécial.

## **MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ**

### **- Politique de gestion de l'espace rivière**

Depuis la Décision Modificative de 2019, le Conseil départemental accompagne les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux sur la base d'un nouveau règlement financier.

Ainsi, sont subventionnées les opérations suivantes :

- les études,
- les travaux d'entretien et de restauration des berges,
- les travaux lourds ayant trait à la consolidation de berges ou encore à ceux résultant d'aléas climatiques (dommages causés par des tempêtes notamment),
- les travaux de renaturation : plantations de ripisylve (frange boisée le long d'un cours d'eau) ou de haies champêtres.

Qu'elles soient réalisées en régie ou par des prestataires, ces opérations sont financées, la plupart du temps, dans le cadre de documents de planification que sont les plans pluriannuels de gestion.

Le Conseil départemental apporte aussi une assistance technique aux maîtres d'ouvrage par le biais de sa cellule d'animation territoriale « rivières » et « zones humides ».

Les aides sollicitées auprès du Conseil départemental le sont en complément des participations de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional dans la perspective d'atteindre ou d'approcher les 80 % d'aides publiques.

Concernant nos modalités d'instruction, depuis 2014, les dossiers relatifs aux opérations dont la réalisation est programmée sur l'année N, sont pris en compte l'année N+1, et ce afin de pouvoir ajuster nos financements à ceux de l'Agence de l'eau et de la Région et de consommer les crédits de façon efficiente. Ainsi, sont retenus cette année les travaux et études 2020, ceux de 2021 étant reportés pour être présentés lors du prochain Budget Primitif 2022.

Pour l'exercice 2021, les besoins en autorisation de programme pour 2021 s'établissent à **20 000 €** pour les études et **80 000 €** pour les travaux. Ils correspondent à 23 dossiers, répartis ainsi :

- 3 dossiers relatifs à des études,
- 5 dossiers relatifs à l'entretien de berges,
- 15 dossiers concernent des interventions diverses de restauration, de renaturation ou encore de travaux lourds.

#### **- Politique des espaces naturels sensibles (ENS)**

Cette politique est un levier majeur pour valoriser les territoires ruraux du département :

- elle s'inscrit dans un contexte mondial visant à enrayer l'érosion de la biodiversité,
- les ENS sont des supports privilégiés de découverte de la nature et de sensibilisation aux enjeux environnementaux,
- les ENS trouvent des complémentarités avec des initiatives locales lorsqu'il s'agit d'itinérance douce, de valorisation du cadre de vie, de tourisme de proximité,...

Le Conseil départemental, conformément à sa charte départementale, intervient à 2 niveaux :

- il se porte maître d'ouvrage de la gestion et la valorisation de sites ENS considérés comme étant "d'intérêt départemental" ;
- il accompagne techniquement et financièrement la gestion et la valorisation de sites ENS dits "d'intérêt local".

Ces 2 types d'ENS doivent former un réseau, si possible représentatifs des entités paysagères du département et donc des milieux naturels qui les composent.

Le rôle du Département est de faire connaître et "faire vivre" ce réseau d'ENS. C'est la raison pour laquelle un site Internet dédié est en cours de création. Le Département organise également des animations sur les sites, notamment avec l'aide du tissu associatif (CPIE Quercy-Garonne, Fédérations départementales de pêche et de chasse, CAUE de Tarn-et-Garonne, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, etc.).

Les actions menées sur nos sites ENS sont consignées dans des plans de gestion qui constituent une programmation pluriannuelle d'entretien ou d'aménagements à réaliser.

**Ces actions sont conduites, soit en régie : brigade verte, Unité d'Exploitation Territoriale et Travaux en Régie (UETR)etc, soit de manière externalisée.**

- **Sites d'envergure départementale :**

- Corridor Garonnais :

Le Département poursuit la gestion et la valorisation de 4 sites du corridor garonnais :

- L'île de *Labreille* à Verdun-sur-Garonne et l'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier

Les plans de gestion 2016-2020 de ces 2 ENS sont en cours de révision.

Sur l'île de *Labreille*, outre la poursuite de l'entretien des zones ouvertes, il est prévu d'installer un éco-pâturage sur la prairie centrale (3 ha). 8 000 € en investissement (pose de barrières et installation d'un cabanon) et 11 000 € en fonctionnement ont été budgétisés pour accueillir un troupeau d'ovins.

En outre, il est prévu de créer un sentier d'interprétation (15 000 € inscrits en investissement).

- Le site du *Pont de Bioule* à Saint-Nicolas-de-la-Grave

Les actions de ce site bénéficient d'aides (taux de 80%) dans le cadre d'un contrat Natura 2000.



Après avoir abattu une peupleraie dépérissante (2,2 ha), un boisement diversifié sera installé (21 000 € inscrits en investissement). Le secteur en prairie (4 ha environ) sera entretenu par éco-pâturage par l'intermédiaire d'un éleveur local.

A noter que ce site a déjà fait l'objet de plantations de 450 ml de haies champêtres.

Les premiers aménagements pour le public (pose d'une barrière pour limiter les accès sur une route communale et création d'un parking) sont envisagés avec l'aide de notre Unité d'Exploitation et Travaux en Régie (UETR).

#### - Le site de l'*Espinassié* à Bourret / Montech

Les opérations de réouverture et de revégétalisation du bras-mort, constitutif du site, ont été réalisées. Ce projet revêt un caractère exemplaire.

Il est nécessaire désormais de prévoir la mise en place d'un platelage sur ce bras ainsi reconnecté à la Garonne pour que le public puisse y accéder, par voie pédestre, depuis l'ancien pont de Bourret. 25 000 € ont été inscrits en investissement à cet effet.

Il est aussi programmé sur ce site le maintien de zones de prairie, la plantation d'un boisement diversifié, de haies champêtres, ou encore la création de parcelles agroforestières. Ces plantations (55 000 € de crédits budgétisés en investissement), d'une superficie totale d'environ 13 ha, formeront avec les prairies une mosaïque de milieux propices à la biodiversité et à la découverte par la création future d'un sentier d'interprétation.

Au final, ce sont près de 100 ha d'espaces naturels en bord de fleuve qui auront été préservés et valorisés.

- Les lacs du Gouyre et du Tordre

Les deux plans de gestion (finalisés début 2020) de ces deux espaces lacustres, propriétés du Département, sont actuellement mis en œuvre. Les fiches « actions » prévoient une gestion différenciée de ces lacs à des fins environnementales mais aussi une ouverture maîtrisée au public (activité « pêche » en particulier) dans le respect des usages existants.

L'année 2020 a été mise à profit pour délimiter précisément, à l'aide d'un cabinet de géomètres, la propriété départementale et ce, dans la perspective notamment de créer des sentiers autour des 2 lacs.

Sur le lac du Gouyre, la création du sentier ne peut se faire sans l'installation d'une passerelle (42 000 € de crédits inscrits en investissement). Sur le lac du Tordre, 3 passerelles sont à installer (6 000 € prévus en investissement) pour le franchissement de fossés.

Aux abords du Tordre, il est projeté enfin d'installer un éco-pâturage (8 000 € budgétisés en investissement pour la pose de clôtures et l'installation d'un cabanon) avec un éleveur local et d'entretenir ainsi la queue du lac (10 000 € en fonctionnement).

Il est prévu que l'ancienne maison d'habitation située sur la partie sud-ouest de ce site devienne un support d'accueil du grand public et des scolaires faisant ainsi office de « maison de la nature ». Une Autorisation de Programme de 80 000 € est proposée pour permettre sa réfection et son aménagement.

- Les Caussadeze à Saint-Antonin-Noble-Val

Le Département a acquis, en 2018, une trentaine d'hectares sur le Causse à Saint-Antonin-Noble-Val, à proximité du point de vue emblématique qu'est le cirque de Bône.

Comme nous l'avons effectué pour les lacs du *Gouyre* et du *Tordre*, la propriété départementale a été délimitée précisément par un Cabinet de géomètres.

En 2020, nous avons déjà mis en place un éco-pâturage itinérant avec un éleveur sur une partie des prairies (10 ha environ).

Il est nécessaire désormais d'engager la rédaction d'un plan de gestion dont la méthodologie prévoit la réalisation d'un diagnostic écologique « 4 saisons ». 6 500 € ont été inscrits en investissement pour mener à bien cette prestation.

- **Sites d'intérêt local**

Le Conseil départemental offre la possibilité à des maîtres d'ouvrage locaux, collectivités ou associations reconnues, de gérer des sites labellisés ENS en bénéficiant d'aides dédiées et de l'assistance des techniciens de notre collectivité.

Plusieurs projets sont notamment en cours sur les sites suivants : cirque de Labarthe à Caylus, île de Nègrepelisse, zones humides à Beaumont-de-Lomagne et Larrazet.

Aucune demande de subvention n'a été enregistrée pour l'exercice budgétaire 2021.

## **POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE**

### **- Déchets non dangereux**

#### **Planification :**

Le Conseil départemental était responsable de l'élaboration puis du suivi des plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que du Plan du Bâtiment et Travaux Publics. Suite à la parution de la loi NOTRe, le transfert de compétence pour la planification des déchets vers la Région s'est effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A ce titre, une compensation de **23 575 €** lui est versée annuellement depuis 2017.

#### **Equipements : les déchetteries**

La démographie en hausse importante que connaît notre département, ainsi que le développement de nouvelles filières de tri et de valorisation de déchets, conduisent les collectivités à étendre le réseau de déchetteries initialement envisagé.

Ainsi, la communauté de communes Terres de confluences et la communauté de communes des 2 rives présentent deux dossiers relatifs à la modernisation et à l'extension de 4 déchetterie (Castelsarrasin, Moissac, St Nicolas et Valence d'Agen) et d'une recyclerie (Castelsarrasin).

Le montant estimatif des travaux présentés par ces deux intercommunalités est estimé à 779 390 € HT.

Notre politique d'aide, qui entre dans le cadre des dotations accordées aux intercommunalités, prévoit un financement maximum à hauteur de 10 %, soit une subvention envisagée de **77 939 €**.

Une autorisation de programme de 140 000 € a été inscrite pour la prise en compte éventuelle de nouveaux dossiers.

### **- Syndicat départemental des déchets (SDD)**

La participation du Département au Syndicat départemental s'établit conformément aux modalités prévues par les statuts du syndicat, soit une contribution à hauteur de 50% pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Cette participation élevée traduit l'implication du Département sur cette structure, dont il a initié la création en 2002.

Pour 2021 il est proposé d'attribuer **92 600 €** pour les dépenses de structure et **170 000 €** de contribution aux dépenses d'investissement.

Pour information, entre 2002 et 2014, le SDD a engagé pour 7,1 M€ de travaux ou acquisition de matériel, très majoritairement financés par le Département.

Il s'est agi principalement de démolir 3 incinérateurs obsolètes, de fermer une décharge, d'organiser le transfert des déchets par la construction de quais de transfert et l'acquisition de gros porteurs.

Enfin, le SDD a porté la réalisation de 2 équipements structurants : une unité de traitement de matières de vidanges dimensionnée pour traiter tout l'Est du département, une plateforme de stockage et de broyage de bois.

#### Perspectives :

Les premiers investissements sont à ce jour remboursés, ils le seront tous en 2027.

Le syndicat va engager de nouvelles dépenses dès 2021, notamment l'acquisition de gros porteurs ainsi que d'engins de tassage. Elles sont estimées à 500 000 € HT et feront donc l'objet du soutien financier du Département. Des investissements potentiellement importants devront être réalisés sur l'ancienne décharge de Réalville, qui suite à des malfaçons occasionne une pollution du milieu naturel.

Par ailleurs, le SDD œuvre pour dynamiser la filière bois, par un fonctionnement optimisé de la plateforme bois existante. La possibilité de créer une deuxième plateforme à l'Ouest du département représente une éventualité à ce jour.

Enfin le syndicat va engager une réflexion poussée d'une part sur la prévention des déchets au travers d'un appel à candidature de l'ADEME et d'autre part sur la gestion des biodéchets dont le tri et le traitement spécifique seront rendus obligatoires au 31 décembre 2023.

## L'AIDE AUX ASSOCIATION QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

300 000 € de crédits ont été inscrits pour répondre aux demandes de subventions d'une dizaine d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Il s'agit de partenaires sur lesquels nous nous appuyons pour développer :

- nos politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité. A noter un nouveau partenariat très productif avec la société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne,

- nos interventions internes en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables,

- des actions d'information et d'animation auprès du public, et en particulier en milieu scolaire, dans les domaines de l'eau, des déchets, de la biodiversité.

En 2021, le subventionnement du CAUE pour réaliser l'information et le conseil auprès des particuliers en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables a fortement augmenté (de 24 000 € à 75 580 €). En effet le dispositif "espace info-énergie" a évolué sous l'impulsion de l'Etat et de la Région pour devenir "Guichet Unique pour la Rénovation Energétique". Il s'agit aujourd'hui d'une part de simplifier l'accès à l'information en réduisant le nombre d'interlocuteurs et d'autre part d'accompagner les usagers pour la réalisation de travaux en leur faisant bénéficier d'un accompagnement financier optimisé.

Par ailleurs nous soutenons aussi fortement la CLI (Commission Locale d'Information) qui constitue un organisme de référence et indépendant pour le suivi de la centrale de Golfech au travers d'un financement direct de la structure, mais aussi par le biais de mesures de la radioactivité via le GIP Publics labos.

## 9ÈME COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

### VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES

Ce service gère les enveloppes de subventions aux acteurs culturels locaux : associations, communes et intercommunalités, écoles de musique, ainsi que des crédits de remboursements de frais de transports pour les élèves acheminés sur les lieux culturels du Département, et de prix pour les lauréats de concours. Il gère par ailleurs le budget et les plannings d'activités de la cellule Tarn-et-Garonne Régie Spectacles ainsi que les actions de promotion de la langue occitane.

Le budget global de ce service s'élève à **1 664 666 €**.

#### **- Politique de soutien aux acteurs culturels**

**1 640 800 €**

Sept enveloppes de subventions aux acteurs culturels du territoire ont été définies pour un montant global de **1 640 800 €** qui se décompose comme suit :

- **60 000 €** pour l'opération d'Inventaire du patrimoine bâti dans le cadre du partenariat avec la Région et le PETR Midi-Quercy (dont 36 000 € au titre de 2021 et 24 000 € au titre de 2022) ;

- **56 800 €** pour le Centre d'art La Cuisine à Nègrepelisse (dont 14 800 € au titre de 2019, 14 800 € au titre de 2020, 27 200 € au titre de 2021) ;

- **430 000 €** pour le soutien aux organismes départementaux (TGAC) ;

- **206 000 €** pour le soutien aux écoles de musique soit : **182 000 €** aux écoles publiques dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques et **24 000 €** aux écoles associatives ;

- **825 000 €** pour les événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des associations ;

- **55 000 €** pour des événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des collectivités ;

- **8 000 €** pour la création ou le fonctionnement des chorales (aide forfaitaire annuelle de 300 euros pour chaque groupe).

## **- Autres crédits de fonctionnement**

**24 500 €**

- participation aux frais de transports culturels des écoliers = **15 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des collégiens = **6 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des lycéens = **1 000 €**.

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses sorties pédagogiques à vocation culturelle sont annulées ; les demandes de prises en charge des transports correspondants sont donc, de fait, nettement moins importantes.

- prix divers pour les collégiens = **2 500 €**.

La vente des livres du projet « Al canton » procure **en recettes de fonctionnement** une somme de **1 000 €**.

## **TARN ET GARONNE REGIE SPECTACLE**

Cette cellule, composée de trois techniciens spécialisés en lumière et son, propose ses interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socio-culturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité professionnelle à des tarifs préférentiels.

Le budget 2021 proposé s'élève à **15 000 €**.

### **- Investissement :**

Un programme de renouvellement du parc amplification et du parc lumière est mis en place pour **20 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2021 pour laquelle **10 000 €** sont inscrits en crédits de paiement 2021 (10 000 € seront inscrits en 2022).

### **- Fonctionnement :**

Un crédit de **5 000 €** est nécessaire pour faire face aux dépenses courantes d'achat de petit matériel et de maintenance.

Au-regard de la situation sanitaire, les prestations de Tarn-et-Garonne Régie Spectacle sont évaluées, **en recettes de fonctionnement**, à **20 000 €**.

## MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques de Tarn-et-Garonne des collections imprimées et audiovisuelles, forme et accompagne les bibliothécaires salariés et bénévoles, offre des conseils en matière de construction, d'aménagement et d'informatisation de bibliothèques ou encore propose des services innovants.

Son soutien à la Lecture Publique s'inscrit dans le cadre d'un nouveau plan d'aide, le Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, adopté par délibération du 18 décembre 2019.

Ce plan prévoit un ensemble d'aides financières pour la création, la rénovation, la modernisation ou le réaménagement de bibliothèques (BIBA), pour l'acquisition de mobilier (BIBM), pour l'informatisation (BINF), ainsi qu'une aide en investissement pour l'animation des réseaux (BIAR) et une aide en fonctionnement pour des études d'opportunité (BIET).

**Le budget prévisionnel 2021 de la Médiathèque départementale s'élève à 315 993 € :**

- **254 760 € en fonctionnement,**
- **et 61 233 € en investissement.**

### **I – FONCTIONNEMENT**

**254 760 €**

**- Ressources numériques et base de données bibliographiques : 35 000 €**

Dans le cadre de la deuxième année du **Contrat de Territoire Lecture avec l'État**, la Médiathèque continue de développer son offre de **ressources numériques** via son portail (**30 000 €**). L'État subventionne ce projet à hauteur de 50 %. Le coût annuel de la base de données livres ORB s'élève à **5 000 €**.

**- Acquisition de documents : 172 500 €**

Ce budget est proposé pour l'acquisition des documents, tous supports confondus.

**- Formation et action culturelle : 35 010 €**



Un budget de **20 910 €** est prévu pour la formation des bibliothécaires du réseau départemental et les frais d'interventions dans le cadre des ateliers d'Éducation aux Médias et à l'information. **14 100 €** sont proposés pour ses différentes actions culturelles (Mois du Film Documentaire, Média'Tour, projections de films à l'espace des Augustins).

- **Frais divers : 12 250 €**

Il s'agit de fournitures et documentations diverses.

## **II – INVESTISSEMENT**

**61 233 €**

- **Mobilier (BIBM) : 38 000 €**

Dans le cadre du nouveau SDLP, la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy et la commune de Beaumont-de-Lomagne ont sollicité l'aide du Département pour un renouvellement de mobilier de bibliothèques. Une autorisation de programme de 50 000 € est prévue sur cette politique avec une inscription de crédits de paiement de 38 000 € au titre de 2021.

- **Informatisation (BINF) : 5 333 €**

Une autorisation de programme de 10 000 € est prévue avec une inscription de crédits de paiement 2021 de 5 333 € pour les projets de ré-informatisation de la Communauté de communes du Pays-de-Serres-en-Quercy et des communes de Beaumont-de-Lomagne et Marsac.

- **Construction et Aménagement des bibliothèques : 10 000 €**

Une autorisation de programme de 50 000 € est affectée à cette politique avec une inscription de 10 000 € de crédits de paiement au titre de 2021 pour la deuxième tranche prévisionnelle des travaux de ré-aménagement de la bibliothèque municipale de Montauban.

- **Acquisition de matériel d'animation : 5 600 €**

La Médiathèque met à disposition des bibliothèques du département du matériel d'animation et, dans cette perspective, souhaite acquérir une exposition itinérante accompagnée de jeux de société.

## - Autres matériels divers : 2 300 €

Par ailleurs, je vous rappelle que la Médiathèque dessert 108 communes du Département, 55 dans le cadre des échanges à la médiathèque (principalement les bibliothèques appartenant à un réseau de lecture publique), 53 par le biais des tournées pour les bibliothèques isolées et dépôts. Véritable service public de proximité, les services itinérants (bibliobus et musibus) permettent aux bibliothèques isolées, dépôts mairie et école, de proposer des documents variés et de qualité à leurs usagers. Ce sont plus de 30 000 prêts annuels qui sont effectués en moyenne chaque année par cette bibliothèque ambulante.

Or, les véhicules actuels sont vieillissants et peu écologiques. Le bibliobus présente également des problèmes de sécurité pour les agents, en l'absence de ceintures sur ce véhicule.

Je vous propose donc le maintien de ce service avec **un nouveau véhicule, un médiabus, qui remplacera à la fois le bibliobus et le musibus existants**. Ce nouveau véhicule pourra acheminer tous types de documents dont des supports multimédias, et permettra des actions de médiation.

La DRAC Occitanie pourra subventionner notre achat à hauteur de 50% à 70% du prix hors taxe du véhicule, sachant que la fourchette haute pour l'achat d'un véhicule neuf est estimée à 400 000 € TTC.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX**

Lors du Budget Primitif de 2016, l'assemblée départementale a voté une opération pluriannuelle de travaux de réhabilitation importants sur le bâtiment de la médiathèque, pour un montant de 1 213 000 € .

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cascarigny et le bureau d'études Girus.

La réfection de l'ensemble des toitures du site, de remplacement des portes sectionnelles des garages et la transformation de l'ancien logement de fonction pour l'extension des bureaux ont été réalisés pour un montant de **194 724,80 € TTC**.

L'étape suivante, qui sera réalisée en 2021, portera sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures vitrées ainsi que sur la réfection totale des installations électriques.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du plan France Relance pour ces travaux.

## **ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

Les Archives départementales constituent une administration de plus de deux siècles d'existence et d'expertise. Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, la conservation et la valorisation des archives sont **une compétence obligatoire du Département** et le restent dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

### **Ses missions fondamentales sont :**

#### **➤ Contrôler**

L'administration est responsable de la gestion des documents qu'elle produit ou reçoit dans l'exercice de ses fonctions, sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales. Ce contrôle s'exerce sur tous les producteurs d'archives publiques du Département, à travers un rôle de conseil pour la gestion des dossiers et le visa réglementaire du directeur des Archives avant toute élimination de documents.

#### **➤ Collecter**

Les Archives départementales reçoivent les versements obligatoires de l'administration et des établissements publics après approbation du bordereau rédigé à cet effet par le service producteur. Elles s'enrichissent aussi, le cas échéant, de dépôts, dons et achats de fonds privés intéressant l'histoire locale.

#### **➤ Conserver**

Du parchemin aux données électroniques, les archives constituent un patrimoine à forte valeur juridique et historique, mais d'une grande fragilité. Les conditions de conservation et de sécurité des fonds dans le dépôt exigent une vigilance et un soin permanents.

#### **➤ Classer**

Les fonds d'archives donnent lieu à un travail rigoureux et normé de classement et de rédaction d'inventaires, aussi appelés instruments de recherches, qui sont comme la clé d'accès aux documents.

## ➤ **Communiquer**

Les fonds sont accessibles en salle de lecture et sur le site internet ([www.archives82.fr](http://www.archives82.fr)) des Archives départementales. De plus, un service éducatif accueille tout au long de l'année des scolaires pour des activités pédagogiques. Enfin, expositions et autres manifestations culturelles (Journées du patrimoine, Grande Collecte etc.) sont régulièrement organisées par le service.

En 2021, le **budget prévisionnel global** des Archives départementales **s'élève à 123 200 €** répartis comme suit :

## **I – FONCTIONNEMENT**

En **fonctionnement**, les grandes lignes directrices demeurent la valorisation et la conservation préventive des documents :

- les opérations de numérisation et d'hébergement des données constituent une dépense récurrente. Cette année cependant pourrait être l'occasion, selon l'avancement du chantier de restructuration, de réaliser un nouveau film de présentation des missions des Archives, qui serait réalisé en plusieurs parties dont la première prévue à l'automne, mais aussi de publier un livre tiré de l'exposition sur les années 20 qui a rencontré un vif succès auprès du public en 2019-2020. Enfin quelques manifestations particulières (concerts) pourraient être données lors des journées du patrimoine (18 000 €).

- la sensibilisation des scolaires est une orientation ancienne et forte des Archives départementales. Outre les initiations données au service éducatif, des séances consacrées à la formation et à l'évolution des anciennes écritures sont assurées par un calligraphe dans les écoles tout au long de l'année (2 800 €).

- le service acquiert chaque année des ouvrages et périodiques d'histoire générale et d'histoire locale, qui sont des outils de travail indispensables aux agents chargés de classements, mais également aux généalogistes, étudiants, universitaires et autres lecteurs qui viennent en salle de lecture exploiter nos ressources (8 000 €).

- en ce qui concerne les achats de fournitures le marché de cartonnages a été renouvelé fin 2020, sont également prévues des dépenses liées à la rénovation d'un bureau ancien et au fonctionnement des ateliers comme des transparents pour protéger les documents, des classeurs spécifiques etc. (25 000 €)

Le reste des dépenses (7 400 €) concerne des frais de maintenance des matériels numériques, de petites fournitures spécifiques aux archives, de destruction sécurisée de documents publics éliminables (pilon), ainsi que les divers droits et redevances liés à la réutilisation d'images, de sons et documents.

## **II – INVESTISSEMENT**

En **investissement**, l'essentiel des crédits alloués viendra alimenter la ligne destinée à la restauration de documents anciens, dotée d'une AP de 180 000 € initiée en 2020, avec une répartition des crédits de paiement de 45 000 € en 2021, 60 000 € en 2022 et le solde en 2023. 14 000 € sont également prévus pour l'acquisition de documents présentant un grand intérêt historique pour les Archives. Le surplus (3 000 €) constitue une réserve pour l'acquisition de matériels spécifiques pour les ateliers de numérisation ou pour la conservation des archives.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX**

L'autorisation de programme du projet de restructuration des Archives départementales a été réajustée en 2017 à 4 315 000 € après révision du programme.

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne.

Le projet est décomposé en plusieurs phases de travaux.

En 2018-2019, une première phase de travaux a été faite. Elle a consisté en la réalisation :

- du clos-couvert (remplacement de la toiture, isolation thermique et reprise ponctuelle de charpente) ;
- du remplacement des menuiseries extérieures ;
- de l'aménagement des bureaux provisoires au 1er étage de l'aile Est du bâtiment (ancien logement de fonction) ;
- des travaux d'assainissement (reprise intégrale du réseau d'eaux pluviales sur toutes les façades) et
- des travaux de gros-oeuvre dans la maison voisine (ex- Razali).

Le montant de ces travaux s'est élevé à **595 799,53 € TTC**. Les travaux de la première phase ont été réceptionnés en octobre 2019.

La deuxième phase de travaux a commencé en septembre 2020 pour une durée estimative de 10 mois.

Les travaux consistent en :

- l'aménagement de la maison voisine (ex- Razali) permettant de transférer l'atelier pédagogique au rez-de-chaussée et, au premier étage, des bureaux pour l'animation et une salle de réunion. Un ascenseur est créé pour relier les deux niveaux ;
- le réagencement de l'ensemble des locaux de travail interne dans les différents espaces du bâtiment ;
- la création d'une entrée du public par la cour et la création d'un espace d'accueil, sanitaire, vestiaires en amont de la salle de lecture ;
- la création d'un ascenseur dans l'escalier d'honneur permettant de relier le sous-sol au 1<sup>er</sup> étage ;
- dans le pavillon sud de l'aile ouest, la création d'un espace de versement des documents au rez-de-chaussée et de l'atelier de restauration au 1<sup>er</sup> étage. Un monte-charge est créé pour relier ces deux niveaux.

Le montant de ces travaux est estimé à **1 600 000,00 € TTC**.

La troisième phase consistant en l'aménagement de l'ancien gymnase du mas est en cours d'étude et permettra de réaliser une extension des magasins d'archives.

La quatrième phase de travaux consistera à améliorer les conditions hygroclimatiques des magasins actuels.

Pour ces travaux, il a été sollicité les fonds France Relance ainsi que de la DSID.

## **ABBAYE DE BELLEPERCHE**

L'abbaye de Belleperche comprend deux entités :

- le Musée des Arts de la Table qui retrace l'évolution des manières de manger du Moyen Âge à nos jours, au travers de collections et d'expositions ;
- le service du patrimoine départemental, qui instruit les dossiers de demande de subvention au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé des communes.

Au titre de l'année 2021, le budget prévisionnel global du service est de 536 812 €, ainsi répartis :

## **I - FONCTIONNEMENT**

**131 650 €**

La majeure partie de ce budget est proposée pour les contrats artistiques dans le cadre des animations 2021 dont le programme a été voté en DM 2020 (88 000 €).

- ✓ le 8 mai, spectacle jeune public « Nom d'une pipe ! En êtes vous sciure ? » par la compagnie Les Philosophes barbares, deux séances tout public. Coût : 2 500 €.
- ✓ le 29 mai à 21h, la Nuit de l'abbaye, soirée interactive par la compagnie Culture en Mouvements, dans le cadre de la Nuit européenne des Musées. Tout public, coût : 4 500 €.
- ✓ en juin, Journées occitanes, à l'attention des élèves du département en partenariat avec l'ALCOC. Ce sera la neuvième édition de ce rendez-vous qui permet de faire découvrir la culture occitane à environ 700 enfants.
- ✓ le 18 juin, « temps danse » avec Esquisse, par la compagnie Sophie Carlin Nanabsolue, spectacle puis semaine de résidence, coût 3 800 €.
- ✓ les 2 et 3 juillet, soirée « Scholae magicae », nouvelle édition de la murder party suite au succès des éditions 2017, 2018 et 2019, dans un univers dérivé de celui de Harry Potter. Tout public, coût : 5 500 €.
- ✓ 7 et 28 juillet, et 18 août « Mercredis de l'abbaye », animations autour des collections avec atelier parents-enfants, tout public à partir de 5 ans.
- ✓ 21 juillet et 25 août, « Mercredis de l'abbaye » à destination des adolescents, jeu de rôle grandeur nature sur le thème médiéval fantastique par la compagnie « Avant d'ouvrir ». Coût : 2 500 €.
- ✓ le 24 juillet toute la journée, mini festival « Apportez votre chaise ». Plusieurs séances du matin au soir avec lectures pendant les pauses repas. L'édition improvisée en 2020 suite à la réouverture des sites culturels a été un réel succès et a montré le besoin du public de trouver ce type de propositions conviviales et éclectiques destinées aux petits comme aux grands. Coût : 6 500 €.
- ✓ le 30 juillet, « Hamlet », adaptation de la célèbre pièce de théâtre de Shakespeare par la compagnie Arène Théâtre, coût : 6 000 €.
- ✓ le 7 août, « Pique-nique concert » avec le groupe Captain star. Tout public, coût : 2 700 €.

- ✓ du 16 au 19 septembre, Les Médiévales. Nombreux spectacles et ateliers autour du thème des quinze ans de la manifestation. Deux jours à destination des écoles et deux jours tout public. Coût estimé : 51 000 €.
- ✓ Juillet : participation à l'opération nationale « Partir en Livre » en partenariat envisagé avec la médiathèque départementale.
- ✓ Octobre : participation à l'opération nationale « Semaine du goût » en partenariat avec le lycée Jean de Prades de Castelsarrasin.
- ✓ Dimanche 3 octobre : concert dans le cadre du festival « Passions baroques » organisés par l'association Les amis de l'orchestre baroque Les Passions : 3 000 €.

Le solde est affecté à diverses dépenses de fonctionnement (droits d'auteurs, impressions, fournitures,...).

## **II - INVESTISSEMENT**

**405 162 €**

- dont 344 362 € au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques ;

- 60 800 € pour les acquisitions, matériel technique et mobilier du Musée des Arts de la Table au titre des AP 2020.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX**

Une étude de programmiste sur le monument historique avait fait notamment ressortir la nécessité de mettre en place un programme pluriannuel de travaux de préservation d'urgences sanitaires et de salubrité. Ces travaux ont été estimés à 385 000 € compte tenu de l'installation d'une citerne de réserve d'eau incendie, honoraires compris.

Une autorisation de programme a été votée lors du Budget Primitif de 2016 avec le choix d'un maître d'œuvre à compétence patrimoniale en 2017 pour un montant de **12 599,72 € TTC**.

La première phase de travaux a été réalisée en 2019 :

- Réfectoire médiéval – façade ouest ;
- Réfection des façades du cloître : dévégétalisation, remalliage des fissures, relancis de briques foraines, ... ;



- Étalement et mise en sécurité des salles du rez-de-chaussée et du premier étage – secteur nord ;
- Mise en place d'une cuve citerne pour assurer la sécurité incendie de l'Abbaye de Belleperche (non prévu initialement).

Le montant des travaux de cette phase s'élève à **136 781,95 € TTC**.

La deuxième phase de travaux, qui a été réalisée au cours de l'année 2020, comprend :

- Traitement assainissement (création d'exutoire) du cloître ;
- Décors de gypserie : réfectoire de XVIIIème siècle, « appartements du prieur » ;
- Peintures murales : « appartements du prieur », "Appartements Davach de Thèze" ;
- Consolidation des enduits façade sud et galerie ailes nord et ouest du cloître.

Le montant de travaux de cette phase s'est élevé à **72 743,16 € TTC**.

La dernière phase de ce programme triennal de travaux concerne la restitution d'une toiture sur l'aile sud du cloître.

Dépossédé de ses toitures il y a une vingtaine d'années lors des travaux sur l'aile Nord, ce corps de bâtiment se présente aujourd'hui comme une semi-ruine, sans vocation. En l'absence de protection, les maçonneries se dégradent, la végétation prolifère sur les parements, et des briques sont en équilibre instable sur les arases, constituant un risque pour le public.

Afin d'assurer la préservation de ce corps de bâtiment et d'améliorer la présentation du site – en restituant une volumétrie lisible autant de l'intérieur de la cour que depuis les abords extérieurs, la restitution des toitures respectera les dispositions anciennes encore clairement lisibles sur les maçonneries en place : empochements des entrants et des pannes, engravure des anciens solins, etc...

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à environ 150 000 € TTC.

## **ESPACE DES AUGUSTINS**

L'Espace des Augustins, espace culturel départemental ouvert depuis 2010, conforte sa montée en puissance et son bilan de fréquentation depuis les deux dernières saisons. Grâce aux moyens matériels, financiers et humains mis sur des

postes tels que la programmation ou la communication, l'espace des Augustins a désormais acquis une identité et un niveau important de notoriété sur notre territoire.

La saison 2021-2022 sera caractérisée par une très belle programmation qui viendra compenser la saison 2020-2021 qui devait marquer les 10 ans d'ouverture de l'ERP et qui n'a pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire. Une programmation importante est donc une nouvelle fois envisagée concernant les expositions et les spectacles.

Le budget prévisionnel global 2021, qui impacte la prochaine saison 2021-2022, s'élève à **119 450 €** en dépenses :

## **I – FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement s'élève à **85 450 €**.

Le budget 2020 était déjà en augmentation par rapport à 2019 du fait de la programmation anniversaire des 10 ans des Augustins et de la demande croissante du public (pour mémoire, les actions programmées par les Augustins entre octobre 2019 et février 2020 obtiennent un taux de remplissage de plus de 80 % en moyenne) .

En raison de la crise sanitaire, la quasi-totalité de la programmation ayant été annulée, une programmation similaire de grande qualité a été prévue pour la saison 2021-2022.

Les partenariats établis sont pérennisés et de nouveaux sont mis en place avec des projets en cours de construction pour la saison 2021-2022.

## **II – INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement s'élève à 34 000 € correspondant à un plan pluri-annuel pour l'acquisition de matériel lumière et d'exposition afin de hisser la salle au niveau qualitatif supérieur en adéquation avec le niveau d'exigence de programmation mais également de renouveler du matériel vieillissant.

A noter que pour 2021, le montant prévisionnel des recettes est de 7 000 € pour les actions tout public.